

L'USMAG

L'UNIVERSITE
SYNDICALISTE

THÉÂTRE AU LYCÉE

Entre culture et émotions

CPE / CO-PSY

Tenir les engagements

COLLÈGE

Le manifeste, pas la réforme



17

Dossier
Reconnaitre l'expérience.

26 Portrait

Théâtre au lycée :
entre culture et émotions.

43

Entretien
avec
Jean-Christophe
Pellat :
la maîtrise de
la langue,
un enjeu social.



Sommaire

Revue de presse	4	Métier	28
30 jours	5	• Stage langues régionales : quelles langues enseigner ?	
Débat	6	• Baccalauréat général : quelles épreuves de langues vivantes ?	
• <i>Courriers</i>		• Conseil supérieur de l'éducation : journée marathon.	
• <i>Opinion</i> : <i>De bien curieux stylos électroniques !</i>		• Entretien	
Actualités	10	<i>Bernard Calvino</i> : démarche expérimentale et conception de l'enseignement en SVT.	
• Après la négociation : tenir ses engagements.			
• Formation des maîtres : aménagement ou réelle rénovation ?			
• Manifeste pour un collège de la réussite pour tous.			
Éco/social	14	International	33
• Avenir des retraites : les propositions de la FSU.		• <i>Porto Alegre</i> : l'éducation au cœur.	
• Barcelone : services publics sur le devant de la scène.		• Italie : établissements autonomes.	
• Etats-Unis : la guerre de l'acier.			
• La pauvreté en France.		Culture	36
Dossier	17	• Livres-revues	
Validation des acquis : reconnaitre l'expérience.		• Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions	
Fenêtre sur	24	• Multimédia	
Les classes non francophones.			
Portrait	26	Entretien	43
Théâtre au lycée : entre culture et émotions.		Avec Jean-Christophe Pellat : la maîtrise de la langue, un enjeu social.	
		Petites annonces	46

Avez-vous pensé à régler votre
COTISATION SYNDICALE ?
2001/2002

L'Université Syndicaliste, hebdomadaire du Syndicat national des enseignements de second degré (SNES, 1, rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07. Tél standard : 01 40 63 29 00). Directeur de la publication : Gérard Anthéaume, Tél. 01 42 80 91 04. Rédacteur en chef (hebdomadaire) : Serge Chatelain. Rédacteur en chef (magazine) : Alexis Chabot. Secrétaire de rédaction : Gabriele Hübner. Secrétaire de direction : Thérèse Bara. Collaborateurs permanents : Andrée Béhotéguy, Nicolas Beniès, Elodie Walck. Responsable publicité : Clotilde Poitevin, tél. : 01 42 80 96 05. Photocomposition et photogravure : C.A.G. Imprimerie : Roto Press Numéris, Livry-Gargan (93). C. P. N° 1578D73. Conception : Voltaire & Associés, 15, rue de la Banque, 75002 Paris. Prix du numéro : 1,30 €. Abonnement : 1) Personnels

de l'Education nationale : France 26 € ; étranger et DOM-TOM : 40 €. 2) Autres, France : 37 € ; étranger : 51 €. Publicité : MAIF (2), Publibook (42), CASDEN (48), Franco Irish Exchanges (46), ARVEL (46), AODE (47), ABC (47). Photo de Une : Masterfile/David Muir. Pour s'informer et donner son avis : Mél : Secgene@snes.edu, Internet : <http://www.snes.edu>

Edito

Le dossier des retraites occupe une place accrue dans le débat public, pour le meilleur et pour le pire.

Pour le meilleur, si la société peut être saisie de problèmes qui ont un caractère beaucoup plus ouvert qu'on ne le dit très souvent et qui correspondent avant tout à la mutation la plus heureuse qui soit, l'allongement de la durée de la vie. C'est ce à quoi vient de contribuer la FSU en rappelant ses propositions (voir page 14). Il s'agit alors de débattre pour arbitrer des choix collectifs, pour garantir la confiance dans les retraites par répartition et le Code des pensions, avec des retraites qui peuvent être plus nombreuses, plus longues et meilleures. Pour le pire, si la confrontation des idées est esquivée au profit du martèlement de scénarios catastrophiques et de l'injonction bureaucratique de mesures à contresens de ce qui est aujourd'hui possible et nécessaire pour maîtriser l'avenir et développer les droits des salariés. Le souhait, que viennent d'exprimer les quinze chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne lors du Conseil de Barcelone, que l'âge moyen de cessation d'activité soit retardé de 5 ans d'ici 2010 entre visiblement dans la seconde catégorie.

Qu'il faille mettre un terme aux évictions précoce du marché du travail et contrecarrer les stratégies des entreprises, qui déguisent en préretraites les licenciements et l'élimination des salariés les plus âgés, est une évidence que personne ne conteste. Mais avancer l'objectif de faire passer l'âge moyen de cessation d'activité de 58 à 63 ans, comme la presse l'a rapporté, est d'une tout autre nature. C'est souscrire à un choix implicite de remise en cause de la retraite à 60 ans et c'est focaliser les ajustements à faire sur l'allongement des durées de cotisation.

Certes, les politiques de retraites restent du ressort des politiques nationales, mais les coordinations européennes en la matière sont de plus en plus poussées et le sommet de Barcelone vient de demander que « la réforme des régimes de retraites soit accélérée ». L'agenda de l'Union européenne prévoit, pour septembre 2002, la remise par les Etats membres d'un rapport sur leur stratégie nationale en matière de retraites, pour déboucher sur un rapport d'ensemble au sommet qui doit se tenir en Grèce la seconde quinzaine de mars.

C'est dire que, pour notre syndicalisme, la bataille d'idées et les mobilisations pour préserver et étendre les droits des salariés devront nécessairement avoir une dimension européenne dans l'année qui vient.

François Labroille
cosecrétaire
général



Choisir la paix, rendre justice

Le Monde

2 mars 2002

L'ARMÉE ISRAÉLIENNE PÉNÈTRE DANS DEUX CAMPS DE RÉFUGIÉS EN CISJORDANIE

Kofi Annan demande un retrait « immédiat »

Le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a demandé, jeudi 28 février, que les forces israéliennes se retirent « immédiatement » des camps de réfugiés palestiniens du nord de la Cisjordanie où elles sont entrées. « J'implore les deux parties d'éviter toute nouvelle action qui puisse mettre en danger encore plus de civils », a déclaré M. Annan. Israéliens et Palestiniens « doivent se souvenir que la loi internationale leur enjoint d'éviter et d'empêcher les attaques contre les civils et de respecter l'immunité dont bénéficient les installations humanitaires, notamment celles de l'ONU ». « Ce qui me désespère particulièrement, a-t-il encore dit, c'est que cette fois, il est fait état d'un grand nombre de Palestiniens tués ou blessés en raison des incursions de l'armée israélienne dans les camps de réfugiés. »

L'ÉDITION

13 février 2002

Le résistible projet social du MEDEF

Un plan de démantèlement de la protection sociale adapté aux dogmes de la mondialisation libérale.

(...) En ce qui concerne l'assurance maladie, le MEDEF avance une nouvelle construction qui impliquerait contradictoirement un financement public et une gestion privée. Il prétend remédier à la « dérive permanente » des dépenses d'assurance maladie par un « aménagement en profondeur ». Celui-ci organise, en premier lieu, la « mise en concurrence des opérateurs de soins » caisses d'assurance maladie, mutuelles, institutions de prévoyance ou assurances privées. En second lieu, l'Etat fixerait chaque année un « panier de soins » limité remboursable à 100 % ; le financement de cette couverture maladie universelle généralisée se ferait par le transfert sur la CSG des cotisations maladie, notamment l'intégralité de la part patronale de 12 % des salaires bruts. Pour la couverture des soins « hors panier », il s'agirait de souscrire une assurance complémentaire privée facultative, où la sélection des risques s'imposerait.

LE FIGARO

13 février 2002

FONCTIONNAIRES : PETITE HAUSSE DE SALAIRE AVANT LES ÉLECTIONS

(...) Lors des réunions d'arbitrage, Michel Sapin aurait réclamé une petite rallonge, mais il n'aurait

pas été entendu. (...)

(...) Le gouvernement, qui ne semble plus craindre une grosse mobilisation sur la question salariale, a préféré ne pas risquer de se voir reprocher un cadeau électoral en accordant 2 ou 3 % de plus. Au total, le 0,6 % devrait permettre au gouvernement de faire valoir qu'il a garanti, entre 1997 et 2002, le pouvoir d'achat des fonctionnaires. Et qu'il a même fait nettement plus pour les bas salaires. (...)

L'EXPRESS

21 fév. 2002

PUB À L'ÉCOLE LE DOUBLE JEU DES MINISTRES

(...) Cela fait longtemps que certaines entreprises ont réussi, sous les meilleurs prétextes pédagogiques, à introduire leurs marques dans l'enceinte scolaire. Le Crédit agricole a organisé des concours d'orthographe, le Crédit industriel et commercial, un apprentissage de la Bourse (« Un simple clic pour faire du fric ! »), les magasins Leclerc, des initiations à l'environnement, Colgate, des campagnes d'hygiène bucco-dentaire, etc. (...)

(...) Toutes ces initiatives dérogeaient au principe de la neutralité commerciale dans l'enceinte scolaire, que ne manquaient pas de rappeler les

tribunaux administratifs lorsqu'elles leurs étaient déférées par des enseignants ou des parents d'élèves. (...)

La circulaire du 28 mars 2001 (« code de bonne conduite des interventions des entreprises en milieu scolaire ») a ouvert une brèche dans la prohibition stricte fixée par celle du 27 avril 1995, qui précisait clairement : « Il ne sera pas donné suite aux sollicitations émanant du secteur privé, dont les visées ont généralement un caractère publicitaire ou commercial ». Le nouveau texte de 2001 innove : « Les établissements scolaires sont libres de s'associer à une action de partenariat » qui peut « être mise en œuvre par les équipes pédagogiques ». (...)

LE FIGARO

15 fév. 2002

PROSTITUTION DES MINEURS

Le Sénat a interdit hier « la prostitution des mineurs de 15 à 18 ans sur tout le territoire de la République » au cours de la discussion en seconde lecture de la proposition de loi sur l'autorité parentale. L'amendement présenté par Robert Badinter (PS, Hauts-de-Seine) a été adopté par la droite RPR-UDF-DL et le PS - avec le soutien du gouvernement - alors que le PCF s'abstint. Le Sénat a également adopté plusieurs autres amendements de M. Badinter. L'un prévoit d'abaisser de cinq ans à trois ans la peine prévue pour les clients de jeunes prostitués.

la Croix

20 fév. 2002

À LYON, L'UNIVERSITÉ TOURNE LA PAGE NÉGATIONNISTE

Les chercheurs nommés par Jack Lang devront faire la lumière sur les dérives racistes et négationnistes au sein de l'université Lyon III. Les associations de lutte contre le racisme en attendent beaucoup.

Faire la lumière. La commission de chercheurs nommée par Jack Lang, le ministre de l'Éducation nationale, le 11 février dernier, devra « faire la lumière sur le racisme et le négationnisme qui ont pu trouver leur expression au sein de l'université Lyon III ». « Il est temps de permettre le retour à la sérénité, expliquait le ministre dans sa lettre de mission à l'historien Henri Roussel, qui dirige la commission. Il s'agira d'éviter à l'avenir le double écueil d'une occultation volontaire ou involontaire du passé et d'une polarisation injustifiée sur ces questions. »



Charlie Hebdo du 20 mars 2002.



VERDICT LE 25 MARS

Sauvons Safiya !

La FSU a remis à l'ambassade du Nigeria l'ensemble des pétitions pour la grâce de Safiya.

Dans le cadre-là le SNES a, pour sa part, recueilli près de 4 000 signatures tant individuel(le)s que collectives. Certains établissements se sont fortement mobilisés et ont fait signer toutes les catégories de personnels. Lors du procès, nous espérons que la pression internationale fera revenir le tribunal islamique de Sokoto sur sa décision de peine de mort par lapidation pour Safiya.

Le jugement est attendu pour le 25 mars. Il convient donc de continuer d'envoyer des pétitions à l'Ambassade du Nigéria, 173, avenue Victor-Hugo, 75016 Paris.

2
fév.

Porto Alegre. Ouverture du Forum social mondial.

14
fév.

Décès de Geneviève de Gaulle-Anthonioz, fondatrice du mouvement ATD-Quart Monde.

18
fév.

Douce France. Selon une enquête de la Banque de France, la pauvreté est devenue, en dix ans, la première cause du surendettement.

21
fév.

S/R. Une épreuve de l'agrégation de lettres annulée pour une faute de frappe.

26
fév.

Enron. Spéculation + déréglementation = scandale financier.

2
mars

Visite. Le Premier ministre afghan, Hamid Karzaï, à Paris.

5
mars

Explorateur. Le candidat Chirac en banlieue.

Anniversaire. Les ZEP ont 20 ans...

7
mars

Solitude. Le juge Halphen se livre.

Malaise. Les dévoiements de l'humanitaire en procès.

8
mars

Revalorisation. Les infirmières scolaires sont dans la rue.

Journée des femmes. Après la parité, l'égalité ?

15
mars

Conseil européen de Barcelone.

Sommet et contre-sommet.

19
mars

Visionnaire. Le candidat Jospin se fixe l'objectif « Zéro SDF » d'ici 2007.

Afghanistan

Libérer le savoir

« Vous connaissez la situation de mes collègues afghans. Depuis fort longtemps maintenant, ils ne disposent plus que de leur bonne volonté et leur détermination à enseigner pour accueillir leurs élèves.

Votre soutien leur sera précieux.

Ils sauront qu'à l'autre bout du monde, leurs collègues partagent ce désir, cet espoir qui les anime. Faire la classe pour préparer l'avenir ».

Shoukria Haïdar,
enseignante,
présidente de Negar

actions les plus urgentes pour la réouverture et le fonctionnement des établissements scolaires. L'argent déjà collecté aidera à la réhabilitation de deux collèges de Kaboul, du lycée de Chotol (province de Parwan) et de l'école de Badjgah (province de Baghlan).

Ces quatre dossiers ont été validés par les ministères de la Reconstruction et de l'Education afghans.

Nous avons décidé de centrer la deuxième phase de « libérer le savoir » sur une aide directe à nos collègues afghans. L'objectif est de fournir à 10 000 d'entre eux, grâce à votre solidarité, le matériel indispensable à leurs activités d'enseignement.

Ce matériel pédagogique sera acheté sur place et diffusé par les militantes de Negar. Chèques libellés à l'ordre de « Negar, solidarité école », adressés à : Negar, BP 10, 25770 Franois.

Dominique Giannotti

Au 4 mars, la campagne de solidarité financière organisée par la FSU avec les syndicats membres de l'Internationale de l'éducation, la Ligue de l'enseignement et l'association « Negar, soutien aux femmes d'Afghanistan » a permis de collecter 56 078 €. Une délégation de l'association a défini avec les habitants de plusieurs régions afghanes les

Langues vivantes

Lettre ouverte

La section langues vivantes du lycée Boucher-de-Perthes

Mesdames et messieurs les inspecteurs, nous sommes heureux d'être consultés sur les programmes de Seconde mais nous souhaitons, au préalable, vous faire part de notre profonde inquiétude en ce qui concerne notre matière.

La baisse des horaires est vécue par tous comme un drame. Les conditions de travail et les problèmes qui découlent de cette amputation sont terribles.

- Trois heures en Seconde, deux heures en Première et Terminale ne permettent pas aux élèves d'avoir un contact suffisant avec la matière. Nous sommes à des années-lumière du « bain linguistique » !

Et si les élèves intéressés par les langues sont frustrés et malheureux de ne pas avoir plus de temps à consacrer à cette discipline, la grande majorité d'entre eux semble se désintéresser et considérer les LV comme une matière mineure.

- Par ailleurs, les heures de classe n'étant pas toujours dédoublées en raison du seuil fixé à 20 dans notre académie, nous assistons à une multiplication du nombre de classes par professeur et donc à une surcharge de travail.

- A notre avis, l'horaire minimum ne peut descendre en dessous de trois heures par élève par semaine.

Les élèves qui sont actuellement en Terminale sont la première génération à avoir vécu la réforme (à la fin de l'année, ils auront reçu 90 heures d'enseignement de moins de LV1 et 90 heures de moins en LV2). Nous constatons que le niveau de ces élèves est moins solide. Cette baisse se remarque particulièrement en expression écrite et en expression orale. La qualité de la langue s'est appauvrie et l'abandon de l'épreuve de compétence linguistique renforce ce problème.

Même si nous reconnaissons que les épreuves proposées au baccalauréat abordaient des cas parfois trop pointus ou un peu désuets, nous sommes convaincus

de l'importance primordiale de l'étude des faits de langue et nous regrettons la disparition de cette épreuve.

Les épreuves orales nous posent aussi problème : le nombre de textes à présenter aux oraux obligatoires et aux oraux de contrôle est resté le même, voire a été augmenté, en dépit de la baisse horaire.

Il nous est impossible de préparer les élèves correctement dans ces conditions :

- soit nous ne respectons pas le nombre de textes,
- soit nous n'approfondissons pas les commentaires.

Or, les exigences sont bien pour les élèves de « rendre compte de l'explicite et de l'implicite » lors d'une épreuve de 20 minutes.

Sans sous-estimer nos élèves, nous savons qu'ils ne peuvent pas faire ce travail seuls et nous estimons de notre devoir d'enseignants de leur donner les moyens de s'exprimer le mieux possible dans une langue étrangère et de les préparer à l'examen.

Toutefois, nous sommes aussi conscients du fait que préparer les commentaires avec les élèves est une forme de bachotage et pour pallier cette dérive, nous avons une proposition : dans le cadre d'un programme national, chaque professeur pourrait déterminer une liste de thèmes qu'il étudierait sur des supports variés tout au long de l'année.

Au baccalauréat, les élèves présenteraient cette liste de thèmes et seraient interrogés sur un document inconnu (texte ou autre) correspondant au thème étudié.

L'exercice requérant un investissement personnel plus important, les élèves pourraient avoir 30 à 40 minutes de préparation.

Cette façon de faire nous libérerait de la contrainte du nombre de textes imposés et de la course aux textes, nous permettant une plus grande liberté pédagogique quant au choix des supports en Terminale. [...]

CLEMENCEAU

[...] C'est un petit collège de Montpellier où étudient 443 élèves originaires de tous les milieux sociaux. Ces collégiens qui habitent les faubourgs de l'ouest de la ville dont l'équilibre social est fragile trouvent là un établissement public où les conditions d'études sont encore satisfaisantes, entre autres du fait de l'intégration avec le lycée.

Il y a quelques années, le président du conseil régional, allié à l'extrême droite, a choisi d'implanter un lycée chez un ami politique au nord de la ville et non à l'ouest où c'était devenu indispensable. L'administration a laissé faire.

[Aujourd'hui, la fermeture de l'établissement est envisagée.] Est-ce pour améliorer la qualité de l'enseignement public sur la ville, où pour améliorer les conditions de vie des habitants (et des habitantes) de Montpellier ? [...]

Ou bien plutôt pour essayer de réparer, à la va-vite et très provisoirement, les erreurs de discernement et de prévision faites par des technocrates et des élus plus soucieux « d'équilibre politique » que d'équilibre social et de qualité de l'enseignement ?

S'ils arrivent à leurs fins, les élus locaux auront, avec l'aide de l'Etat et pour des raisons comptables, supprimé le collège public d'un quartier où sont installés trois collèges privés confessionnels. Ils disaient que la décentralisation devait permettre, en diminuant la distance aux usagers, d'améliorer la qualité du service public....

Collectif de défense du collège Clemenceau dont le SNES est partie prenante



Salaires

Osons chiffrer ! Gérard L., Caudry (59)

Uun milliard sept cents millions de francs pour les cliniques ; plus de mille francs mensuels pour les gendarmes, des primes pour l'armée, et quinze jours de vacances en plus (jours ouvrables !). On apprend dans certaines revues que le directeur des services publics s'octroie 350 000 F de primes !

Un directeur de la DDE prend quant à lui 200 000 F de bonus ! D'après l'US, un certifié commençait à deux fois le SMIC il y a trente ans ! Aujourd'hui à 1,25.

Un agent technique gagne un peu plus de 6 000 F, la même fonction au Sénat rapporte 14 000 F.

Un journaliste touche en moyenne au début 15 000 F. Un mannequin de vingt ans, 20 000. Un célèbre juge d'instruction déclare 33 000 F mensuels après vingt-trois ans d'ancienneté.

Bref, les salaires de l'enseignement ne veulent plus rien dire !

Comment attirer les jeunes vers de telles carrières ? [...]

Il faut [...], en cette période électorale exiger une réelle revalorisation des salaires.

Quelques constats

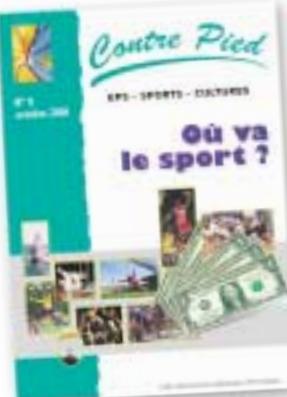
Franck B., lycée S.-Weil, Le Puy (43)

A près deux ans d'expérience d'encadrement des TPE en série ES, quelques constats :

- Cette activité a rencontré l'adhésion d'un nombre important d'élèves qui s'y sont fortement investis, qui ont apprécié le travail en autonomie, le travail collectif, une certaine liberté notamment de mouvement et d'organisation, le côté « défi » qu'on se fixe.
- Cet investissement est, de l'avis des Terminale, cette année, trop lourd et peu compatible avec le travail personnel nécessaire par ailleurs en Terminale.
- L'enracinement disciplinaire n'est pas toujours évident et la bidisciplinarité, bien souvent, une pure fiction (même si le sujet s'inscrit tout à fait dans le thème retenu).
- Un semestre pour les Terminales, puis un semestre pour les Premières, c'est de la folie ! Tout le monde court tout le temps, rien n'est fini dans les délais. Une année complète est nécessaire.
- Une évaluation chiffrée objective des TPE est au choix une utopie ou une imposture.
- L'évaluation du bac qui, déjà, est concernée par la remarque ci-dessus, est de plus source d'inégalités (ne serait-ce que par les durées consacrées à l'interrogation de chaque élève

qui sont très variables d'un établissement à l'autre), et de perturbation de plusieurs journées de cours (convocations des profs ou des élèves). Quelques remarques : les tentatives de recadrage, tant au sujet de la bidisciplinarité que de l'évolution chiffrée (par la constitution de grilles), pour louables qu'elles puissent paraître, ne déboucheront que sur la création artificielle de carcans ou « d'usines à gaz » et asphyxieront cette activité en neutralisant ce qu'elle contenait de spontanéité et d'ouverture, c'est-à-dire la bouffée d'air qu'elle apportait ou, en bref, son aspect positif. Bien d'autres nous imposent des carcans (administration, inspection...), est-ce la peine de s'y mettre aussi ?

Conclusion : il faut choisir ; prendre les TPE avec toutes leurs ambiguïtés, dans ce qu'ils sont réellement sur le terrain en limitant cela à une activité périphérique, cantonnée en Première et non notée (avec une appréciation non chiffrée sur le livret), ou bien les abandonner. Tout le reste n'est que fiction. NB : tout cela en faisant abstraction de la diminution des horaires disciplinaires qu'a entraînée la mise en place des TPE et que l'on continue de déplorer.



Un panorama indispensable pour s'enrichir et enrichir l'EPS des contradictions du sport réel... haut niveau, sport populaire (Piasenta, Costantini, De Vincenzi, Vigarello, During, Bromberger, M.-G. Buffet).

Revue éditée par
CENTRE « EPS & SOCIETE »

76, rue des Rondeaux, Paris 75020

L'association qui veut changer l'EPS !

CELTE ATTITUDE

Suppressions de divisions, d'options ; classes surchargées, offre d'enseignement rabougrie. Dans le Finistère, les collègues ont réagi vite et fort. 48 h de grève au lycée Thépot de Quimper ; une classe de Seconde restituée. Débrayages, grèves, manifestations et délégations se succèdent. Le mouvement s'étend. Quimper, Douarnenez, Pont-de-Buis, Pleyben, Landerneau, Brest sont dans l'action. Les parents sont associés au mouvement. Les élus, interpellés, se retournent vers l'administration et lui demandent de sortir de son autisme comptable.

Au rassemblement départemental devant l'inspection académique initié par la section départementale du SNES, le mercredi 13 mars, plus de 300 enseignants et lycéens ont répondu présents. L'IA du Finistère a reçu une délégation de 45 profs, parents, élèves et a cru bon d'afficher son mépris profond face aux revendications présentées et aux individus présents. Et de résumer sa contribution à une leçon de « choses » sur comment faire plus avec moins : un cours magistral d'économie qui n'a convaincu personne. La logique comptable l'emporte sur tout. Cet entêtement n'a que renforcé les collègues, les parents et les élèves dans l'idée qu'il fallait persister pour se faire entendre et amplifier le mouvement pour lui donner l'écho médiatique et recueillir le soutien des élus locaux qui désormais se retournent vers le rectorat et de nouveau l'inspection académique pour leur demander des comptes. Qui brasse du vent récolte la tempête !

Le secrétariat du S2 Finistère

Gennevilliers

Collège au régime

S2 du SNES des Hauts-de-Seine

Le collège Edouard-Vaillant de Gennevilliers est le plus gros collège sensible du département des Hauts-de-Seine. La DHG reçue en février fait apparaître une baisse de 35 heures pour un effectif stable autour de 776 élèves, plus 64 élèves de SEGPA, ce qui entraîne des classes de 24 ou 25 élèves. Depuis 10 ans, les effectifs ne cessent de monter et le H/E ne cesse de baisser : 1,275 pour la rentrée prochaine alors que les autres sensibles du département sont aux alentours de 1,4. Ayant décidé que « trop c'est trop », les profs d'Edouard-Vaillant se sont mis en grève le 5 mars, rejoints le 11 mars par les parents qui occupent l'établissement. Ils demandent ensemble 90 heures. Ils ont le soutien de la municipalité. Il a fallu 7 jours de grève pour avoir une audience avec l'IA adjoint qui propose 14 heures au bout de 3 heures 15 de discussion. Puis, changement de discours de l'IA : les profs doivent faire la preuve que les heures sont utilisées à bon escient : le recteur envoie 5 IPR évaluer les besoins le 15 et 18 mars. Nous sommes déjà à 14 jours de grève ! Pourquoi cette mesure tardive et discriminatoire pour ce seul établissement sensible ? Les profs ont le sentiment d'être méprisés dans leur métier et dans leur engagement volontaire dans cet établissement qui est un PEP 4. Le rectorat trouvera-t-il encore des émissaires à envoyer dans les IUFM de France et de Navarre pour y engager des volontaires ?

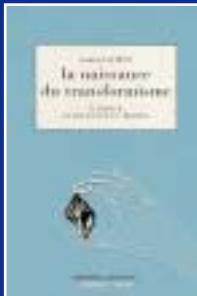
Avez-vous pensé à régler votre
COTISATION SYNDICALE ?
2001/2002 ?

un service du SNES

En coédition avec Vuibert

Les Éditions Adapt et Vuibert sont heureuses de vous annoncer la naissance d'une nouvelle collection en histoire des sciences.

Cette collection, dirigée par Jean Rosmorduc, et intitulée « *Inflexions* » traitera des grands tournants de la connaissance scientifique. Deux ouvrages viennent de sortir :



La naissance du transformisme : Lamarck, entre Linné et Darwin
par Goulven Laurent

L'auteur, historien des sciences, montre ici, textes à l'appui, comment a émergé et s'est élaboré le transformisme. Son récit, écrit dans une langue limpide, avec le souci d'intéresser des lecteurs d'horizons divers, est articulé sur de longs et nombreux extraits de textes souvent méconnus.

• 160 pages, 17 €.



La biologie du XX^e siècle - Les grandes avancées, de Pasteur aux neurosciences.
par Paul Mazliak

L'auteur, chercheur et enseignant, fait la synthèse des acquis essentiels de chaque domaine et retrace la grande aventure de la biologie du XX^e siècle. Conciliant clarté, rigueur et précision, il s'adresse à un large public en même temps qu'à ses collègues biologistes.

• 352 pages, 29 €.

Le sommaire, l'avant-propos et la 4^e de couverture de chacun de ces livres peuvent être consultés sur le site d'ADAPT
www.adapt.snes.edu

Publications récentes



Drogues et toxicomanies chez les jeunes

Un outil pour réfléchir à la prévention en milieu scolaire. Des articles de réflexion (médecins, juges, policiers, députés, scientifiques) et des témoignages (dont un, bouleversant, d'un ancien héroïnomane qui intervient en lycée).

160 pages, 14,48 €.



Le mythe d'Orphée dans les Métamorphoses d'Ovide

Orphée, c'est l'amour, la mort, la musique, la poésie... Ce mythe grec, d'une exceptionnelle fécondité puisque indéfiniment repris, est étudié ici à travers les Métamorphoses d'Ovide. Pour tous ceux qui aiment l'histoire d'Orphée, l'opéra de Monteverdi ou les films d'Angelopoulos. Coord. F. Létourblon.

128 pages, 11,43 €.



La science au péril de sa vie.

Les aventuriers de la mesure du monde, d'Arkan Simaan.

L'auteur raconte les fabuleuses aventures des astronomes du XVIII^e siècle qui se sont lancés dans des expéditions souvent périlleuses pour vérifier la mesure de la Terre ou la distance de la Terre au Soleil et même établir un « mètre » universel. Récit à la fois palpitant et très sérieux sur le plan scientifique.

En coédition avec Vuibert, 205 pages, 2001, 20 €.

CD-ROM

Histoire et éducation civique en collège

Les nouveaux programmes en histoire et éducation civique introduits en collège depuis 1996 et plus récemment en lycée (EJJS) induisent un développement continu du travail sur documents. Pour étudier ces textes de référence et documents patrimoniaux, les enseignants et étudiants ressentent souvent le besoin d'aller au-delà des seuls extraits, choisis forcément de manière subjective, que proposent en général les manuels scolaires et universitaires.

Comment donc accéder rapidement et facilement aux textes dans leur intégralité ?

Des collègues d'histoire les ont recherchés et rassemblés dans un Cd-Rom qui propose la totalité de ces textes de référence, le plus souvent en texte intégral.

C'est un complément précieux aux manuels des différents cycles de l'enseignement et cela peut être aussi un outil pour les étudiants.

Installation et utilisation très faciles sur n'importe quel ordinateur. Entrées par thèmes, auteurs, niveaux. Compatible PC et Mac. Réalisé par François Galaup, Françoise Le Pautremat, Patrick Lucas.

13 € (port gratuit).

www.adapt.snes.edu

Du nouveau sur le site du catalogue des publications :
les commandes en ligne sont désormais possibles, avec paiement par carte sécurisée.

Bon de commande

Nom : _____ Adresse : _____

souhaite recevoir :

- La naissance du transformisme* : G.Laurent, 17 €
- La biologie du XX^e siècle*, P. Mazliak, 29 €
- La science au péril de sa vie*, A.Simaan, 20 €
- Théâtre : le désir de jouer*, 11,43 €
- Cd-Rom : textes de référence en histoire, 13 €

- Cd-Rom : littérature, 59,45 € (44,21 €, prix adhérents)
- Drogues et toxicomanies chez les jeunes*, 14,18 €
- Le mythe d'Orphée*, 11,43 €
- Être CPE aujourd'hui*, 12,96 €
- CO-Psy : des psychologues pour l'avenir*, 20 €

A envoyer avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT, port gratuit
à ADAPT Editions, 237, Bd St-Germain, 75 007 Paris. Tél : 01 40 63 28 30

LES LOGICIELS LIBRES, leur modèle qui est celui de la recherche scientifique, recèlent en eux-mêmes suffisamment d'aspects séduisants pour les enseignants, et qui constituent autant de raisons de les adopter : libre accès, diffusion à tous, compréhension du fonctionnement d'un programme... Cela étant, l'intérêt suscité est aussi une réaction à la situation de l'informatique grand public, aux méthodes singulières de l'informatique propriétaire commerciale, inacceptables quant au fond, mais dont il arrive que des utilisateurs ne les perçoivent pas comme telles, habitués qu'ils sont à les subir.

De bien curieux stylos électroniques !

L'utilisation des ordinateurs dans l'Education nationale se banalise de plus en plus et, comme dans le monde de l'industrie, nombreux sont ceux qui peuvent témoigner – d'autres feignent de le découvrir – qu'acheter un ordinateur, même éventuellement connecté à Internet, n'est pas toujours la fin, mais trop souvent le commencement, des problèmes. Configurer, personnaliser, maîtriser, protéger, pérenniser et faire évoluer l'outil informatique avec les besoins des utilisateurs sont des tâches complexes : certaines solutions propriétaires essayent de le cacher derrière de belles interfaces graphiques qui semblent permettre de tout faire en deux clics de souris ; mais après la première panne, due à un virus, à un ver, à une mauvaise manipulation pas toujours malveillante d'un élève, ou tout simplement – qui ne s'est pas trouvé dans cette situation – à un « suicide en écran bleu d'un système d'exploitation dont la stabilité est biodégradable », on finit par découvrir que les clic-dromes (1) ne sont pas vraiment les outils de choix pour ces tâches, et que les solutions logicielles propriétaires ne sont pas non plus les plus adaptées aux exigences d'institutions dont la vocation première est de transmettre la connaissance, et non pas de fabriquer des consommateurs captifs de telle ou telle entreprise, ni de passer son temps à gérer des parcs de licences dont le prix demeure, à force d'être constamment « simplifié », très incertain (2).

On aurait sûrement quelque réticence à accepter qu'une quelconque entreprise force le système éducatif à n'utiliser que des stylos spéciaux, capables d'écrire exclusivement sur les cahiers qu'elle produit, et que l'on ne puisse caser uniquement, de par leur forme bizarre, dans les sacs à dos qu'elle commercialise. Et pourtant, peut-être en raison de la nouveauté de l'outil informatique, transposée, cette fiction, absolument pas crédible, décrit

fidèlement la réalité quotidienne des utilisateurs de l'informatique propriétaire dans l'enseignement ; à la « différence » près

logiciels libres, ce mode de développement et de diffusion du logiciel dont les liens et les similarités avec les activités de recherche et d'enseignement sont très étroits. Nous tous considérons naturel, cela fait même partie intégrante de notre métier et de nos missions, de partager avec des collègues et avec les élèves des connaissances, des polycopiés, des exercices, avec la liberté

de les utiliser dans nos propres cours et recherches, de les améliorer, les adapter, les corriger s'il le faut et de les redistribuer : c'est ainsi que les connaissances évoluent et se structurent.

C'est très exactement ainsi que le logiciel libre se diffuse en s'améliorant. Il n'est donc pas surprenant de le voir alors rapidement accepté dans le monde enseignant, surtout que, grâce aux efforts prolongés de la communauté du logiciel libre, des solutions sont désormais accessibles même aux non-experts. Ironie de l'histoire, il leur arrive paradoxalement d'être utilisées comme dernier secours pour améliorer la stabilité des machines qui tournent sous systèmes propriétaires, en les réinitialisant automatiquement au moindre « pépin » (5).

Cela étant, il faudra un certain temps pour que toutes les applications développées pour des buts éducatifs migrent vers des plates-formes libres, nous approchant un peu plus d'une Alexandrie moderne où, grâce aux vertus de la dématérialisation de l'information, le partage des connaissances n'appauvrit personne mais, au contraire, enrichit tout le monde.

A nous d'accompagner ce mouvement, en regardant de plus près les enjeux à long terme de choix apparemment anodins, comme celui du stylo électronique que nous voulons utiliser avec nos élèves. ■

(1) Néologisme péjoratif désignant les belles interfaces qui permettent d'accomplir avec maints déplacements de la souris des tâches répétitives que l'on aurait fort avantage à automatiser par un petit programme (souvent appelé « script »).

(2) Des écoles, de par le monde, ont déjà découvert les propriétés protéiformes des licences « éducation » dont le prix peut changer le temps d'un mois d'août ; ils ont alors tendance à pencher pour des solutions libres de remplacement (voir un exemple dans http://salon.com/tech/feature/2001/07/10/microsoft_school/index.html).

(3) Comme dans le cas, par exemple, du virus SirCam.

(4) Toute ressemblance avec une société informatique actuelle n'étant pas pure coïncidence, au hasard une société qui obligeraient à utiliser son traitement de texte ou son navigateur avec son propre système exploitation.

(5) C'est le cas dans des lycées où la restauration des environnements par reformatage se fait toutes les nuits.

Roberto Di Cosmo

Professeur d'informatique à l'université de Paris VII
et chercheur à l'INRIA (Rocquencourt)

que nos stylos électroniques plantent, dégradent les anciens documents et permettent d'écrire des lettres électroniques qui transmettent des infections qui, non seulement, effacent nos cahiers mais peuvent aussi faire une copie d'une page au hasard (le sujet de la prochaine composition ?) et la diffuser au monde entier (3). De plus, on n'a pas le droit de prêter ses propres stylos à un collègue et, merveille de la modernité insoudable, l'on est obligé de les racheter en permanence car, surtout dans leur nouvelles versions, ils eXPirent (4) !

Dans un nombre grandissant d'institutions, on se tourne vers les

Sciences médico-sociales

Rassemblement unitaire à Paris

Mercredi 27 mars à 10 heures au CEDIAS, 7, rue Las-Cases, 75007 Paris. Métro : Solferino. A 14 h 30 au ministère.

Agrégation, BTS, classes préparatoires aux concours, rien n'est acquis. Seule la mobilisation des enseignants, des élèves et de leurs parents nous permettra d'obtenir satisfaction sur ces dossiers.

C'est pourquoi nous devons être nombreux le 27 mars et rester mobilisés car les enjeux restent les mêmes : donner aux titulaires du bac SMS la possibilité d'accéder à des formations supérieures qualifiantes et reconnaître les sciences médico-sociales comme discipline à part entière en créant une agrégation spécifique.

Agrégation de lettres modernes

Epreuve reportée au 26 mars (suite)

Suite à l'intervention du SNES auprès de la sous-direction du recrutement, les rectorats ont reçu les consignes suivantes. Conformément à la réglementation (BO spécial 10 du 6 septembre 2001, page 38) les candidats ont droit aux deux jours ouvrables précédant immédiatement l'épreuve. Bien que les textes ne prévoient de remboursement de frais que pour les épreuves d'admission, les demandes de remboursement pour les deux déplacements occasionnés par le report de l'épreuve seront pris en charge, à condition bien entendu que les candidats en fassent la demande.

CDI

Besançon

Avec 1 304 élèves et 101 places, le CDI du lycée Pasteur ne dispose que d'un poste de documentaliste titulaire et d'un demi-poste de TZR. Dès la rentrée, les enseignants décident de ne pas assurer les TPE ni l'ECJS. Septembre : demande d'audience de toutes les sections syndicales. Lettre des parents FCPE au recteur. Le 18/10, conférence de presse. Le 24/11, refus des profs de siéger au CA. Décembre : information des parents par affiche lors des rencontres parents-profs. Enfin le 12/12 nous sommes reçus par un secrétaire adjoint. La réponse du recteur du 7/1 ne règle rien. Nouveau courrier au recteur signé par 96 profs, article dans la presse, copie distribuée à chaque famille. 310 parents renvoient la pétition où ils « demandent conjointement avec les enseignants la création d'un poste de documentaliste et la réduction des effectifs de classe ». A Pasteur, 17 classes sur 30 accueillent 35 élèves, on ne le supporte plus !

APRÈS LA NÉGOCIATION

On sait que la notion d'engagement fait fureur parmi les candidats à l'élection présidentielle. Il devient urgent que notre ministère tienne les siens et crédibilise la notion. A l'issue d'une négociation difficile, marquée par une forte mobilisation des personnels, sur la RTT des CPE et des CO-Psy, le ministère s'était engagé sur des textes réglementaires et sur une note qui devaient être adressés aux rec-

teurs début janvier. Depuis, plus rien, et on nous apprend trois mois après qu'il y aurait veto du côté de la Fonction publique et du Budget ! Nul doute que les personnels sauront donner le 28 mars, par la grève et la manifestation, la réponse qui convient et faire revenir le ministère à ses premières décisions.

Lors de l'audience du 15 février, le directeur de cabinet s'était engagé sur deux dossiers

Tenir ses engagements

CO-Psy

Grève et manifestations

La dernière période a été marquée par la sortie du silence ministériel concernant notre catégorie.

Malheureusement, on ne peut pas dire que les prises de positions qui en résultent soient positives. Contraint par l'application du décret sur les 35 heures au 1^{er} janvier 2002, le MEN ouvrirait les discussions avec beaucoup de retard. Le résultat auquel nous avons abouti peut être considéré comme une première étape dans la satisfaction de nos revendications, même si cela ne correspond pas à la totalité de nos demandes.

Mais tout est remis en cause par le ministère de la Fonction publique et le Budget.

Faisant fi des négociations avec les organisations syndicales, de l'engagement du MEN, la Fonction publique et le Budget, trouvent l'arrêté trop favorable aux personnels et veulent imposer une réécriture (réintroduction de l'annualisation et obligation de prendre le quart de temps au CIO).

Affichant la promesse des 35 heures, mais refusant d'y mettre les moyens, le gouvernement préfère noyer le poisson en annualisant les horaires et en faisant porter sur les personnels le poids des dépassements d'horaires qu'ils ne pourront jamais récupérer !

Du côté des missions, nous avons dû subir l'offensive de l'administration contre le titre de psychologue, puis contre nos missions de

contribution à la réussite et d'aide à l'adaptation. L'unité que nous avons réussi à créer a laissé le MEN très isolé sur ce terrain avec pour seul soutien deux représentantes de la FCPE.

Le relevé de conclusion est actuellement bloqué au cabinet et nous n'en avons toujours pas eu connaissance !

Dans le même temps sur le terrain, la barque continue à se charger.

Après l'accueil des primo-arrivants, les aides-éducateurs, les entretiens Mélenchon, voici la VAE.

Les CIO, dotés miraculeusement de 1 100 postes supplémentaires par la DESCOP, alors que personne n'en a vu la couleur sur le terrain, sont en effet en première ligne dans les documents de présentation.

Dans plusieurs académies, les candidats affluent donc. Encore une bonne occasion, nous disent les bonnes âmes, de faire reconnaître la compétence des CIO ! Sauf qu'il n'y a pas de créations de postes en vue et que cela va encore se traduire (au mieux) par l'augmentation du nombre d'emplois précaires.

Du côté hors-classe et reclassement, calme plat. Le ministère nous ignore toujours.

Nous estimons que ce blocage à la Fonction publique constitue une véritable provocation. Nous appelons donc les collègues à faire de ce 28 mars, une première journée de mobilisation avec grève et manifestation.

Nous y rejoindrons nos camarades CPE qui sont dans le même cas que nous :

- Pour l'application des textes négociés.
- Pour les créations de postes nécessaires, pour la mise en œuvre de la RTT et l'abaissement des effectifs à 1 CO-Psy pour 600. Pour une reconnaissance réelle de nos missions de psychologues dans le second degré. ■

FORMATION DES MAÎTRES

Aménagement

Une partie des annonces faites le 13 mars dernier concerne

les mesures qui seront mises en application dès la prochaine rentrée pour les futurs enseignants et CPE stagiaires sans que soit publiée la circulaire de cadrage sur la 2^e année IUFM. La note de présentation rappelle des principes, dont celui d'une formation d'adulte accordant une large place à l'alternance entre situation d'enseignement et réflexion sur le métier. Mais à vouloir trop concevoir un même schéma de formation pour toutes les catégories et niveaux d'enseignement, les priorités de la formation n'apparaissent pas de manière suffisamment claire.

Cependant, le SNES a réussi à convaincre que la discipline reste fédératrice de tous les aspects de la formation des enseignants du second degré et que le professeur est un spécialiste des apprentissages scolaires. C'est un point non

ments

urgents. Celui des collèges : la proposition du SNES d'ouvrir la possibilité d'utiliser les heures prévues pour les IDD pour renforcer les horaires disciplinaires des élèves les plus en difficulté devait être mise à l'étude. Celui des ex-adjoints d'enseignement, pour lesquels une discussion devait s'ouvrir avec la direction des personnels. Les directions concernées, plus d'un mois plus tard, ne semblent toujours pas vouloir tenir compte

de ces engagements. La paralysie actuelle du ministère, qui semble n'avoir plus d'autre souci que celui des prochaines échéances électorales, est inacceptable. Le SNES vient d'interpeller avec force le ministre sur ces questions. En réponse, une nouvelle rencontre avec le cabinet nous a été proposée pour le vendredi 22. Affaire à suivre... ■

Bernard Boisseau

tation le 28 mars CPE

Le SNES vient d'apprendre que les textes (arrêtés et décret) concernant l'ARTT des CPE longuement négociés en décembre avec le ministère de l'Education nationale sont remis en cause et bloqués par la Fonction publique et le Budget.

Les « 35 heures hebdomadaires » sans annualisation ainsi que la mention « en tant que de besoin » à propos du service de vacances

sont refusés. Ces acquis, issus des tables rondes de décembre et obtenus grâce à la mobilisation des collègues sont, semble-t-il, trop embarrassants.

En l'état actuel, il n'est même pas certain que les textes soient présentés lors du CTPM du jeudi 28 mars. Cette situation est inacceptable.

Le SNES s'adresse au Premier ministre afin qu'il arbitre rapide-

ment le différend ministériel : les engagements pris lors de la table ronde du 20 décembre doivent être respectés. Les textes issus des négociations doivent être soumis à discussion et au vote lors du CTPM du 28 mars. Les CPE ne comprendraient pas qu'ils soient privés de la réduction du temps de travail à laquelle ils ont droit. Ce droit a été reconnu par la DPE, le gouvernement doit permettre son application immédiate.

Les CPE ne veulent pas attendre que l'arrivée du prochain ministre de l'Education nationale remette tout en cause.

Le SNES demande, dès aujourd'hui, aux collègues de se mobiliser. Il appelle à une action nationale : grève et manifestation à Paris le jeudi 28 mars. Il contacte l'ensemble des organisations syndicales représentatives des personnels pour que cette action soit unitaire.

Un courrier a été adressé à tous les députés et sénateurs. Ce texte est en ligne sur www.snes.edu, vous vous invitons à le relayer auprès de vos parlementaires.

Des déplacements en train et en bus seront organisés depuis les académies, prenez contact avec vos sections académiques.

Le rassemblement aura lieu à Sèvres-Babylone, à 14 heures. Le parcours de la manifestation sera précisé ultérieurement et mis en ligne sur le site du SNES.

Des souscriptions sont lancées afin de financer le déplacement à Paris du plus grand nombre de collègues. ■

Evelyne Salé

t ou réelle rénovation ?

négligeable. Les propositions avancées ne sont pas de nature à modifier profondément l'année de stage, dans le sens d'une meilleure cohérence de la formation et d'une plus forte implication des stagiaires. Le ministère n'a pas renoncé à considérer les stagiaires comme moyens d'enseignement. C'est pourtant un handicap majeur pour améliorer la formation et mieux impliquer les praticiens de terrain que sont les conseillers pédagogiques tuteurs. Le recrutement de formateurs en service partagé ne doit pas conduire à une systématisation des postes en double affectation.

S'agissant de la validation de la formation, il revient aux IUFM d'en définir les modalités précises dans le cadre de trois évaluations. Le SNES estime qu'un tel dispositif se traduirait de fait par un alourdissement des procédures, lesquelles risqueraient d'accentuer la pression évaluative faite sur les

stagiaires. Multiplier les procédures formelles d'évaluation est pour le moins contradictoire avec le principe par ailleurs affiché d'une formation d'adultes. Nous poursuivons nos interventions pour faire évoluer ce point.

Compte tenu du calendrier retenu par le ministère, on peut légitimement s'interroger sur les conditions dans lesquelles le dispositif se mettra en place. Le SNES considère que l'essentiel va se jouer au niveau de chaque IUFM. Il appelle d'ores et déjà les élus SNES dans les instances, conseil scientifique et pédagogique et conseil d'administration à se mobiliser pour que les plans de formation soient élaborés dans la plus grande transparence, pour qu'ils laissent de côté le rapport Meirieu et pour qu'ils s'appuient sur les points positifs de la circulaire en préparation. ■

Odile Cordelier, Denis Paget

CAPES externe d'histoire-géo

Epreuve de géographie annulée et reportée au 22 avril

Suite aux incidents survenus dans le centre d'épreuves d'Île-de-France et amplement médiatisés, le ministère a décidé d'annuler l'épreuve de géographie et de reconvoquer les candidats le lundi 22 avril.



Dans un communiqué, le directeur des personnels enseignants évoque « un trouble avéré à l'ordre public » qui l'a contraint à prendre cette décision, le déroulement de l'épreuve ayant été irrémédiablement perturbé.

En stigmatisant « des conduites incompatibles avec l'exigence de moralité qui s'impose aux enseignants ainsi qu'à ceux qui se destinent à le devenir », le ministère manifeste une fermeté sans doute justifiée par des comportements ponctuels mais qui présente le risque d'un amalgame injuste à l'égard de l'ensemble des candidats.

Le SNES déplore qu'à cette occasion certains en tirent argument pour préconiser la régionalisation des concours de recrutement du second degré, feignant de croire qu'on serait ainsi à l'abri de tels incidents.

Carte scolaire

Le refus de la Saône-et-Loire

Le conseil départemental de l'Education nationale de Saône-et-Loire du 15/3/2002 était réuni pour entériner la carte scolaire des premier et second degrés, sous la présidence du préfet. Celui-ci ne pouvait ignorer le mécontentement des personnels et des parents d'élèves, dont la presse s'était largement fait l'écho et dont retentissaient les rues de Mâcon par la voix d'un millier de manifestants. Le CTPD avait d'ailleurs deux jours auparavant adopté, sur l'initiative de la parité syndicale, une déclaration dénonçant le retrait de 15 postes (qui fait suite à celui de 153 ETP depuis 1996) de la dotation collèges du département. Pourtant, le préfet a opposé une fin de non-recevoir à la demande conjointe de tous les représentants des personnels et de la FCPE ; il a refusé catégoriquement de suspendre les travaux du CDEN et de relayer auprès du ministère leurs revendications.

L'intersyndicale FSU/UNSA/SGEN/SUD/CGT et la FCPE organisent des Rendez-vous citoyens pour la défense du service public d'éducation le samedi 23 mars à 15 h 30 à Chalon-sur-Saône, Louhans, Mâcon, Paray-le-Monial, Montceau, Autun. Des délégations FSU profiteront de cette occasion pour interpeller les parlementaires et leur rappeler leur rôle déterminant au moment du vote du budget.

Droits sociaux

L'action des aides-éducateurs paie

Après les nombreuses actions menées par le SNES et le SNUipp (FSU), le ministère annonce le jour de la manifestation nationale un accord interministériel pour l'indemnisation des aides-éducateurs et emplois-jeunes cadres de vie : désormais les trois jours de délai de carence lors d'un congé maladie et le complément d'indemnisation en cas d'accident de travail seront pris en charge.



LE COLLÈGE QUE NOUS VOULONS

Interpeller l'opinion publique

Les 11, 12 et 13 mars ont permis de mettre partout le collège sur le devant de la scène. Si les personnels se sont réunis dans la plupart des établissements, ont rédigé des textes, organisé les premières signatures du manifeste, eu des échanges fructueux avec les parents d'élèves, la participation aux rassemblements dans les départements, académies et à Paris n'a pas été à la hauteur du mécontentement réel ni des enjeux. Les assises nationales du 13 ont réuni 160 délégués d'établissements et porté sur tout ce qui fait débat au collège : les nouvelles orientations

entretenues par l'exercice scolaire ;

- le refus de s'inscrire dans un prêt-à-penser ministériel et ses (faux) remèdes miracles ;
- la conviction forte que les horaires planchers fragiliseront les élèves les plus en difficulté, que certaines disciplines ne peuvent se penser en dehors de groupes allégés, que l'effectif des classes est une question déterminante ;
- la volonté de mettre en avant notre proposition alternative de restitution des heures aux disciplines pour l'immédiat, tout en exigeant une révision des grilles horaires ;

plupart de nos demandes. Le seul élément nouveau concerne le maintien possible de la 6^e heure prof en français en Sixième en prélevant une heure sur l'ATP. Pour l'instant la circulaire de rentrée, à l'état de projet, maintient le caractère obligatoire des itinéraires, tout en assouplissant considérablement les modalités de mise en œuvre, et contient des aspects inacceptables que nous avons immédiatement dénoncés (le regroupement disciplinaire « sciences et techniques » réapparaît sous la forme de la semestrialisation des enseignements et de la bivalence possible pour les volontaires, contractualisation des moyens pour tous les dispositifs inscrits au projet d'établissement, HSE toujours incluses dans la DHG).

Sur le plan de l'action, nous avons décidé, à l'issue des assises et en concertation avec l'ensemble des sections académiques, de faire connaître partout notre manifeste dans la profession, la presse, l'opinion publique et de le faire signer largement (plusieurs dizaines d'établissements ont déjà fait remonter des feuilles massivement signées). Nous appelons les personnels à poursuivre le travail qui a été fait dans les établissements, à dénoncer les DHG étriquées, les aspects inacceptables de la circulaire de rentrée, à rencontrer les parents d'élèves sur la base du manifeste, à interpeller les politiques et les candidats sur l'avenir du collège, à mettre en avant le service public d'éducation que nous voulons. ■

Monique Parra-Ponce



Paris le 13 mars.

© CLEMENT MARTIN

ministérielles (et la conception du collège qu'elles sous-tendent), les grilles horaires, les itinéraires de découverte, la proposition alternative du SNES, notre manifeste pour un collège de la réussite pour tous. Les interventions de la salle ont montré que la situation était complexe, que la profession était globalement acquise à l'interdisciplinarité, mais que ce qui posait problème, c'était les conditions inacceptables dans lesquelles le ministère entendait mettre en place ces itinéraires (par la réduction des horaires disciplinaires), même si certains délégués auraient souhaité un appel à la grève contre le seul principe des itinéraires.

Ces assises ont surtout permis de mesurer ce qui faisait largement consensus entre nous :

- une conception du collège qui va de pair avec le maintien d'exigences ambitieuses permettant à tous les élèves de construire des connaissances et des compétences

• la nécessité à la fois de poursuivre la réflexion sur la structure du collège et d'obtenir un redressement immédiat de la situation (voir les huit propositions de notre manifeste).

C'est sur cette base que nous nous sommes rendus à l'audience au ministère à 16 heures. Nous n'avons pas eu de réponse sur la



© THIERRY NECOURT
© CLEMENT MARTIN

Manifeste pour un collège de la réussite pour tous

Bien qu'accueillant la presque totalité des élèves, le collège que nous connaissons n'est pas un collège démocratique. Chargé en théorie de poursuivre l'effort de culture commune pour l'ensemble des générations, il peine à accomplir cette mission : les écarts constatés à l'école primaire se maintiennent, parfois s'amplifient, et confortent le tri social auquel participe aussi le collège.

Fragilisé plus que d'autres niveaux par la constitution de ghettos sociaux et de poches de pauvreté, le collège est trop dépendant du milieu local, il est parfois fragilisé par l'indiscipline et la violence, et laisse au bord du chemin des milliers de jeunes qui sortent du système après la Troisième sans véritable formation. Les difficultés sont telles que l'idéal du collège pour tous est remis en question par de nombreux observateurs.

Nous réaffirmons pourtant qu'aucun progrès ne pourra se réaliser si l'on ne parvient pas à résorber l'échec scolaire à l'école primaire et au collège et d'abord l'accès à la langue française écrite et orale, sésame de tout accès à la culture.

Depuis des années, les réformes ont fui cette exigence, sous-estimé les moyens à investir pour répondre aux difficultés les plus graves et préconisé de façon dogmatique des méthodes sans validité démontrée pour construire patiemment les savoirs. Parce que les réformes privilégièrent de fait les stratégies d'apprentissage des élèves les plus à l'aise et les plus autonomes, elles ignorent celles des enfants les plus éloignés des pratiques scolaires et visent des compétences de plus en plus élevées sans réfléchir aux moyens de les atteindre réellement par le travail et l'entraînement scolaire.

Il en va ainsi des travaux sur projets, reposant sur des recherches autonomes et sur des capacités interdisciplinaires : pour intéressants qu'ils soient, ils ne peuvent prétendre résoudre les difficultés rencontrées par de nombreux élèves dans les apprentissages disciplinaires de base dont les dernières réformes ont fortement réduit le temps par la pratique des horaires au plancher. Ces travaux ne reçoivent même pas les moyens qui les rendraient possibles par l'octroi de ressources nouvelles, par des possibilités de travail en groupes et par un temps de concertation suffisant des équipes

Trop souvent centrées sur des activités périphériques à l'acte d'enseignement, les réformes successives ont ignoré l'essentiel du travail scolaire, les enjeux disciplinaires des apprentissages, de l'activité dans la classe. Pire, par des réductions d'horaires, des dotations trop étiquetées, des classes trop chargées et rarement dédoublées, les réformes rendent de plus en plus problématiques les apprentissages de base et compliquent le travail des enseignants.

Obligeant les enseignants et les établissements à des arbitrages douloureux qui divisent les équipes plus qu'ils ne les soudent, les réformes contribuent à des organisations ségrégatives et défavorisent ceux qui auraient le plus besoin de l'école. **Dans ce contexte, les itinéraires de découverte du cycle central, suivis par les enseignements choisis en classe de Troisième peuvent être le nouvel habillage d'un collège qui renoncerait à dispenser une vraie culture commune.**

Les signataires de ce manifeste réaffirment l'importance d'une lutte détermi-

minée, précoce et continue contre l'illettrisme et la difficulté scolaire, capable de prévenir l'échec, de déjouer les déterminismes sociaux et d'apporter des aides aux familles qui en ont besoin, et cela dès les premières années de la scolarité.

Ils demandent :

1. qu'on restitue à l'apprentissage patient et construit des savoirs disciplinaires le temps et les moyens horaires de le réaliser efficacement pour tous les jeunes, avec des séances en groupes allégés et des classes moins chargées, et qu'on y affecte dans l'immédiat les moyens consacrés à la généralisation des itinéraires de découverte et l'heure non affectée dont devrait disposer chaque classe de Cinquième et de Sixième ;
2. qu'on accorde à l'apprentissage de la langue des moyens suffisants dès la Sixième en portant à 4 heures + (1 heure dédoublée) les horaires de français et en constituant toutes les aides individualisées nécessaires pour les plus faibles lecteurs ;
3. qu'on laisse toute liberté aux équipes d'engager des projets interdisciplinaires sans pour autant affaiblir les apprentissages disciplinaires ;
4. qu'on accorde une trentaine d'heures de dotation par classe en moyenne pour permettre des groupes de travaux pratiques dans les disciplines expérimentales et en technologie et amorcer des groupes à effectifs allégés en langues vivantes ;
5. qu'on dégage des moyens importants pour construire des équipes pluriprofessionnelles de suivi des élèves en difficulté associant aux enseignants le CPE, le CO-Psy, les personnels médicaux et sociaux et qu'on crée les structures d'accueil et les compétences nécessaires pour les élèves primo-arrivants non francophones ;
6. qu'on puisse étudier au cas par cas sur proposition des équipes pluriprofessionnelles des solutions pédagogiques diverses pouvant inclure une collaboration avec les LP, ou d'autres structures du service public pour les élèves en grande difficulté très démobilisés ou en rupture avec l'enseignement du collège ;
7. qu'on engage une politique d'intégration des heures de concertation dans le service des enseignants et documentalistes en commençant par les enseignants des ZEP et REP particulièrement mis à contribution au plan éducatif, et pour tous les enseignants qui s'engageraient dans des projets interdisciplinaires ;
8. qu'on engage une réflexion approfondie pour réviser certains contenus, les rendre plus formateurs, plus cohérents entre eux, plus aptes à intéresser les jeunes et à les ouvrir aux problèmes de notre époque.

Ces premières mesures assurerait un redressement de la situation et permettraient d'envisager ensuite plus sereinement une réorganisation du collège et de ses enseignements permettant à tous les élèves, dans leur diversité, de réussir au collège, de développer leurs potentialités.

Les signataires de cet appel demandent au ministre de l'Éducation nationale de prendre la mesure des difficultés et des leçons de l'expérience qui montrent tous les jours qu'on ne saurait esquiver la nécessité de faire apprendre dans des conditions appropriées à un enseignement de masse et en offrant aux personnels la possibilité de faire valoir leur expérience pour évoluer et innover au service des jeunes.

Nom, prénom	Signature	Nom, prénom	Signature

Ressources libres

Colloque en mai

Le GET (Groupe des ENST, Ecoles nationales supérieures des télécommunications) et le CNDP (Centre national de documentation pédagogique) organisent, les 29, 30 et 31 mai 2002, un colloque sur les ressources libres, à l'INT d'Evry dans l'Essonne. L'inscription à cette manifestation est gratuite. Tous les renseignements nécessaires (programme, inscriptions, transport) sont disponibles sur le site <http://www.aourtulibre.org>

Le thème sera abordé des points de vue historique, économique et juridique. Il sera décliné dans les domaines de la publication scientifique, de l'édition scolaire, de l'enseignement à travers les réseaux (e-learning). Seront également abordées les prolongations des mouvements de type copyleft, dans les domaines artistiques.

Comité de programme : J.-P. Archambault, C. Bac, M. Briand, F. Couchet, E. Cousin, P. Dumesnil, E.-L. Lallet, B. Lang, A. Poulain-Maubant, G. Ouvradou, S. Tardieu.

**Collège Le Hérault,
Saint-Herblain (44)**

Contre la précarité

Le jour de la prérentrée une collègue de lettres classiques est victime d'un accident et ne peut assurer la rentrée. Cette collègue est remplacée quelques semaines puis peut reprendre son travail. Mal remise de son accident, elle doit subir une intervention chirurgicale et est remplacée par une vacataire recrutée pour 200 heures. Le deuxième professeur remplaçant ayant effectué ses 200 heures, le rectorat de Nantes refuse de le contractualiser et met fin à sa vacation, contrairement au souhait du chef d'établissement.

Une nouvelle vacataire est recrutée et les élèves se trouvent devant leur quatrième professeur de lettres depuis la rentrée.

Face à cette situation, les représentants du SNES et du SGEN du collège sont intervenus auprès du principal pour que la continuité pédagogique soit assurée. Les représentants académiques ou départementaux de ces deux syndicats se sont adressés au rectorat qui persiste dans son refus de contractualiser la vacataire.

Le CA du collège a voté à l'unanimité des parents, des enseignants, des agents et des représentants des élus locaux un vœu exigeant le maintien sur le poste du professeur remplaçant.

Face à l'intransigeance du rectorat, les professeurs réunis en assemblée générale décident de maintenir la vacataire sur son poste.

Les enseignants du collège Le Hérault

LES PROPOSITIONS DE LA FSU. Lors de son conseil national du 20 mars, la FSU vient de voter un texte important rappelant ses propositions. En voici quelques extraits.

Avenir des retraites



© CLEMENT MARTIN

« **L**es problèmes posés par l'avenir des retraites ont un caractère beaucoup plus ouvert qu'on ne le dit très souvent et correspondent avant tout à la mutation la plus heureuse qui soit, l'allongement de la durée de la vie. La construction de nouveaux équilibres démographiques qui en résulte et l'arrivée en âge de retraite des générations nombreuses d'après-guerre posent des questions inédites à toute la société, aussi bien sur le renouvellement de professions entières dans les dix ans à venir, que sur l'émergence d'un nouvelle organisation des âges de la vie ou bien

ment celles de l'éviction massive du marché du travail des salariés âgés et de la nécessité de concevoir de nouveaux droits pour changer en profondeur le travail.

Des problèmes maîtrisables (...)

Pour tous les salariés, la FSU préconise le maintien de l'âge légal à 60 ans et un taux de remplacement pour tous de l'ordre de 75 % du dernier salaire à 60 ans pour 37,5 annuités ainsi que le maintien de la parité retraités/actifs comme élément essentiel de solidarité entre générations.

(...) De tels objectifs appellent une évaluation sérieuse des besoins de financement, de leur calendrier et de leur prise en charge. A l'évidence, la part du revenu national à consacrer aux retraites devra être progressivement plus importante qu'aujourd'hui.

(...) La question essentielle est la capacité ou non de l'économie et de la société française d'opérer ce transfert en faveur des retraites en un demi-siècle, c'est-à-dire de réaliser l'équivalent de ce qui a été accompli ces 40 dernières années. Cela correspondrait à une hausse de 15 points du taux de cotisation retraite en 40 ans, soit 0,375 par

an, c'est-à-dire du point de vue de la FSU une utilisation tout à fait envisageable d'une partie des gains de productivité.

Des problèmes de société

Mais la société aura aussi à traiter de questions bien plus vastes que celles du financement, celles qui résultent de cette nouvelle distribution des âges et de ce nouveau calendrier de la vie en train de se dessiner.

La focalisation du débat public sur l'allongement de la durée de cotisation et la déclaration de l'Union européenne du 16 mars à l'occasion du sommet de Barcelone fixant l'objectif de repousser de 5 ans l'âge de cessation de l'activité d'ici 2010 vont à contresens des nouveaux droits à développer. Il faut non seulement améliorer des dispositifs comme la CPA et le CFA dans la fonction publique mais aussi développer la formation continue, réduire le temps et la charge de travail, mieux prendre en compte les possibilités de mobilité professionnelle, les fins de carrière et l'ensemble des situations de pénibilité. Simultanément il faut développer une réflexion sur la validation des années non prises en compte, en particulier les années d'études. » ■

Services publics sur le devant de la scène

José Maria Aznar avait choisi de mettre la présidence espagnole de l'Europe sous le signe d'un nouvel élan donné à la mise en concurrence et à la privatisation des services publics en réseaux, notamment l'électricité et les chemins de fer. Le Premier ministre espagnol n'a pas été déçu : 120 000 manifestants le 14 mars à l'appel de la Confédération européenne des syndicats (CES), 30 000 manifestants le 16 à l'appel d'une myriade de collectifs, d'associations comme ATTAC, mais aussi des partis de gauche et des syndicats espagnols, contestent l'orientation néolibérale de la construction européenne. La montée en puissance d'un mouvement syndical européen structuré et d'un mouvement plus diffus et multiforme venant de la société et des citoyens est une bonne chose. Il faut s'efforcer de les faire converger et non de les opposer. Leurs demandes pour plus d'emplois stables et qualifiés, plus de droits fondamentaux notamment l'éducation, la culture, la santé, la liberté et la démocratie

© AFP



remettent les services publics au centre du débat.

Ce débat est en train de prendre consistance au niveau européen. C'est par exemple une déclaration commune de la CES et de la Confédération européenne des employeurs publics avant le sommet de Laeken en novembre 2001 demandant une directive cadre pour les services d'intérêt général (SIG), dénomination européenne des services publics (1). C'est le Comité économique et social européen qui a repris cette idée au cours d'un forum sur les SIG ; il y ajoute la proposition de modifier l'article du traité qui définit les

missions de l'Union pour y introduire les services d'intérêt général, afin de faire contrepoids à la logique libérale de la concurrence. Cette proposition devrait être faite à la Convention qui prépare la réforme des institutions qui doit intervenir en 2004.

Il est urgent d'amplifier ce débat et d'en faire un véritable enjeu public. La FSU, dont le champ couvre plusieurs services publics en France (éducation, culture, justice) devrait rapidement prendre une initiative dans ce sens. ■

Jean-Marie Maillard

1. La France a été le seul pays à reprendre cette proposition à Barcelone.

ETATS-UNIS

La guerre de l'acier

Les États-Unis ont annoncé le 5 mars qu'ils frappaient désormais de droits de douane de 8 % à 30 % les importations d'acier, pour une durée de trois ans. Officiellement, cette mesure doit permettre aux producteurs d'acier traditionnels, qui sont pour nombre d'entre au bord de la faillite, de se redresser. En réalité, à six mois des élections législatives, le poids des 160 000 salariés de la sidérurgie et d'un lobby patronal puissant est à l'origine de cette mesure. Cette décision a suscité de vives critiques. D'un point de vue économique, elle est inépte. La modernisation impliquerait de construire de nouvelles aciéries, mais l'Etat ne prévoit pas de les financer et les marchés financiers ne sont pas dis-

posés à se lancer dans une entreprise aussi incertaine. En effet, les principaux concurrents des grands sidérurgistes américains sont... américains : les mini-mills, qui produisent de l'acier à partir de métal de récupération et dont le personnel n'est pas syndiqué, ont des coûts nettement moins élevés que ceux des producteurs traditionnels. Ce sont eux, plus que les importateurs, qui leur prennent leur part du marché.

D'un point de vue politique, cette mesure est inique. Les Européens et les Japonais ont annoncé le dépôt d'une plainte devant l'OMC et la situation pourrait dégénérer en guerre commerciale, à laquelle personne ne gagnerait rien.

Cette histoire est paradoxale, qui

voit le plus fort soutien de la mondialisation en faire le bouc émissaire de difficultés intérieures et fragiliser les négociations commerciales qu'il appelle de ses vœux. Elle rappelle que les intérêts des Etats sont contradictoires, et que les relations internationales, derrière les discours sur la liberté des échanges entre des entreprises, sont d'abord fondées sur des rapports de force entre des nations. Ceux qu'on appelle, pour les disqualifier les « antimondialisation », suivront avec intérêt la manière dont l'OMC réagira à cette provocation américaine, car c'est un très bon test de la capacité de cette organisation à substituer une régulation fondée sur le droit au droit du plus fort. ■

Arnaud Parienty

se sont largement mobilisés pour trouver une solution positive à cette situation et ont dénoncé le recours systématique au personnel précaire pour pallier les insuffisances de l'Education nationale, au détriment des élèves et des enseignants.

Mars 2002

Semaines d'éducation contre le racisme

L'éducation contre le racisme et la xénophobie, pour le respect de l'autre et l'amitié entre les peuples dans le respect des droits et de la justice, prend cette année un relief tout particulier. Au plan international, des conflits s'exascent, des droits sont bafoués, des agressions frappent massivement des populations. En France, de graves exactions ont touché des individus et des bâtiments pour des prétextes relevant du racisme. Un collectif d'organisations auquel participent la FSU et ses syndicats, anime « les semaines d'éducation contre le racisme » et propose un matériel pédagogique spécifique selon les âges des élèves et une affiche de popularisation.

Pour les 14-18 ans, il s'agit d'un huit pages « Agir contre le racisme » qui est disponible auprès du SNES, de la FSU ou des divers partenaires (mouvements anti-racistes, FCPE, mouvements pédagogiques...).

Une circulaire publiée au BOEN permet de mieux faire prendre en compte cette démarche d'éducation dans les établissements scolaires et favoriser l'organisation d'expositions, de débats, de sorties, de projections, d'invitations de personnalités, etc.

La convergence avec l'éducation à la citoyenneté et aux droits fondamentaux des hommes, des femmes et des enfants est évidente.

Un nombre significatif de collègues et d'établissements se sont déjà engagés pour ces semaines.

Faites-nous connaître vos initiatives.



LA PAUVRETÉ N'A PAS RECOLÉ EN FRANCE DANS LA DERNIÈRE PÉRIODE. C'est ce que constate l'Observatoire de la pauvreté qui vient de publier son rapport annuel, ciblé sur les années 97-2000. Celles-ci ont pourtant été marquées par un recul du chômage de près d'un million de personnes et d'une croissance du PIB de 3 % en moyenne. Or on compte aujourd'hui 1,7 million de ménages pauvres, soit 4,2 millions de personnes (7 % de la population).

La pauvreté en France

Pourquoi cette stagnation ? D'abord parce que le taux de pauvreté étant relatif (*), il ne peut diminuer que si les revenus des ménages pauvres augmentent plus vite que les revenus du reste de la population. Cela n'a pas été le cas, car les revenus de solidarité comme le RMI, les allocations vieillesse ou handicapés n'ont pas été revalorisés plus fortement que les autres revenus et ce sont eux qui constituent une part importante des revenus des ménages pauvres.

D'autre part, la baisse du chômage, dont on pouvait penser qu'elle aurait des effets sur la pauvreté, n'a pas eu d'incidence pour plus de la moitié des personnes pauvres, soit parce qu'elles étaient inactives (petits retraités), soit parce qu'elles avaient déjà un emploi mais étaient à la tête d'une famille nombreuse, soit parce que

trouver un emploi (temps partiel, certaines formes de contrat) ne permet pas de sortir des difficultés, voire même peut accentuer la pauvreté.

Le chômage ne constitue donc pas la cause unique de pauvreté. Si on a 3,5 fois plus de risque d'être pauvre lorsqu'on est chômeur, tous les chômeurs ne sont pas pauvres et les 4/5e des ménages comportant un chômeur sont au-dessus du seuil de pauvreté. Au-delà des chômeurs, les « pauvres » se recrutent parmi les personnes disposant d'emplois précaires, particulièrement les jeunes, les familles monoparentales et nombreuses, les retraités. Le développement de l'emploi précaire ou à temps partiel augmente la proportion de salariés, notamment de femmes, faiblement rémunérés(e)s et accentue le risque de pauvreté, même si la pauvreté s'apprécie au niveau du ménage

(salaire + autres ressources éventuelles).

Ce sont aussi les difficultés de logement, droit fondamental fort malmené, qui sont épinglees par le rapport. Le logement social est en effet insuffisant et très inégalement réparti sur le territoire. Ainsi, alors que 54 % des ménages pauvres vivent en HLM à Rouen, 20 % seulement peuvent en bénéficier à Montpellier, Paris détenant le triste record des logements sans confort et l'Ile-de-France celui du surpeuplement. L'accès aux soins des personnes pauvres, a progressé très sensiblement avec la CMU, mais cela ne peut suffire à lever les inégalités de santé, tant la précarité est source de fragilité. Et s'il ne semble pas y avoir de pathologies spécifiques de la pauvreté, les risques de contracter les pathologies ordinaires sont beaucoup plus importants et les « pauvres », plus sou-

vent malades, ont moins souvent et plus tardivement recours aux soins. L'observatoire s'interroge sur les rapports entre pauvreté et territoire, esquissant une carte de la pauvreté, mais soulignant aussitôt combien la variété des facteurs de pauvreté et leur combinaison rend difficile l'établissement d'un modèle territorial.

Enfin il constate une aggravation des situations de grande pauvreté et d'exclusion, personnes sans domicile et étrangers, plus souvent et plus gravement pauvres. ■

Elizabeth Labaye

(*) Par convention, est considéré comme pauvre une personne qui dispose de moins de la moitié du revenu médian mensuel (soit 560 €).

La pauvreté est mesurée en France à l'aide de trois indicateurs : la pauvreté « monétaire », la pauvreté de conditions de vie, la pauvreté administrative (nombre de bénéficiaires de minima sociaux).

BREVETABILITÉ DES LOGICIELS INFORMATIQUES

Les raisons d'un refus

La Commission européenne a publié le 20 février 2002 une proposition de directive sur la brevetabilité des logiciels informatiques. Jusqu'ici, contrairement aux États-Unis, la protection de la création intellectuelle dans le domaine des idées, des arts et de l'information était assurée en Europe par le droit d'auteur. Cette nouvelle directive vise à entériner les pratiques illégales de l'Office européen des brevets, et est soutenue par de puissants intérêts économiques – notamment américains – qui, constatant avec le développement de l'économie des services la part croissante de l'immatériel, veulent mettre en place des formes de propriété intellectuelle qui favorisent leur mainmise sur les richesses créées. Le but de cette offensive est clair. Dans la société de l'information du siècle qui commence, la quasi-totalité des activités humaines mettront en jeu des systèmes informatiques. Ceux qui

contrôleront ces systèmes informatiques contrôleront les activités qui en dépendent. Au travers des brevets logiciels, ce sont donc toutes les interactions sociales qui sont visées, et en particulier toutes celles liées à la connaissance, son usage et sa transmission pour lesquelles les technologies de l'information et de la communication sont essentielles. En contrôlant les méthodes intellectuelles au travers des techniques logicielles qui les mettront en œuvre, ce sont tous les outils pédagogiques modernes qui risquent de passer sous la coupe d'intérêts privés. Cela concerne l'évolution des méthodes pédagogiques utilisées dans les systèmes d'enseignement traditionnel aussi bien que le secteur croissant de la formation continue et l'enseignement en ligne. La brevetabilité des logiciels, c'est aussi le moyen de contrôler les standards des formats de représentation de l'information et des protocoles de

communication, et donc la diffusion et l'échange des connaissances et de la culture. C'est une législation invisible et sans fondement démocratique, réalisée par le choix privé des architectures techniques qui structurent au moins partiellement la société. Le brevet est une forme particulière de protection, propre aux activités industrielles. Mais la création, la diffusion et l'emploi des ressources immatérielles ne relèvent pas nécessairement de l'activité industrielle.

L'usage des logiciels libres est croissant dans le système éducatif, et ce pour de multiples raisons :

- pour permettre une plus grande diversité de solutions, diversité essentielle à un enseignement dont le rôle est de faire apprêter les principes pérennes plutôt que les outils éphémères ;
- parce que leur coût est plus abordable pour les budgets des établissements déjà fortement gonflés par

les investissements requis par les TICE ;

- parce que, étant librement disponibles pour tous les élèves, ils sont un facteur d'égalité devant l'éducation, comme le veut la tradition républicaine ;
- et parce que le libre accès au code source est une ressource indispensable pour l'enseignement même des technologies de l'information. Le SNES réaffirme son attachement au principe de partage de la connaissance qui a permis à l'humanité de progresser, et qui, dans le domaine éducatif, est indispensable pour un accès égal au savoir. Le SNES s'adresse au mouvement syndical européen pour que les logiciels restent protégés par le droit d'auteur, conformément à la tradition européenne, et à l'esprit originel de la Convention européenne sur le brevet de 1974. ■

Extrait du communiqué de presse du SNES du 20 mars 2002

Dossier

Validation des acquis

Reconnaitre l'expérience



DOSSIER COORDONNÉ PAR PIERRE NARBONNE

La validation des acquis de l'expérience (VAE), sujet d'actualité, vient de faire l'objet d'une nouvelle loi. Souvent qualifiée de « véritable révolution culturelle », cette nouvelle voie d'accès aux certifications serait appelée à un développement quantitatif important et est présentée, à la fois comme un élément essentiel d'un système de formation tout au long de la vie et comme une nécessité liée aux évolutions de carrières professionnelles de plus en plus marquées par la mobilité.

La validation des acquis met, ou remet, au premier plan des questions centrales comme celle du rôle et de la construction des certifications professionnelles, celle de l'organisation et des finalités de la formation continue, et, celle, enfin, essentielle, de la reconnaissance des qualifications professionnelles. Il s'agit donc d'un sujet qui, au-delà du système éducatif, implique l'ensemble des acteurs sociaux.

Face à l'ampleur des questions posées, les articles et entretiens de ce dossier se limitent forcément à l'apport d'éléments d'information et de quelques éclairages particuliers, sur la pratique de l'acte de validation et sur ses difficultés, sur les conséquences de la réussite à la validation pour les actifs, et sur la structure du système des certifications professionnelles, désormais destiné à être présentée dans le nouveau « répertoire des certifications », et, enfin, sur la place que peut, et doit prendre le service public pour assurer l'exercice de ce nouveau droit individuel.



Présentation

VAE : *de quoi s'agit-il ?*

La loi de modernisation sociale donne à toute personne ayant trois ans d'expérience (professionnelle, mais aussi bénévole, associative...) le droit de demander la validation de ses acquis par l'acquisition d'une certification (diplôme, titre...) inscrite au répertoire national des certifications professionnelles. La certification demandée par le candidat doit être en rapport direct avec l'activité exercée.

La validation est effectuée par un jury qui peut attribuer la totalité ou une partie du diplôme ou du titre. Le jury se prononce au vu

d'un dossier constitué par le candidat, avec, éventuellement un entretien, voire une mise en situation professionnelle (réelle ou reconstituée).

Cette loi modifie et étend une loi de 1992, qui ne concernait que quelques ministères (Education nationale, Agriculture, Jeunesse et Sports) et qui permettait la validation des acquis professionnels par l'obtention d'unités d'un diplôme professionnel. La durée d'expérience requise était de 5 ans et le diplôme ne pouvait être obtenu en totalité.

Le parcours d'un candidat à la validation

comprend un certain nombre de phases : phases d'information et d'accueil, phase d'accompagnement dans la constitution du dossier, phase de validation, devant le jury.

La validation des acquis est donc une autre voie d'obtention d'une certification, à côté des voies de la formation initiale et de la formation continue. Quelle que soit la voie d'accès, c'est bien le même diplôme (ou titre) qui est obtenu, avec tous les droits qui sont attachés à sa possession.

La mise en place du nouveau dispositif sera progressive. ■

Questions à Bernard Prot, équipe de clinique de l'activité, Cnam

Comment valider *les acquis professionnels* ?

Depuis 1997, l'équipe de clinique de l'activité, du laboratoire de psychologie du travail du Cnam, a réalisé trois études sur la validation des acquis, sous la direction d'Yves Clot, à la demande de la direction de l'enseignement scolaire du ministère de l'Education nationale.

Les rapports des deux premières études ont été publiés, le troisième le sera en avril. (Voir en bibliographie.)

L'US : L'attribution d'un diplôme par la validation des acquis repose sur le principe que l'activité professionnelle ou sociale est productrice de connaissances, capacités, qualifications habituellement acquises par la formation. Que nous dit la recherche sur cette question ?

Bernard Prot. De longue date, la recherche travaille sur ce problème de la production des connaissances à partir de l'action, c'était déjà le cas par exemple du psychologue russe Vygotski dans les années 1920. C'est une belle et difficile question scientifique que nous essayons d'aborder depuis les situations de travail. Disons seulement que ce n'est pas le travail qui est producteur de connaissance. On peut même prendre connaissance, dans les deux sens du mot, au travail, quand on n'est plus en mesure de garder la main sur la situation. Inversement, et malgré ce qu'on peut parfois entendre, le travail reste une puissante occasion de développement des connaissances. C'est donc surtout ce qu'on réussit à

faire de l'expérience, la manière dont on réussit non seulement à la vivre, mais aussi à la confronter à celle des autres, et à ses autres activités, qui permet d'en tirer des leçons, de stabiliser des conceptions. Le développement des connaissances est fortement lié aux échanges dans les collectifs professionnels et entre ces collectifs.

La validation des acquis va plus loin, puisqu'elle offre une reconnaissance sociale à ces connaissances produites dans l'activité, par l'entremise du diplôme. Elle organise la confrontation entre l'expérience des candidats et des référentiels de diplômes. Ce que nous avons fait c'est l'analyse de ce travail, qui se situe au confluent des compétences et des qualifications, avec des accompagnateurs, qui aident les candidats à constituer leur dossier et avec des jurys.

Il faut être précis sur ce point : ce qui est demandé aux jurys de validation des acquis, c'est de mettre en rapport les descriptions d'expériences professionnelles que le candidat présente dans son dossier, et les connaissances inscrites dans les référentiels. C'est un travail de mise en relation des deux origines de production de connaissances : celles qui sont plus ou moins stabilisées pour le candidat, au fil de ses différentes expériences professionnelles et celles qui sont stabilisées au fil des travaux des commissions paritaires qui construisent les référentiels de certification, les référentiels d'activité professionnelle et les règlements d'examen.



La validation des acquis offre une reconnaissance sociale à ces connaissances produites dans l'activité, par l'entremise du diplôme.

Notre équipe passe son temps à se confronter à la difficulté de l'analyse de l'activité de travail. Nous sommes donc assez bien placés pour savoir à quel point c'est compliqué. Surtout lorsque, comme c'est le cas dans la validation des acquis, on ne veut pas s'arrêter au comportement visible, ni au seul respect des procédures. Dans le dossier, on ne

demande pas au candidat de décrire seulement ce qu'il doit faire, le travail « prescrit », parce qu'on ne validerait que le poste de travail. On lui demande de décrire son activité « effective » et même, en fait, de comparer plusieurs activités, de choisir celles qui sont les plus représentatives au regard des unités de diplôme qu'il vise.

L'US : Le candidat à la validation de ses acquis constitue un dossier à partir duquel le jury pourra induire que le candidat a bien acquis (ou non) les capacités professionnelles décrites dans le référentiel de certification, qui découle lui-même du référentiel des activités professionnelles. Quelles sont les bases théoriques qui sous-tendent une telle procédure ?

B. P. Précisément, les textes qui règlent le travail des jurys de validation des acquis parlent de « déduction et d'inférence ». C'est avec les rédacteurs de ces textes qu'il faudrait discuter des conceptions qui soutiennent ces notions. Mais, en réalité il faut faire l'hypothèse que ce que font les jurys ne relève pas, ou pas complètement de la déduction et de l'inférence. Comme une telle activité intellectuelle n'est pas observable, ni suffisamment consciente pour en rendre compte par un simple entretien, il faut donc mettre en place des moyens « détournés », qui permettent d'en saisir quelques aspects. Notre équipe développe des méthodes dites en auto-confrontation croisée. Ce serait trop long à développer ici, mais disons qu'il semble que la décision des jurys repose sur un nombre d'indices très important. Par exemple, leur expérience avec les autres candidats, avec les élèves, dans d'autres évaluations, dans d'autres diplômes

est « convoquée » pour poser des questions, lire le dossier, prendre une décision.

On ne peut donc pas dire qu'il y a une confrontation directe entre des connaissances issues de l'expérience et les items des référentiels. Entre eux, c'est tout le « métier » des membres de jury qui est mobilisé. C'est aussi une responsabilité, une question de légitimité du diplôme, un problème d'habileté à « manier » le référentiel devant toutes sortes de situations professionnelles et avec des candidats très différents. Les enseignants et les représentants du monde professionnels réussissent-ils à régler cette nouvelle forme d'accès à la qualification, et comment le font-ils ? C'est la question que nous nous sommes posée avec eux.

L'US : Pour le jury, la question de la preuve est décisive. Pour l'attribution du diplôme à partir d'épreuves d'examen c'est la prestation du candidat qui fournit la preuve que les connaissances et capacités sont acquises au niveau exigé. Et dans la validation des acquis, en l'absence d'épreuves, qu'est-ce qui constitue la preuve que le candidat a bien acquis les capacités, connaissances exigibles pour obtenir le diplôme ?

B. P. : Sur ce point, je voudrais répondre de manière encore plus décisive que pour les questions précédentes : la validation des acquis est une importante source de débats dans le milieu enseignant. La question de la preuve et, finalement, les conditions dans lesquelles on attribue un diplôme sont des enjeux essentiels du métier. C'est également une vraie préoccupation des représentants des milieux professionnels. Rien ne nous autorise à nous « mêler » des problèmes de votre métier. Ça ne fait pas partie de notre orientation de recherche,

Témoignage

« J'ai eu connaissance de la possibilité de valider ses acquis dans la presse régionale ; j'avais commencé, en lycée, à préparer un bac professionnel, sans pouvoir aller jusqu'au bout. Dans ma carrière, j'en suis venue à effectuer des remplacements dans un centre de soins spécialisés pour handicapés, dans l'atelier couture, mais j'avais besoin d'un diplôme pour pouvoir être embauchée. Un CAP aurait suffi mais j'ai entamé la démarche de validation pour obtenir le bac pro « vêtements et accessoires de mode », de façon à pouvoir ensuite reprendre une formation pour devenir éducateur technique spécialisé, et le baccalauréat est nécessaire pour cela. Au premier abord, remplir le dossier m'a paru une tâche très complexe, voire impossible (comment allais-je pouvoir répondre à tout ?). L'entretien avec le jury ne m'a pas posé de problème particulier ; j'ai obtenu quelques épreuves. Pour compléter mon diplôme, il faudrait que je suive une formation complémentaire dans une matière professionnelle. Or, à part intégrer un cursus scolaire, je n'ai trouvé aucune possibilité de le faire. Ma validation n'est donc que partielle, mais elle m'a permis d'être mieux rémunérée - et j'ai passé un CAP par la voie classique. »

A. M., employée dans un centre d'accueil pour handicapés

ce n'était pas non plus la commande du ministère de l'Education nationale.

Ce que nous avons cherché à faire, ce n'est pas « vérifier » si la preuve en validation est plus ou moins garantie que dans les autres modes de certification. Nous avons seulement mis en place des méthodes pour que les membres de jury puissent engager le dialogue sur ce problème, à partir du « réel » de leur activité. Les rapports que nous avons produits contiennent, avec l'accord des participants, de nombreux exemples dans lesquels vos collègues qui ont travaillé avec nous se sont confrontés à ce problème. Il me semble que leur travail, qui n'est jamais présenté comme un modèle, mais comme un effort de lucidité, peut vous donner l'occasion de nourrir les échanges sur ces questions. De notre côté, nous avons mis en évidence l'importance du travail collectif, dans le jury mais aussi avec l'ensemble des protagonistes de la validation. C'est une ressource cruciale pour la validité des décisions. ■

Propos recueillis par Yves Baunay

Publications

- Clot Y., Magnier J., Werthe C. (2000). *La validation des acquis professionnels. Concepts, méthodes, terrain*. Revue des Commissions professionnelles consultatives, 2000-4.
- Clot Y., Prot B., Werthe C. (à paraître en avril 2002). *La validation des acquis au milieu du gué*. Revue des CPC.

Les CIO et la VAE

Les dispositifs de la validation des acquis professionnels constituent des atouts importants pour les salariés, et le service public doit prendre toute sa place dans la mise en œuvre de ces nouveaux droits.

Ceci suppose, afin d'apporter aux demandeurs des réponses de qualité, de clarifier le rôle des différents services et intervenants et de prévoir les moyens nécessaires.

Or, comme cela a très souvent été le cas dans le passé (CFI par exemple), le MEN a décidé sans aucune concertation d'impliquer fortement les centres d'information et d'orientation (CIO) dans ces dispositifs. Dans plusieurs académies, ils sont déjà sollicités pour devenir les lieux de premier accueil, voire d'accompagnement des personnes. Bien entendu, aucun moyen supplémentaire n'a été prévu !

La mise en œuvre de la VAE pose plusieurs problèmes :

- Tout d'abord si les CIO ont bien vocation à recevoir tout public et à informer largement sur les dispositifs existants, ils ne peuvent prendre en charge leur mise en place, ni le suivi des candidats. Ceci doit se faire dans des unités spécifiques, les centres de validation de l'Education nationale, où des CO-

Psy volontaires doivent pouvoir intervenir, à condition qu'ils soient remplacés par des titulaires.

- La VAE ne peut constituer la 85^e mission prioritaire des CO-Psy et des DCIO ! Les CIO se sont déjà vu imposer sans créations de postes et sans budgets supplémentaires, l'accueil des jeunes primo-arrivants, les entretiens « Mélenchon », le positionnement des aides-éducateurs... On a beau jeu de nous reprocher ensuite notre « invisibilité » dans les établissements scolaires ! Rappelons que le public prioritaire est toujours le public en formation initiale.

- L'organisation de la VAE renvoie à la nécessité d'une réflexion d'ensemble sur la place du service public, les moyens qu'il y consacre et ceux qu'il déploie pour lutter contre l'échec en amont. On peut douter que celle-ci ait réellement eu lieu ! Par l'application de ces dispositions, il est clair que le MEN tente d'imposer une redéfinition des missions des CO-Psy, plus conforme au mémo-randum européen, mais qui dénature le « métier » et la spécificité française dans ce domaine. Le SNES ne laissera pas se mettre en place des mesures qui iraient dans ce sens et appelle les collègues à réagir vigoureusement.



Entretien avec Pascal Caillaud, chargé de recherche CNRS,
Laboratoire Droit et changement social, Maison des sciences de l'Homme, Nantes

Le « paysage » de la validation en France

US : En matière de certification professionnelle, qu'en est-il du monopole de l'Etat en France ?

Pascal Caillaud : L'Etat a le monopole de délivrance des diplômes professionnels mais pas celui des certifications professionnelles. Organismes privés ou entreprises ont toujours eu la possibilité de délivrer leurs propres certifications. Simplement, elles ne peuvent les nommer diplômes, cette appellation étant réservée aux seules certifications délivrées par ou au nom de l'Etat.

Le débat provient du développement contemporain des certificats de qualification délivrés par les branches professionnelles (CQ ou CQP). Ces certifications ne se sont développées que lorsqu'il est devenu possible de les préparer en contrat de qualification à partir de 1986 : c'est cette évolution sur leur reconnaissance qui est à l'origine de leur développement dans d'autres branches.

US : Le diplôme acquis en cours de carrière par un salarié est actuellement très peu reconnu dans son entreprise. Cela ne limite-t-il pas l'intérêt de la validation des acquis, et donc, son développement ?

P. C. : Légalement, la validation des acquis est un droit individuel. Mais ce droit à la validation ne se concrétise pas par un droit à la reconnaissance, notamment salariale, du diplôme ainsi obtenu. En droit du travail français, le salarié et l'employeur se mettent d'accord, lors de la conclusion du contrat de travail, sur une prestation et une rémunération. C'est sur cette prestation qu'est basée la rémunération (le plus souvent prévue par la convention collective), pas sur le diplôme. Dans les conventions collectives, le diplôme est surtout considéré comme étalon général d'un niveau de connaissances requises pour l'emploi. Toutefois, à travers le mécanisme dit des « seuils d'accueil », les diplômes possédés par le salarié surqualifié peuvent lui faire bénéficier de points de rémunération supplémentaires mais à condition que ces diplômes aient été acquis avant l'entrée dans l'entreprise.

Ni l'employeur ni le salarié ne peuvent donc modifier unilatéralement la prestation de travail et la rémunération. Or reconnaître automatiquement par une augmentation de salaire l'obtention d'un diplôme, par exemple à la suite d'une procédure de validation, représenterait une modification unilatérale du contrat.

Toutefois, des mécanismes de reconnaissance automatique peuvent apparaître dans les conventions collectives. Une telle reconnaissance est également prévue, depuis une loi de 1991 qui a introduit la notion de co-investissement, lorsqu'une formation diplômante et qualifiante est suivie dans le cadre du plan de formation de l'entreprise, avec une partie de

connaissances, aptitudes et compétences de l'individu. Mais, pour un salarié sans projet de mobilité externe ou sur lequel ne pèse aucune menace de licenciement, si la convention collective ne prévoit pas reconnaissance du diplôme acquis en cours de contrat, la validation des acquis risque de ne présenter aucun intérêt hormis celui de la satisfaction personnelle.

US : Plusieurs systèmes de certification pourront maintenant être utilisés pour la validation. Comment pourrait se présenter, à terme, le « paysage » de la validation en France ? Le risque d'une concurrence intense entre ces systèmes ou entre les diverses certifications existe-t-il ?

A la lecture de la loi de modernisation sociale et de ses décrets d'application, deux systèmes de validation devraient vraisemblablement coexister : celui des pouvoirs publics d'un côté, celui des partenaires sociaux de l'autre. Ces textes insistent bien sur la différence de nature entre les certificats de qualification, paritaires, et les autres certifications, publiques et privées. En réalité, le législateur est resté prudent en attendant la conclusion d'un accord sur la formation professionnelle entre partenaires sociaux. Il n'y a donc pas de contradiction entre la loi et le volet formation du chantier de refondation sociale dont il faut rappeler qu'il prévoyait, avant la suspension de la négociation, la mise en place d'un système paritaire interprofessionnel de validation des compétences. La question de la concurrence entre les certifications publiques, privées et paritaires ou entre les systèmes de validation soulève celle de leur légitimité. Quelle certification est reconnue comme la plus légitime pour attester les connaissances et les aptitudes ? Quel sera l'instrument le plus objectif dans une relation de travail salarié – employeur, juridiquement inégale : un document signé par les partenaires sociaux ou un document signé par l'Etat ? Le diplôme présente l'avantage de faire intervenir un tiers neutre dans cette relation inégale, les certifications paritaires celui de garantir une présence équilibrée entre salariés et employeurs. Or une certification est porteuse d'une double garantie : celle de l'attestation des connaissances et des aptitudes du titulaire, mais également de la qualité du système de formation ou de validation qui conduit à la délivrance de cette certification. ■

Propos recueillis par Pierre Narbonne



Deux systèmes de validation devraient vraisemblablement coexister : celui des pouvoirs publics d'un côté, celui des partenaires sociaux de l'autre.

la formation effectuée hors temps de travail. Mais il n'y a pas ici de modification unilatérale du contrat de travail puisque le co-investissement ou les conventions collectives reposent sur la notion d'accord entre l'employeur et le salarié, soit directement soit par l'intermédiaire des organisations qui les représentent.

L'intérêt principal de la validation des acquis concernera essentiellement des situations diverses d'entrée sur le marché du travail ou de mobilité professionnelle externe : changements d'entreprise de salariés, mais aussi installation dans l'artisanat ou les professions indépendantes ou personnes entrant sur le marché du travail, ayant précédemment exercé une activité bénévole. Dans ce cas, la validation permettra la « transférabilité » des

Clarification

Le système *des certifications professionnelles*

L'usage du terme certification s'est imposé dans le monde de la formation. La certification est une opération officielle par laquelle l'autorité compétente délivre au candidat un certificat attestant de la maîtrise d'un certain nombre de connaissances, aptitudes, exigées par le référentiel de certification, mais le terme certification désigne aussi le certificat obtenu par le candidat : diplôme, titre... Et on parle aujourd'hui d'offre de certification, comme on parle d'offre de formation. La certification est de plus en plus considérée comme une opération indépendante de la formation, dont elle doit être déconnectée.

Il existe actuellement trois systèmes de certification : les certifications délivrées par ou au nom de l'Etat (dont les diplômes) ; les certifications délivrées par des organismes privés de formation (dont les titres homologués) et les certifications paritaires (certificat de qualification professionnelle), délivrées par les partenaires sociaux.

Ces dernières sont créées sous le contrôle exclusif des partenaires sociaux, dans le cadre des CPNE (commission paritaire nationale de l'emploi) et relèvent donc du champ contractuel. Une trentaine de branches professionnelles ont aujourd'hui créé des CQP. L'homologation était une procédure qui per-

Certification délivrée par	Certification	Nombre	Flux
• les pouvoirs publics	Diplômes et titres des différents ministères	1 600 (dont 700 diplômes)	600 000 à 70 000/an
• les partenaires sociaux (dans les branches professionnelles)	Certificats de qualification professionnelle (CQP)	400	6 500/an
• les organismes privés (dont les chambres consulaires)	Titres homologués	700	40 000/an
	Divers certificats		

Nombre de diplômes nationaux gérés par les ministères

Niveaux	Education nationale	Agriculture et Pêche	Emploi	Jeunesse et Sports	Affaires sociales	Santé
V	303	87	163	25	2	2
IV ⁽¹⁾	221	31	81	75	2	–
III ⁽²⁾	165	28	41	1	5	8
TOTAL	689	146	285	101	9	10

1. y compris les bacs technologiques.

2. dont 120 BTS et 20 DMA (diplômes des métiers d'art), 25 DUT.

Nombre de diplômés (flux annuel)

Niveaux	Education nationale	Agriculture et Pêche	Emploi	Jeunesse et Sports	Affaires sociales	Santé
V	420 000	33 000	28 000	1 500	4 500	15 400
IV	256 000	23 000	7 500	17 510	1 950	–
III	140 400	11 300	4 500	375	4 800	18 900
TOTAL	816 000	67 300	39 000	19 385	11 250	34 300
Dont formation initiale	90 %	89 %	–	40 %	48 %	–
Dont formation continue et autre	10 %	11 %	100 %	60 %	52 %	–

Le répertoire national des certifications professionnelles

La loi de modernisation sociale crée ce répertoire, qui sera établi par une commission nationale de la certification professionnelle. Les diplômes délivrés par l'Etat seront enregistrés de droit dans ce répertoire. Les titres, créés par des organismes et les certificats de qualification, créés par des branches professionnelles, pourront y être enregistrés, à la demande de ces organismes ou branches, après avis de la commission.

Dans le répertoire, diplômes et titres seront classés par domaine d'activité et par niveau.

D'autres fonctions sont attribuées à la commission, en plus de l'établissement et de l'actualisation du répertoire :

- veiller à l'actualisation des certifications (en rapport avec l'évolution des métiers, des emplois...) ;
- émettre des recommandations aux institutions qui les délivrent, en particulier pour assurer l'information des particuliers et des entreprises ;
- signaler les éventuelles correspondances, totales ou partielles, entre certifications ;
- élaborer une nouvelle nomenclature des niveaux de certification, susceptible de permettre des comparaisons européennes et internationales.

La commission est composée de 32 membres ayant voix délibérative, dont 16 représentants des différents ministères concernés et 10 représentants des partenaires sociaux. La FSU n'en fait pas partie. Cette commission prend la suite de la commission technique d'homologation (CTH).

mettait à un titre à finalité professionnelle, délivré par un organisme public ou privé, d'être « homologué », après examen par une commission, ce qui correspondait à une forme de reconnaissance par l'Etat, après évaluation officielle.

Les tableaux montrent, pour le premier, l'importance relative de ces différents systèmes et le rôle prééminent de l'Etat et pour les autres, le poids respectif des différents ministères dans l'offre publique de certification. ■

Entretien avec Josiane Teissier, chargée de mission certifications au CERÉQ

Les enjeux du nouveau dispositif

L'U.S. : Pouvez-vous nous présenter en quoi la création du répertoire des certifications et de la commission qui l'établit, représente une évolution importante dans le système des certifications en France. Quelles peuvent en être les conséquences principales ? Comment ce nouveau dispositif peut-il évoluer ?

Josiane Teissier. Les questions relatives au répertoire et à la commission sont liées au processus de validation des acquis de l'expérience. Dans une première lecture, la commission peut sembler identique à l'actuelle commission technique d'homologation, et la liste des homologations paraître identique au futur répertoire ; dans les deux cas, il y a deux modalités d'inscription (de droit ou après instruction) ; classement par niveau de formation et nomenclature ; usage de ces titres et diplômes comme référence par les conventions collectives ou ouverture de l'accès à des concours administratifs. Qu'est ce qui différencie alors le répertoire et l'ancienne liste ? En premier lieu, ce qui fait l'objet d'une inscription au répertoire n'est plus une formation mais un référentiel d'activité professionnelle et la description des diverses voies d'accès au diplôme... en effet, les candidats à un diplôme par la VAE auront besoin de connaître les activités auxquelles renvoie le diplôme pour savoir vers lequel se positionner ; ainsi, et c'est la deuxième différence l'usage qui devrait être fait de ce répertoire sera sensiblement différent : usage grand public (il sera diffusé à grande échelle : mise en ligne, avec présentation des certifications sous forme de fiches décrivant les référentiels d'activités professionnelles et de certification) ; usage expert : il constituera une base de travail pour la commission, dans sa recherche de mise en cohérence de l'ensemble des certifications actuelles, à la fois redondantes et hétérogènes.

L'U.S. : La commission se voit confier par la loi des missions très importantes : veiller à l'actualisation des certifications, signaler les correspondances entre certifications... Quel sera dans tous ces domaines son pouvoir : rôle de veille et de conseil seulement ou pouvoir contraignant sur les différentes institutions, ministères compris ?

J. T. : Le rôle de la commission se définira réellement dans la pratique : hypothèse basse, elle ne sera qu'une chambre d'enregistrement, veillant seulement à la recevabilité des demandes d'enregistrement ; hypothèse haute,

qui est celle du législateur me semble-t-il, elle jouera un véritable rôle de régulation. Les mécanismes actuels de création ou modification des diplômes sont fondés sur des approches ministérielles relativement cloisonnées. Si bien que les ministères traitent certes des questions d'opportunité pour faire évoluer les certifications, mais sans communication organisée entre eux (si ce n'est par des participations croisées aux diverses commissions, mais qui sont par nature, faiblement efficientes). La nouvelle commission qui est placée auprès du Premier ministre aura-t-elle le feu vert politique pour jouer ce rôle d'animation interministériel ? L'autre question à suivre de près pour évaluer son rayonnement est celle des relations qu'elle instaurera avec les commissions paritaires nationales de l'emploi (CPNE) : la complémentarité entre certains diplômes et titres, et les certificats de qualification professionnelles (CQP) définis par les CPNE est un vaste chantier, si les partenaires sociaux jouent le jeu de l'harmonisation, de la régulation par l'Etat...

Quelle sera l'importance pour une certification de son enregistrement ?

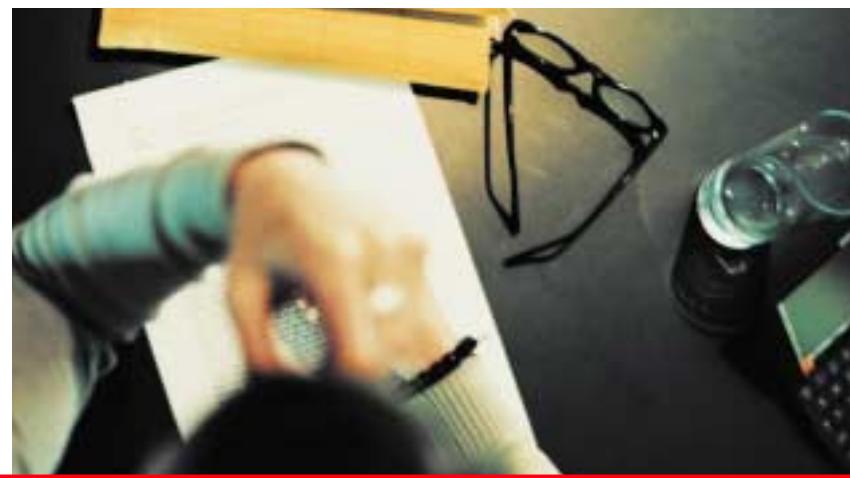
J. T. : Repartons de l'exemple de la commission technique d'homologation : elle avait beaucoup de demandes à traiter, tout simplement parce que l'homologation donne certains avantages : elle définit officiellement le « niveau » de la formation homologuée ; du coup, compte tenu de notre système de correspon-

dance entre niveaux de formation et système de classification, ces formations peuvent être référencées dans les conventions collectives ; enfin, en matière de formation continue, les pouvoirs publics (conseils régionaux ou services de l'Etat) voire des organismes finançant des congés individuels de formation, s'appuient sur l'homologation comme sur une garantie non seulement de niveau mais aussi de qualité, même si l'instruction n'est pas faite en ce sens.

L'homologation s'est donc développée parce que, à l'usage, elle constitue un avantage concurrentiel pour les organismes de formation, publics et privés. Ce qui était vrai pour l'homologation devrait l'être pour l'inscription au répertoire, sauf si les partenaires sociaux (et ce pourrait être le cas pour le MEDF), décidaient de bouder le répertoire, pour « casser » la place prépondérante de l'Etat sur le système de certification en France ; mais notre système de « garantie par l'Etat » a la vie dure...

L'U.S. : Quelles devraient être les principales conséquences d'un développement important de la validation des acquis ?

J. T. : Le développement de la VAE est en lui-même porteur de conséquences directes importantes : coopération organisée et permanente entre ministères pour qu'en amont de la VAP, l'information et l'orientation des candidats tiennent compte de l'ensemble des diplômes intéressants pour eux ; nouvelles com-



La réussite du dispositif est fonction de la volonté politique des pouvoirs publics et de l'engagement des enseignants dans un processus qui peut heurter leurs convictions, le diplôme restant largement déterminé par une logique de formation initiale.

pétences voire nouveaux métiers en matière d'analyse de l'activité et de l'accompagnement, intégration plus forte des problématiques de travail et de formation dans le champ d'intervention des enseignants, qui seront appelés à être membres de jury de VAE et à se confronter à la lecture de parcours professionnels divers au regard d'un référentiel de diplôme dont ils maîtrisent le contenu essentiellement en termes de formation. Des conséquences indirectes pourront concerner la construction de ces référentiels de diplômes, encore conçus essentiellement comme sanction d'un parcours de formation initiale, mais qui devraient à terme intégrer le mode d'accès par la VAE pour des adultes actifs ; mais aussi la conception de programmes et de pédagogies, dans la mesure où les apports de l'expérience devaient être de mieux en mieux pensés en relation avec les savoirs formels grâce à cette confrontation offerte par la VAE, et

enfin d'autres modes d'organisation de la formation continue, qui devra se modulariser pour apporter éventuellement aux candidats les compléments pour obtenir le diplôme... En conclusion, la fonction du répertoire est totalement liée à la démarche de la VAE. La réussite du dispositif est fonction de la volonté politique des pouvoirs publics, de leur réalisme dans l'organisation d'une offre de validation qui devrait soutenir particulièrement les populations les plus éloignées de la certification, de l'engagement des enseignants dans un processus qui peut heurter leurs convictions, le diplôme restant dans sa forme actuelle, largement déterminé par une logique de formation initiale. Mais son développement ne deviendra irréversible que si les usagers se l'approprient, si les candidats y trouvent leur compte, si les entreprises en acceptent les effets : des salariés effectivement plus mobiles, plus autonomes, non seulement dans



leur travail, ce que souhaite tout manager, mais également vis-à-vis de leur employeur, parce que disposant d'une reconnaissance de sa qualification qui vaut par-delà les portes de son entreprise. Là est sans doute l'enjeu majeur. ■

Propos recueillis par
Thierry Reygades et Pierre Narbonne

Le point de vue du SNES sur la validation des acquis de l'expérience

Une évolution *encore imprévisible*

Articles et entretiens de ce dossier montrent bien que le sens dans lequel évoluera le nouveau dispositif de validation des acquis est encore largement imprévisible. La position du SNES a toujours été de considérer comme positive la possibilité qui était donnée de valider son expérience professionnelle par un diplôme, tout en insistant sur le fait que la validation ne devait, en aucun cas, être présentée comme un dispositif qui permettrait de raccourcir, ou de différer la formation initiale. La question qu'il faut envisager aujourd'hui en priorité est celle des conditions à créer ou à réunir pour que le droit individuel à validation devienne effectif, dans un sens qui soit facteur de promotion sociale pour tous et qui permette d'éviter que ce droit ne soit utilisé, finalement, que par une faible proportion des actifs. Parmi ces conditions, figure bien sûr la capacité du service public d'éducation à remplir cette nouvelle mission de validation. Et ce d'autant plus que la validation des acquis pourra se faire désormais par l'intermédiaire de certifications appartenant à des systèmes concurrents : les risques de l'apparition d'un marché de la validation apparaissent réels. Il nous paraît donc essentiel que le service public soit en mesure de faire face à l'augmentation de la demande ; concrètement, cela signifie résoudre le problème de la disponibilité et de la formation préalable des personnels appelés à intervenir dans l'accueil et l'accompagnement, dans les jurys, le problème majeur de l'accès à l'information sur le dispositif pour tous ceux qui sont susceptibles d'y avoir recours... La liste n'est pas exhaustive ; les

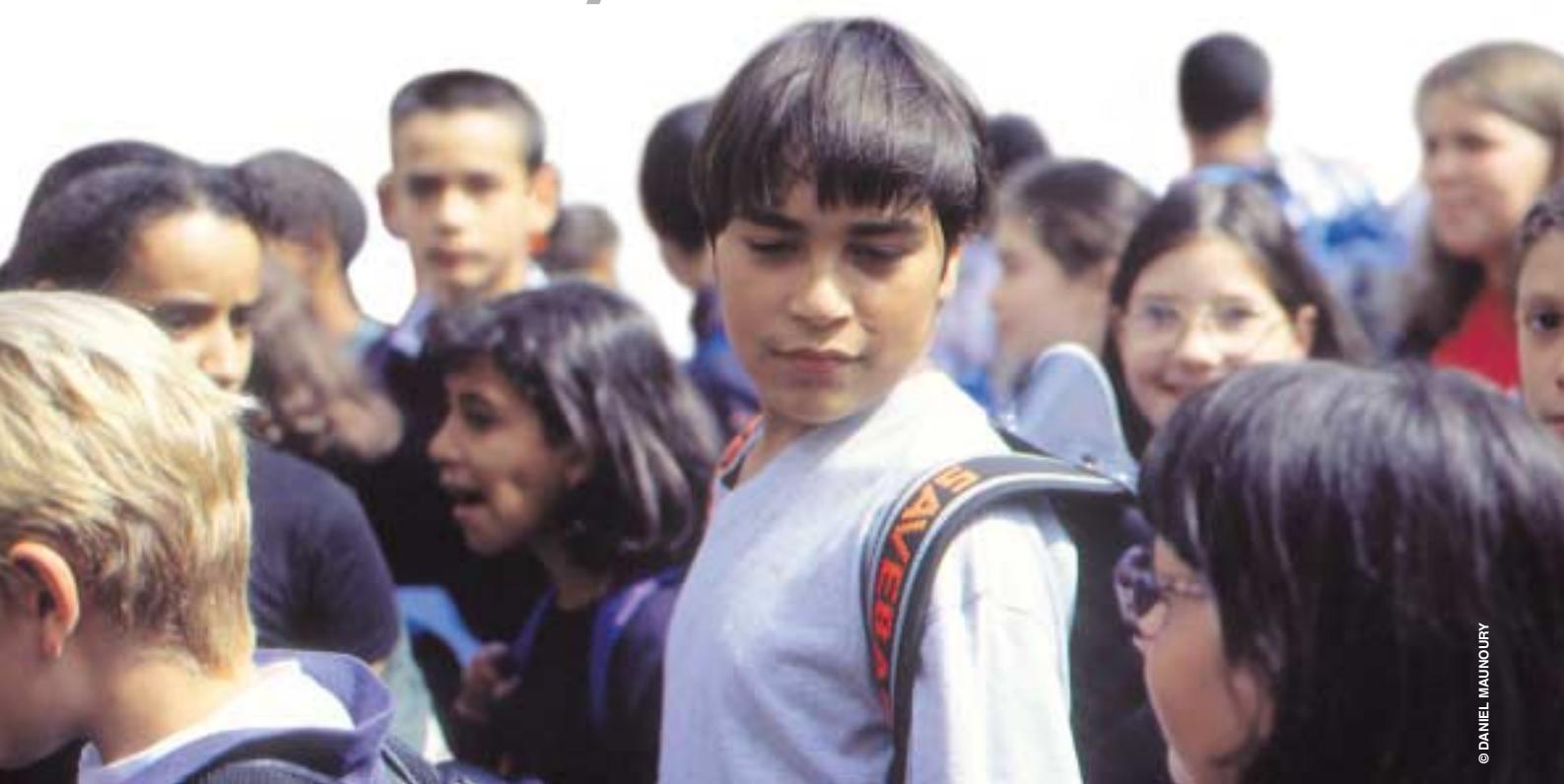
Les exemples cités montrent que le service public ne pourra assurer ce nouveau service éducatif que si des moyens conséquents y sont attachés.



seuls exemples cités montrent bien que le service public ne pourra assurer ce nouveau service éducatif qu'est la validation, que si des moyens conséquents, (en termes de recrutement en particulier), y sont attachés.

Il ne faut pas éluder le fait que la pratique de la validation des acquis représente une évolution importante pour la communauté éducative. La démarche retenue (déduire de la description de l'activité professionnelle réelle, compétences et savoirs mis en œuvre), est complexe. Or, si ce sujet a été très largement débattu ces derniers temps, il l'a été entre spécialistes, et a peu dépassé les personnes directement concernées. Il nous paraît fondamental que les termes de ce débat soient portés à la connaissance de l'ensemble des personnels enseignants. La mise en place de nouvelles modalités de validation pose des questions importantes : éléments du dossier du candidat, modalités uniques ou différencierées selon le niveau du diplôme, caractère systématique ou pas de l'entretien, problème de la compensation entre épreuves... : tout cela devrait être discuté et concerté avec les enseignants et leurs organisations représentatives. Enfin, la pratique de la validation conduira forcément à une réflexion sur les modalités de construction des diplômes, en particulier sur l'élaboration des référentiels d'activité professionnelle. Ce travail devra s'effectuer en CPC, ce qui représente l'assurance que les deux logiques, logique éducative et logique professionnelle, qui sont prises en compte dans la conception des diplômes, continueront à l'être de façon équilibrée. ■

Pierre Narbonne



© DANIEL MAUNOURY

DURANT L'ANNÉE 2000-2001, sur 27 000 élèves non francophones, plus de la moitié ont été accueillis dans les collèges et lycées de la métropole. Un chiffre constamment en évolution au rythme des flux migratoires. Dénommés « primo-arrivants » dans un premier temps, on parle aujourd’hui d’élèves « nouveaux-arrivants ». Depuis mars 2001, le collège Auguste-Janvier à Amiens a adopté l’une des structures spécifiques existantes afin de leur permettre une maîtrise de la langue française et une imprégnation culturelle en vue d’une intégration totale en classe ordinaire.

Primo-arrivants : un dispositif d'accueil et d'accompagnement linguistique

Rrusten est kosovar. Il a 13 ans. Arrivé en France depuis quelques mois avec ses parents, il a intégré une classe de Sixième au collège Arthur-Rimbaud à Amiens. Cet après-midi, il s'est rendu au collège Auguste-Janvier, en centre ville, pour son cours de français « seconde langue » niveau 1, en compagnie de quinze autres enfants non francophones, nouvellement arrivés dans le pays et également inscrits dans des collèges et lycées de leur secteur d'habitation.

Le regard frondeur, il ne tient pas en place, le bras levé en permanence, il trépigne d'impatience pour donner sa réponse au professeur, dans un français approximatif certes, mais fort d'une conviction désarmante. « *Qu'est-ce qu'une description ?* » demande M. Charenne. La réponse fuse comme une évidence et c'est Mustapha qui prend la parole : « *C'est un por-*

trait-robot ! ». « *Pas vraiment* », reprend M. Charenne, amusé. Et d'expliquer par des mots simples, la différence entre le portrait robot, étudié la veille, et la description. Le texte porte sur une légende sud-américaine. « *Com-*

oral sur le passé composé et l'imparfait. Un vrai casse-tête pour ces élèves, originaires de Turquie, d'Algérie, de Chine, d'Angola, de Géorgie, du Maroc et du Kosovo, sans oublier les deux nouveaux, débarqués la semaine

heures de cours de français « seconde langue » au collège Auguste-Janvier.

Appelée DAAL (Dispositif d'accueil et d'accompagnement linguistique), cette structure, différente des « classes d'accueil » mises en place dans d'autres collèges de la métropole, n'en vise pas moins les mêmes objectifs : donner aux enfants non francophones nouvellement arrivés en France, une maîtrise de la langue française suffisante afin de s'intégrer définitivement dans leur classe. Si les « classes d'accueil » existent au sein même de l'établissement de l'élève, le DAAL mis en place à Amiens, relève d'un partenariat entre le collège Auguste-Janvier, les établissements de la ville, les élèves et leur famille. « Nous nous sommes inspirés du modèle de l'académie de Lyon » précise Marie-Hélène Eloy, responsable du CEFISEM (Centre de formation

Cette structure, différente des « classes d'accueil » mises en place dans d'autres collèges de la métropole, n'en vise pas moins les mêmes objectifs : donner aux enfants non francophones nouvellement arrivés en France, une maîtrise de la langue française suffisante afin de s'intégrer définitivement dans leur classe.

ment s'appelle la racine ? » « *Manioc !* » Michel jubile, fier de sa trouvaille. « *Tu fais une phrase, s'il te plaît* ». Pas de problème, il sait faire la phrase. Puis, vient le moment de l'exercice

dernière en provenance d'Arménie et du Kazakhstan. À l'instar de ses camarades, Rusten quitte sa classe habituelle tous les jours, sauf le jeudi, pour se rendre, en bus, aux deux

QUELQUES MESURES SPÉCIFIQUES POUR CETTE INTÉGRATION ?

et d'information sur la scolarisation des enfants de migrants) au rectorat d'Amiens. Aujourd'hui, quarante-trois élèves, divisés en trois groupes de niveau de français sont regroupés autour du même professeur. Un chiffre variant au gré des entrées et sorties des enfants. L'objectif étant de passer du niveau 1 à 3, puis de retourner à plein temps dans sa classe d'origine. « *Le manque d'enseignants volontaires au sein de chaque établissement en « classe d'accueil » nous a amené à mettre en place cette structure car nous n'y arrivions pas chacun de notre côté* » explique Christian Bonneau, principal du collège d'Amiens, un collège choisi pour sa situation géographique et pour son public.

Pourtant, l'annonce du dispositif a suscité certaines appréhensions de la part des enseignants, inquiets d'une éventuelle déstabilisation de l'établissement. Ces craintes ont vite disparu après quelques mois de fonctionnement. Aujourd'hui, selon M. Bonneau, le dispositif possède tous les atouts pour se pérenniser. Il sera d'ailleurs reconduit l'année prochaine par l'inspecteur d'académie de la Somme. L'objectif à long terme vise, selon Marie-Hélène Eloy, l'intégration d'autres disciplines à cette classe particulière : « *Ils auraient besoin d'avoir des repères en mathématiques ou en histoire-géographie, par exemple, à partir d'un lexique spécifique* ».

Si l'expérience passionne M. Charenne, elle n'est pas de tout repos pour ce professeur de français qui enseigne depuis 26 ans en collège et en lycée ainsi qu'au département des relations internationales à l'université Jules-Verne d'Amiens. Contacté par le CEFISEM, il s'est porté volontaire à ce poste qui lui prend maintenant 18 heures par

A compter de 1970, plusieurs mesures spécifiques ont été instituées pour favoriser la scolarisation des nouveaux arrivants :

- **Première mesure spécifique : la création des classes d'initiation (CLIN) pour élèves non francophones dans les premier et second degrés.**

Avant même la parution en 1970 de la circulaire officialisant leur création, la première CLIN a été ouverte dès 1965 en région parisienne, à Aubervilliers.

- **Seconde mesure : la mise en place des enseignements de langues et cultures d'origine (ELCO) pris en charge par huit pays d'origine des immigrés dans le cadre d'accords bilatéraux avec la France.**
- **Troisième mesure : la création, à partir de 1975, des centres de formation et d'information pour la scolarisation des enfants des migrants, les CEFISEM.**

Il me semble que, quelque trente années en plus tard, il nous faut lucidément, sereinement, interroger le bien-fondé de ces mesures spécifiques, en dresser un bilan précis, qualitatif et quantitatif. Ce sera notamment l'objectif des interventions à venir de M. Cytermann, directeur de la programmation et du développement et de Mme Bouysse, de la direction de l'enseignement scolaire.

Enfin, compte tenu des situations concrètes constatées depuis deux ou trois ans sur le terrain, il nous faut préciser nos objectifs et avancer de nouvelles perspectives.

Mai 2001 : journées nationales d'étude et de réflexion sur la scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France.

semaine. Ce qui le frappe le plus est la volonté de réussir de ces enfants, encore plus évidente si les parents ont la possibilité de les soutenir. Ce qui n'est pas le cas pour ceux qui vivent au Foyer de l'enfance, sans plus aucun lien avec leur famille.

Au départ quinze, quarante-trois élèves au total composent les trois groupes. À M. Charenne de jongler avec l'hétérogénéité et l'arrivée régulière de nouveaux prenant le train en marche sans aucune connaissance de la langue, alors que les autres ont déjà acquis des notions de base leur permettant de s'exprimer en français. « *Le but est de les faire parler au maximum, de faire de la correction phonétique, de lire à voix haute, il est donc impossible de travailler en binôme* » Il est temps pour lui de scinder le groupe de niveau 1 en deux et de trouver du renfort.

D'autant plus que la vitesse d'acquisition du français diffère selon les paramètres de départ : certains ont déjà pris quelques cours et ceux des pays francophones ont des acquis de base, alors que les enfants chinois ont plus de difficultés que les autres dans un premier temps. Par contre, ces derniers excellent à l'écrit comme Qiong, jeune fille sage à la longue chevelure lisse, surnommée « *Mademoiselle 18* », sa note habituelle à l'écrit. Mais ses difficultés à s'exprimer oralement l'empêchent encore de rejoindre à plein temps sa classe de Troisième. En contact permanent avec les établissements d'origine des élèves, M. Charenne assiste à quelques conseils de classe et établit chaque trimestre une fiche de liaison destinée aux professeurs principaux. Les élèves montent de niveau au fur et à mesure

de leurs progrès jusqu'à retrouver leur classe d'origine pour tous les cours. Malgré l'exigence du poste, M. Charenne se dit heureux : « *Le transculturel et la richesse qui en découle me passionnent. Mais ce qui me rend encore plus heureux ici est leur émerveillement. Lors de la sortie en côte picarde, il fallait les voir, éberlués dans le château-fort de Rambure, ou à la sucrerie d'Abbeville, cherchant partout les ouvriers. Ils découvrent une culture à travers la leur* ».

Autre motif encourageant pour ce professeur, la motivation exceptionnelle de la plupart des élèves. Il se souvient notamment d'une jeune Vietnamienne de 14 ans, encore dans le groupe l'année dernière. Aujourd'hui, elle affiche la meilleure moyenne en français dans sa classe de Troisième. « *Ce qui me frappait, c'était sa curiosité sans cesse en éveil. Elle arrivait toujours avec un travail personnel en parallèle, elle me sollicitait sans cesse. Elle était devenue un véritable petit rat de la bibliothèque municipale qu'elle fréquentait tous les jours pendant ses vacances. Car la plupart ne partent pas en vacances* ».

Rusten et ses camarades donnent aussi l'impression d'apprécier leur professeur et leur deux heures de cours quasi quotidiennes : « *C'est mieux, le professeur explique plus* » affirme-t-il. Et Mohamed de détailler : « *Cette classe est meilleure que les autres. Parce qu'on apprend vite la première fois, très vite la deuxième fois et plus vite encore la troisième fois. Je veux dire, c'est extraordinaire* ».

Leur cohésion est naturelle, malgré les différences de nationalité et de culture. Selon M. Charenne, ils sont bien conscients qu'il n'existe pas d'autre issue pour eux que l'école s'ils veulent saisir la moindre chance de réussir.

« *Par rapport à leurs copains restés dans le pays d'origine, ils se disent qu'ils ont la chance d'être en France. C'est également eux qu'ils regrettent le plus* » rajoute ce professeur qui semble avoir saisi des pensées et des sentiments que ses élèves ne savent pas encore exprimer en français par des mots : « *Les copains, ça ne s'oublie pas* ». ■

Marie-Victoire Garcia

Les élèves montent de niveau au fur et à mesure de leurs progrès jusqu'à retrouver leur classe d'origine pour tous les cours.



© THIERRY NECTOUX

UNE OPTION THÉÂTRE AU BACCALAURÉAT pour des élèves de lycée technique. C'est la possibilité offerte aux futurs bacheliers du lycée Jules-Siegfried de Paris dans le 10^e arrondissement. Une option, aujourd'hui reconnue et rendue possible grâce à l'initiative, aux efforts et à la volonté d'un professeur de français, le soutien du proviseur et un partenariat avec une association culturelle.

Théâtre au lycée : entre culture et émotions



« **L**'écrivain est en situation dans son époque : chaque parole a des retentissements, chaque silence aussi ». Au lycée technologique Jules-Siegfried, le « mot du jour » est offert par Jean-Paul Sartre. Dès les premières marches de l'établissement aux apparences austères, le ton est donné sur un chevalet. Ici, on aime la culture, particulièrement le théâtre. Sartre ne saurait mieux dire, aujourd'hui mercredi, jour de l'atelier.

Le visage éclairé par deux projecteurs, Asma, Natacha, Nassima et Elmas, élèves de Première, parcourent la scène du théâtre Ephémère. Le nom colle à la situation car nous sommes dans le réfectoire du lycée. Les tables ont été repoussées, le bruit de fond est joué par des cliquetis de vaisselle et il règne encore une petite odeur de frite. Mais l'heure est au travail sur les émotions : la colère, l'émerveillement, la peur. « *Allez chercher votre propre colère ! Nourrissez-la de votre histoire, de votre existence ! Sentez-la dans votre marche, dans votre corps !* » Gabriel Debray, metteur

en scène, ne laisse pas un moment de répit à ses élèves. Pendant deux heures, inlassable, il va expliquer, mimer, provoquer, montrer, tenter de révéler au grand jour la force des émotions latentes de ses comédiennes en herbe. Au pre-

dant la Révolution française. Présentée au Parc de la Villette à l'occasion du bicentenaire, elle plaît à l'inspectrice d'académie, sensibilisée par le fait que la pièce était réalisée et interprétée par des élèves d'un lycée technique.

La demande est acceptée par une commission tripartite : l'académie, la région et la DRAC (direction régionale d'action culturelle) qui contacte l'association « Ombre en lumière » (1) pour un partenariat avec le lycée. « Nous menions depuis plusieurs années un travail avec des écoles primaires sur le temps scolaire pour ouvrir une fenêtre sur la culture à des enfants de quartier populaire » explique Gabriel Debray, créateur de l'association. « Nos idées se sont retrouvées sur ce désir commun de faciliter l'accès à la culture à des jeunes gens qui n'en ont pas la possibilité immédiate ». « Ombre en lumière » met à la disposition du lycée un intervenant-comédiens, pendant six semaines, à raison de deux heures hebdomadaires, lors d'un cours de français en Première. Les textes mis en scène correspondent à ceux étudiés dans le cadre du baccalauréat français. Alors que le professeur fait un travail analytique du texte, le comédiens permet de le vivre à travers des choix multiples d'interprétation sur scène. L'ensei-

Alors que le professeur fait un travail analytique du texte, le comédiens permet de le vivre à travers des choix multiples d'interprétation sur scène.

mier étage, d'autres élèves de l'atelier, celles de Terminale, planchent avec Nathalie Lévy, auteure, sur l'écriture d'une pièce qui sera interprétée dans quelques semaines au lycée et à la mairie du 10^e arrondissement.

Tout a commencé il y a quelques années, sous l'impulsion de Claude Weill, professeur de français. Ce dernier animait bénévolement un atelier-théâtre au lycée. En 1989, ses élèves écrivent et jouent une pièce sur la revendication du droit des femmes pen-

Institutionnalisé, l'atelier prend de l'envergure. Le professeur de français est rémunéré pour son travail spécifique et sera dorénavant aidé par un intervenant-comédiens. En 1997, avec le soutien du proviseur nouvellement arrivé, Claude Weill dépose un dossier demandant la création d'une option « théâtre » pour les élèves du lycée, présentant tous un baccalauréat technologique. Jusqu'alors, cette possibilité n'est offerte qu'aux futurs bacheliers de sections générales. La

gnant profite du travail du comédien comme le souligne Claude Weill : « *J'ai l'impression que j'ai investi le regard de l'intervenant dans mon travail pédagogique. Cela m'a permis de voir autrement que les élèves* ».

Un partenariat annuel est mis sur place, cette année avec le théâtre national de la Colline et le théâtre Athénée-Louis Jouvet. Le choix des textes étudiés se fait en fonction de leur programmation et figurent ensuite sur la liste présentée en français au bac. Au programme cette année : *Don Juan* de Molière, mise en scène de Daniel Mesguich, et *Mère Courage* de Bertold Brecht, mise en

générale et il en résulte alors une hostilité envers cette matière » remarque-t-il.

L'atelier théâtre, facultatif, fonctionne en parallèle pour ceux qui veulent présenter l'option au bac. L'activité se révèle un véritable plaisir apportant son lot de richesse et pas seulement du point de vue scolaire : « *Cela nous enrichit dans nos relations humaines. On hésite moins à communiquer en cours, ou en général avec les autres. Et puis, ça nous détend* » s'exclament de concert Natacha et Asma. La notion d'un message à transmettre est née en elles à travers la pièce en préparation, mettant en scène des lycéens d'au-

Gabriel Debray, metteur en scène, ne laisse pas un moment de répit à ses élèves. Pendant deux heures, inlassable, il va expliquer, mimer, provoquer, montrer, tenter de révéler au grand jour la force des émotions latentes de ses comédiennes en herbe.

scène de Christian Schiaretti. Les élèves assistent, à un tarif préférentiel de cinq euros, à une représentation. L'occasion leur est donnée, en visitant le théâtre, de rencontrer des professionnels de différents métiers du spectacle, et de découvrir les réalités matérielles, techniques et humaines nécessaires à la création d'une pièce.

Pourtant, des résistances ont existé au départ de l'expérience et il a fallu convaincre. « *Certains élèves qui n'étaient jamais allés au théâtre nous déclaraient : "De toute façon, on n'aime pas le théâtre !"* », se souvient Alexis, un professeur de français. Ayant participé à l'expérience une année, celui-ci reconnaît qu'il a découvert, grâce à cette option, différents aspects de la personnalité de ces élèves : « *Certains ont dévoilé leur sensibilité alors qu'ils donnaient, en cours, des apparences de "durs". D'autres, très timides et effacés, se révélaient lorsqu'ils entraient en scène. Tout d'un coup, ils existaient aux yeux de leurs camarades* ». En sens inverse, certains de ses élèves ont enfin accroché au français, par le biais de l'atelier qui les passionnait. « *Ils sont souvent orientés en technologie parce qu'ils ne sont pas assez bons en français pour suivre une filière* ».

jour d'hui et des lycéens dans les années 40, à partir de leur recherche en archives : « *Notre génération a décliné. L'égoïsme et l'indifférence règnent plus que la solidarité* » déclare Natacha.



« *Certains ont dévoilé leur sensibilité alors qu'ils donnaient, en cours, des apparences de "durs". D'autres, très timides et effacés, se révélaient lorsqu'ils entraient en scène.* »

peau et au vu des autres. « *C'est justement lorsque qu'ils atteignent un moment où l'émotion affleure que le malaise apparaît. Particulièrement chez les garçons, il est "honteux" de montrer cette "sensibilité"* ». Ce qui expliquerait la désaffection évidente de l'atelier pour la gente masculine. Pourtant l'expérience de Willy, un ancien élève, devrait en encourager plus d'un. Willy s'est découvert des capacités qu'il ne se connaissait pas : « *Ça m'a fait rêver* » dit-il. « *Après mon bac, j'ai eu envie de continuer et je me demande si je ne vais pas me diriger vers l'écriture* ». En attendant, il est de retour au lycée, le temps d'un après-midi, pour entrevoir la possibilité de débuter deux années d'études et passer un BTS « action commerciale en relation avec les entreprises culturelles », autre initiative du lycée. La pratique professionnelle et les stages des étudiants de ce BTS se feront dans des établissements à vocation culturelle. Mais le lycée ne s'arrête pas là et le projet de son proviseur vise maintenant la perspective d'une licence professionnelle que pourraient entamer les élèves de ce BTS. Le projet nécessite une convention avec l'université et s'il est mené à terme, toujours dans la même perspective que l'option théâtre, il donnera à des étudiants sortis d'une filière technique, l'occasion de s'engager dans un milieu qui leur était jusque-là peu accessible. Un beau défi. ■

Marie-Victoire Garcia

Nassima et Elmas reconnaissent combien les exercices travaillés avec le metteur en scène leur apprennent à s'exprimer devant un public.



(1) Association « Ombre en lumière » 32, rue Levert, 75020 Paris. Tel : 01 46 36 11 89. Email : ombreenlumiere@worldonline.fr

Enseignants documentalistes

L'histoire se répéterait-elle ?

Après l'audience à la DESCO du 6 février, où aucun document ne nous avait été ni remis, ni montré, nous aurions dû recevoir un projet de circulaire de missions. Que cache ce retard ? Difficultés à venir à bout du texte ? Arbitrages défavorables ? Abandon du projet ? En 1998 le ministère avait déjà renoncé à la publication d'une circulaire sur le développement des compétences documentaires des élèves de collège. L'histoire se répéterait-elle ? Si le ministère confirme officiellement cette décision, cela signifie son refus d'une véritable reconnaissance de notre fonction pédagogique, de répondre à l'insuffisance des recrutements et des créations de postes, de régler nos insupportables discriminations statutaires.

Nouveaux programmes

SES

Plus de 400 réponses au questionnaire lancé par l'APSES et relayé par le SNES.

Attention vous devez aussi remplir celui envoyé par les IPR en indiquant clairement vos souhaits quant au maintien ou non du programme actuel.

Philosophie

Le programme des séries générales et celui des séries technologiques est disponible sur le site observatoires du SNES.

Histoire-géographie

Les programmes de Première soumis à consultation jusqu'à mi-mai sont sur le site eduscol du ministère.

Le groupe histoire-géographie du SNES a conduit une réflexion les 18 et 19 mars sur les contenus enseignés en collège et lycée. Un 8 pages observatoires sera publié avec le prochain numéro de l'US.

Rappel

27 et 28 mars : deux stages de formation : « lycée » et « contenus collège »

Il s'agit là de deux stages distincts avec une demi-journée de réflexion commune sur l'articulation Troisième/Seconde.

Les stagiaires « collège » travailleront plus particulièrement la question de la culture commune que

LE STAGE LANGUES RÉGIONALES ORGANISÉ PAR LA FSU les 5 et 6 mars a rassemblé plus d'une soixantaine de collègues du premier, du second degré, du supérieur venus de 18 académies. En voici quelques échos.

Quelles langues enseigner ?

Les langues régionales sont des langues vivantes parlées sur le territoire de la République : Elles font partie des 400 langues identifiées dont parle François Héran dans le bulletin de l'INED publié en février 2002. Dans ce bulletin sont présentées les analyses des données fournies par l'enquête famille associée au recense-

ment de mars 1999 sous le titre « Etude de l'histoire familiale » réalisée par l'INSEE et conçue avec le concours de l'INED.

• **l'immersion** dans les calendrettes ou à Diwan : la plupart des enseignements se font en langue régionale et il y a passage progressif à un enseignement de type parité horaire .

• **autre spécificité : les parcours**

enseignée. Il suffit de se rappeler toutes les polémiques qui ont jalonné cette dernière année :

• Sur « l'utilité des langues régionales » (ce problème a été posé par le linguiste A. Bentolila, dans le journal *le Monde*). L'enseignement d'une langue, quelle qu'elle soit, doit-il être « utile » ? Si oui, faut-il se résigner, à terme, à ne parler qu'anglais ? Un plurilinguisme n'est-il pas préférable ? (c'est le cas dans plusieurs pays d'Europe).

• Sur le danger que représenterait l'immersion pratiquée dans les écoles Diwan ou dans les calendrettes.

Les langues régionales sont perçues comme des sous-langues ou comme des « patois » alors qu'elles étaient, au même titre que le français, des langues parlées par tous. Le clivage langue française, langue de l'élite/ « patois », langue du bas peuple, (clivage social), ne s'est-il pas déplacé et ne se pose-t-il pas actuellement entre langue française très normative et les langues françaises telles qu'elles sont parlées ?

Ne convient-il pas de réfléchir :

• A l'articulation région /nation : la région est-elle synonyme de communautarisme ou peut-elle être ouverte ? La nation est-elle ouverte ?

• Au problème posé au niveau des institutions par l'intégration des écoles associatives comme celles de Diwan.

• Au rôle que doit jouer le service public. Doit-on prendre en compte la demande ou généraliser l'offre ? ■

Thérèse Jamet-Madec



© CLÉMENT MARTIN

ment de mars 1999 sous le titre « Etude de l'histoire familiale » réalisée par l'INSEE et conçue avec le concours de l'INED.

Ces langues constituent un patrimoine (le plus riche d'Europe) qu'il convient de préserver .

Les langues régionales sont une discipline enseignée comme les langues vivantes étrangères (sous forme d'enseignement optionnel et comme LV2) mais cet enseignement présente des spécificités :

• **l'enseignement bilingue**, dit à parité horaire, dispensé dans le service public : la moitié des enseignements dans le premier degré se font en langue régionale, l'autre moitié en français. En collège et lycée : 3 heures de langue régionale et enseignement d'une discipline

romans que beaucoup de collègues ne connaissent pas et qui pourtant sont une expérience de multilinguisme : enseignement du latin et d'une langue romane (espagnol, italien...) et d'une langue régionale.

L'articulation entre l'enseignement des langues régionales, des langues d'origine, des langues vivantes étrangères est-elle assez pensée syndicalement ? N'y a-t-il pas dans l'enseignement de la place pour toutes. La guerre des langues n'est-elle pas exacerbée du fait que l'enseignement des langues vivantes étrangères a subi de plein fouet dans le second degré les conséquences de la réforme ?

Les langues régionales ne sont pas seulement une discipline

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

Quelles épreuves de langues vivantes ?

Des sites académiques affichent des « précisions » concernant les épreuves. Des collègues s'inquiètent et nous demandent d'intervenir (cf. US n° 562, p 32). Le point :

Epreuves orales

S'il est désormais demandé de « présenter » un texte ou d'en « rendre compte » et non d'en

faire une explication détaillée, le nombre de textes prévus dans toutes les langues est contesté, dans l'horaire réduit imposé par la réforme. Les IPR rappellent à cet effet qu'un texte signifie une page, et qu'il peut s'agir d'un « sonnet » par exemple...

Epreuves écrites

Des sites académiques affichent le

nombre de mots « minimum » prévus dans l'expression écrite, en particulier en anglais : « 300 mots minimum » toutes séries, LV1 comme LV2. La notion de minimum semble discutable pour une évaluation équitable (et les conditions de correction des collègues...), mais surtout il n'est pas acceptable que les longueurs

(300 mots) de l'expression en LV2 (3 heures) et en S LV2 (2 heures) soient identiques, même si l'appareil d'évaluation de la compréhension est différent.

Nous sommes intervenus auprès de l'Inspection générale sur ces questions, en soulignant les mauvaises conditions dans lesquelles se fait l'enseignement des langues actuellement (horaires, effectifs...). Dans l'attente, rappelons que la référence officielle des épreuves est le *BO* n° 23 du 7/6/2001 (complété dans le *BO* n° 26) qui stipule pour l'oral :

(...) *Les candidats présentent à l'examinateur la liste des textes, documents, œuvres étudiés en classe terminale, signée par le ou les professeurs et visée par le chef d'établissement. Un exemplaire de celle-ci est annexé au*



© CLEMENT MARTIN

nous souhaitons. A partir des travaux des groupes disciplinaires sur le bilan des programmes et les enjeux en termes de formation, il s'agira de réfléchir à la mise en cohérence des contenus enseignés dans les diverses disciplines, aux liens à créer, ainsi qu'au temps et aux structures nécessaires pour permettre de réels apprentissages des élèves.

Les stagiaires « lycées » poursuivront, à partir du bilan que nous faisons de la réforme, la réflexion engagée sur les séries, la classe de Seconde et son rôle spécifique, afin d'affiner propositions et revendications sur leur identification et leur évolution, d'interroger contenus et programmes et d'approfondir en particulier la question de l'évaluation et du baccalauréat. Pour tout renseignement complémentaire,appelez le secteur « formation syndicale » 01 40 63 27 10.

JOURNÉE MARATHON. 21 textes ont été soumis, le 14 mars, au dernier CSE avant les élections.

Conseil supérieur de l'éducation

Les votes sur les programmes en consultation devraient avoir lieu fin juin, début juillet. Malgré les conditions de travail extrêmement difficiles (textes reçus tardivement, consultations minimales), les débats, souvent très animés, ont eu lieu notamment sur les langues vivantes en primaire, les langues régionales et le CNDP (voir encadré).

CNDP : UN DÉBAT HOULEUX ET UN VOTE NÉGATIF SUR LES MODIFICATIONS DE STATUT

Le ministère et le directeur du CNDP, à l'occasion d'une révision du décret de 92 sur les missions du CNDP, ont tenté de faire voter un article permettant de mettre en place des filiales.

Les syndicats ont demandé dans un premier temps le report de l'examen du texte notant un manque de concertation, ce vœu a été voté à l'unanimité mais, le ministre a refusé fermement. Après une suspension de séance, il a été décidé de présenter les amendements de l'intersyndicale (CFDT, FSU, CGT et UNSA) pour contrer les projets de la direction du CNDP, analogues à ceux repoussés par le CSE sur le CNED en décembre 2001.

Nous refusons la mise en place rampante de la privatisation du CNDP comme celle du CNED par la création de filiales. Au lieu de renforcer les missions qui donneraient au CNDP un rôle moteur au service des enseignants, des parents et des élèves dans la production et la diffusion de ressources, d'échanges, le ministère a choisi d'introduire la logique du marché dans le service public. Ainsi, progressivement, le recours au privé pénètre tous les milieux y compris l'Education nationale, la modernisation devrait passer par la constitution de filiales, le public ne devant prendre en charge que les parties non rentables. Au lieu de recherche des complémentarités public /privé, le ministère cherche à installer une autre logique.

Vote contre : 21 dont la FSU. Pour : 2. Abstentions : 8 et 1 refus de vote.

livret scolaire du candidat. (...) L'examinateur interroge les candidats sur un texte de la liste même si celle-ci est considérée insuffisante ou non conforme aux instructions, de façon à ce que les candidats ne soient pas pénalisés. Il mentionne le fait au procès-verbal.

Si les candidats ne présentent aucune liste, l'examinateur le mentionne au procès-verbal et propose aux candidats plusieurs textes entre lesquels il leur demande de choisir. (...) ■

Thérèse Jamet-Madec,
Mireille Breton

(pour : 9 voix dont la FSU ; contre : 11 voix).

La FSU a rappelé son attachement à ce que les LR soient enseignées dans le cadre du service public et a obtenu des amendements significatifs sur les méthodes d'enseignement et le recrutement des personnels (sur la base du volontariat).

Sur les langues vivantes : la question de la formation des enseignants et plus globalement de la faisabilité a été posée par la FSU qui s'est abstenu (pour : 14 voix ; abstentions : 12).

Un arrêté prévoyant la mise en place d'un cinquième degré de compétences en langue a été voté par 37 voix pour, dont la FSU. Sur le projet de création d'une attestation de stage professionnel en Europe venant s'ajouter à certains diplômes professionnels, il a été relevé l'intérêt mais un manque de concertation sur le sujet et une méthode de certification à revoir (vote pour : 26 dont FSU, contre : 1 et 8 abstentions et 5 refus de vote).

Ont également été votés, le programme des TIPE des classes préparatoires, les modifications d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel de Terminale, le décret modifiant le statut du CEREQ, les règles d'organisation et de fonctionnement des IUFM (voir sur le site du SNES). ■

Gisèle Jean

Lycée des métiers

Le ministère pris en défaut

Le ministère a publié, au *BO* du 14 mars, une liste de 64 établissements labellisés « lycées des métiers ». Nous savons déjà que, pour certains, les CA n'ont pas voté ce processus. Les engagements du ministère sont donc pris en défaut. Nous demandons aux S1 concernés d'adresser une protestation au ministre délégué à l'Enseignement professionnel et de nous en faire copie en joignant les résolutions de CA.

Collège

Projet de circulaire de rentrée
Réactions du SNES

Nous avons reçu le projet de circulaire de rentrée 2002 pour les collèges. Voici quelques extraits de la lettre que nous avons envoyée au ministère. Nous aurons l'occasion d'y revenir largement dans une prochaine *US*.

A propos des itinéraires de découverte

« Si vous assouplissez... les modalités de mise en œuvre des

Technologie-collège

Bulletin électronique

Des infos, des analyses des propositions = un bulletin électronique envoyé aux demandeurs.

Pour le recevoir, envoyez un mél à : techno@snesedu.fr ou alain.dalle@snes.edu

Le colloque « maîtrise de la langue » est reporté à la mi-mai.

INTERVIEW DE BERNARD CALVINO, neurophysiologiste (1), président du groupe d'experts de SVT.

Démarche expérimentale et conception de l'enseignement en SVT

L'US : *Dans la recherche en biologie, quelle est la place de la démarche expérimentale par rapport à la modélisation, si importante actuellement ?*

Bernard Calvino. Il y a deux manières d'user du mot modèle. La première est en rapport avec une formalisation, au sens où le langage mathématique est un langage formel, au sens où la physique formalise par des modèles les grandes lois de la nature. La notion de modèle est extrêmement productive dans le domaine de la recherche fondamentale et aujourd'hui il est vrai que la plupart des objets que l'on cherche à décrire sont intégrés à des boucles de régulation tellement complexes qu'il est souvent difficile de se passer de l'étape de la modélisation. Mais, un modèle n'a sa pertinence que dans son domaine de validité : il ne faut pas faire dire au modèle quelque chose qu'il ne peut pas dire.

La seconde est liée au modèle animal. Pour la recherche fondamentale, élaborer un modèle animal c'est déjà en quelque sorte faire de l'anthropomorphisme en plaquant sur l'animal une approche clinique qui a été élaboré chez l'homme. Mais il faut être extrêmement prudent quand on extrapole le résultat obtenu chez l'animal à l'homme. Vous avez sans doute en mémoire l'histoire de la thalidomide qui a fait parler d'elle il y a trente ans. Le problème venait du fait que les essais avaient été effectués sur des espèces animales où cette molécule ne passait pas la barrière fœto-placentaire. Cela a été une catastrophe chez l'homme parce que la thalidomide passait cette barrière foeto-placentaire.

L'US : *Où est la place de la démarche expérimentale dans cette abondance de modèles ?*

B. C. : Il faut garder le rôle premier de la démarche expérimentale dans le sens où le modèle n'est qu'une étape de cette démarche, qui permet de formaliser, de simplifier. Mais la démarche expérimentale est déter-

minante parce que c'est elle qui va permettre de valider le modèle. Un modèle formalisé peut être validé sur ordinateur parce que celui-ci a sa cohérence interne mais la réalité, la pertinence physiologique n'est donnée que par la démarche expérimentale.

L'US : *Dans l'enseignement secondaire, comment avoir une démarche expérimentale avec des contenus qui d'une part portent sur des objets cellulaires voire moléculaires et d'autre part se font dans un environnement technologique un peu réduit par rapport au sujet d'étude ?*

B. C. : La démarche expérimentale au lycée, à mes yeux, se situe à trois niveaux :

- *Le premier niveau est celui, traditionnel, de la paillasse.* Le problème c'est que construire une démarche expérimentale en biologie nécessite de passer en grande partie par l'étape cellulaire et moléculaire qui est très difficilement applicable dans les lycées parce que cela nécessite toute une infrastructure technique difficile à mettre en œuvre. De plus, on est confronté à l'interdiction de l'utilisation de l'animal pour des raisons éthiques et liées à la protection de l'animal. Alors quand on a dit qu'on ne peut pas utiliser l'animal et que l'accès à l'échelon cellulaire et moléculaire est difficile, qu'est-ce qui reste ? De mon point de vue, les professeurs des lycées ont suf-

fisamment de culture, d'expérience et de passé positif dans ce domaine pour valoriser ce niveau en l'adaptant aux contraintes du terrain d'aujourd'hui.

- *Le deuxième niveau est ce que vous appelez le TP papier.* La réflexion à partir de résultats expérimentaux, qu'on n'aura pas pu acquérir parce que la démarche expérimentale est trop compliquée, mais qu'on peut commenter sur la manière dont ils ont été acquis, est un travail d'appropriation de la construction des savoirs scientifiques qui est tout aussi important que de focaliser un microscope sur une coupe de tissus et de dessiner la coupe. Ce niveau est aussi important pour moi que le travail à la paillasse.

- *Le troisième niveau, c'est l'enseignement assisté par ordinateur :* c'est un outil formidable. Si on veut aujourd'hui bâtir un concept d'enseignement expérimental, de formation à l'acquisition du raisonnement scientifique, c'est avec ces trois niveaux qu'il faut le bâtir. Si on ne fait pas cet effort, le premier niveau va être de plus en plus appauvri. Mais le développement des deux derniers niveaux ne remet pas en cause la partition de la classe en deux demi-groupes ni les heures d'enseignement expérimental. Pour travailler un article, au-delà de 15 élèves on perd notre temps : c'est un travail qui ne peut se faire qu'en petits groupes.

L'US : *Vous êtes universitaire, à ce titre enseignant, et président du groupe d'experts en SVT, donc responsable des nouveaux programmes de SVT en lycée. Quelle conception de l'enseignement avez-vous.*

B. C. : La démarche cybernétique peut être un outil pédagogique extraordinaire qui nous offre un langage, un formalisme extrêmement simple à manier parce qu'il repose sur quelques concepts qui ne sont pas très nombreux et qui peuvent se décrire avec un langage naturel. Pédagogiquement, la cybernétique, dans la description qu'elle peut nous permettre de la physiologie, utilise trois concepts :

- *Le concept d'homéostat.* Il suffit de décrire ce qu'est un compartiment, par exemple, dans le milieu intérieur, on va choisir celui du glucose. Pour le définir, il faut savoir quels sont les débits d'entrée et de sortie du glucose de ce compartiment. A partir de là, on définit la grandeur réglée qu'est la glycémie que l'on va maintenir constante malgré les variations des débits d'entrée et de sortie grâce à un système réglant constitué par une voie de communication.

- *Celui de la voie de communication :* on a besoin de connaître les trois éléments qui les constituent (un émetteur, un transmetteur, un récepteur).

- *Une troisième notion est celle de servomécanisme ou mécanisme d'asservissement.* C'est le fait que,



© CLÉMENT MARTIN

par exemple pour revenir à la biologie, les constantes de notre milieu intérieur sont pilotées par un servomécanisme essentiel qui est la lumière, la succession du jour et de la nuit, dont la longueur des phases varie selon les saisons de l'année. Quand on a compris ces trois notions-là, on est capable de faire une description de la physiologie très simple et je les utilise pour mon enseignement à l'université.

L'US : *Et pour le lycée ?*

B. C. : Avec cette philosophie de la cybernétique qui est la philosophie de la boîte noire, on ne va pas chercher à décrire la complexité du système, on va la ramener à deux ou trois paramètres et voir comment ils sont liés entre eux.

Avec le groupe d'experts, j'ai essayé d'impulser avec beaucoup de prudence cette dynamique dans les programmes de physiologie de lycée : en classe de Seconde on étudie les voies de communication et les interrelations entre ces voies de communication avec l'étude de la coordination de la variation d'activité des sys-

© CLÉMENT MARTIN



notre discipline des sciences de la vie et de la Terre, doit s'accompagner d'une révision drastique de la conception que l'on a eue jusqu'à présent : vouloir tout couvrir, vouloir tout balayer.

C'est pourquoi il y a cette tension entre le pôle scientifique et le pôle culturel. Est-ce que ça ne serait pas une autre voie d'approche que de dire que la formation d'un jeune de 18 ans passe aussi par d'autres formes d'enseignement. Par exemple, les TPE sont une source à mon avis très riche parce qu'on accepte de

sortir du cadre purement scolaire, qui permet de s'intéresser à ce lien entre pôle scienti-

fique et pôle culturel et qui du coup ne nécessite pas un programme rigoureusement défini. On est en France dans cette culture du programme national et c'est positif : le fait que l'on puisse donner à chacun, les mêmes outils, les mêmes bagages culturels pour rentrer dans la vie professionnelle, constitue un des principes de base de la démocratie. Mais je pense qu'il faudrait réfléchir pour essayer d'assouplir ce concept national dans le cadre de notre discipline et d'accepter qu'il y ait des pans entiers, bien choisis, de notre champ scientifique qui ne soient pas enseignés obligatoirement. Le danger d'un programme qui couvre tout, c'est pour le coup le danger de ne rien approfondir et de ne pas permettre aux enfants que d'intégrer les savoirs de manière trop superficielle.

Peut-être faudrait-il que l'on puisse étendre cette réflexion à la formation des élèves de section scientifique qui doit être bipolaire au sens où elle doit être une formation scientifique, et je ne remettrais jamais en cause ce pôle là, mais peut-être en la faisant évoluer aussi vers un pôle plus culturel. Et

c'est peut-être là qu'il y a une ambiguïté sur les programmes que l'on a rédigés dont on nous dit qu'ils sont beaucoup trop lourds et trop développés, que c'est une somme de connaissances colossale, qu'on n'aura pas le temps de tous les traiter, etc.

Il est très difficile de faire des choix et quand on en fait généralement on a beaucoup de mal à les faire admettre par la communauté enseignante. Par exemple, si l'on avait supprimé la glycémie au programme de Première ou « autotrophie et hétérotrophie » au programme de Terminale S, ou la partie « parenté et évolution », en particulier de l'évolution de l'espèce humaine, on nous l'aurait violemment reproché, au même titre qu'on nous a violemment reproché d'avoir mis dans notre programme l'immunologie en spécialité et de ne pas l'avoir mis en enseignement obligatoire. Ce qui nous a amenés d'ailleurs à suivre les résultats de la consultation et à faire l'inversion que vous savez, en remettant l'immunologie en enseignement obligatoire.

Si j'ai un reproche à me faire, c'est d'avoir manqué de courage et de ne pas avoir tenu tête en disant qu'il faut vraiment alléger les programmes et donc sortir tout un pan de la biologie ou des sciences de la Terre du programme. Si on avait donné au groupe d'experts le temps et les moyens de pouvoir rencontrer, dialoguer avec ces enseignants, beaucoup de malentendus auraient peut-être pu être levés.

L'US : *Est-ce inconcevable d'avoir un programme avec un contenu scientifique pertinent et une ouverture culturelle, même en S, sans nécessiter des structures comme les TPE en lycée ou, comme ce qui est projeté en collège, les itinéraires de découvertes ?*

B. C. : On a tenté de le faire dans l'enseignement de spécialité en Terminale S en introduisant des notions d'histoire des sciences avec la partie sur la génétique et en essayant de voir comment s'est construit un concept aujourd'hui fondamental qui est le concept de gène. On aborde aussi les questions éthiques dans l'enseignement de spécialité. Je trouve très intéressant que l'on ait eu l'opportunité de pouvoir introduire cette notion.

En L et ES c'est aussi ce que

nous avons essayé de faire. Je pense que c'est avec l'expérience et le recul que l'on verra si l'essai va être transformé. J'espère que, quand on aura trois, quatre, cinq ans de recul sur la manière d'aborder ces enseignements de L et ES, on pourra faire un bilan et réexaminer ces manières d'aborder cet enseignement de culture scientifique, de même que sur leurs modalités d'évaluation, sur l'épreuve anticipée du baccalauréat.

L'US : *Comment vous voyez l'enseignement des SVT en collège ?*

B. C. : Je suis persuadé d'une chose, c'est qu'on n'est pas dans le même registre. Au sein du collège, je verrais très nettement deux niveaux (qui ne correspondent pas aux trois cycles actuels définis au collège) : Sixième/Cinquième et Quatrième/Troisième parce qu'il faut voir la progression de l'enseignement au collège comme étant une transition entre un mode d'acquisition plus « ludique » des savoirs, tel qu'on le fait dans l'enseignement primaire et que l'on peut prolonger en Sixième et à un degré moindre en Cinquième, et l'apparition en Quatrième/Troisième de ce que j'appellerais le concept disciplinaire basé sur une approche scientifique. Ce qui me paraît fondamental c'est que, dès l'école primaire et *a fortiori* au collège, les SVT soient une discipline clé pour ouvrir l'esprit de l'enfant sur le monde qui l'entoure. C'est là que nous, en tant qu'universitaires qui formons les professeurs et que vous, en tant que professeurs qui enseignez aux enfants, avons un rôle fondamental, celui d'apprendre à l'enfant à classer les objets et les êtres vivants qu'il découvre dans l'environnement dans lequel il vit, avec une approche reposant sur des critères scientifiques de ce classement, c'est à dire élaborer ces critères et faire des choix : cela fait aussi partie de la formation générale de l'esprit de l'enfant. ■

Interview réalisée par
Liliane Cotton et Joël Besnard

L'intégralité de cette interview d'une heure et demie est disponible sur le site SVT de l'Observatoire des pratiques et des programmes : [www.snes.edu/...](http://www.snes.edu/)

L'US : *Ce travail de transfert des savoirs savants en savoirs scolaires n'a-t-il pas été difficile pour le groupe d'experts ?*

B. C. : Le passage du savoir élaboré par les scientifiques à l'enseignement de ce savoir dans les classes des lycées est une démarche qui ne peut pas s'improviser et qui, aujourd'hui dans

(1) Laboratoire de Neurobiologie ESPCI.

itinéraires de découverte, ces derniers restent un dispositif obligatoire en Cinquième à la rentrée prochaine alors que la profession s'est largement exprimée sur ce point lors des journées banalisées et prononcée pour une interdisciplinarité choisie et non imposée. Les dernières semaines ont démontré que bon nombre d'équipes... refusaient de s'impliquer dans la mise en place généralisée des itinéraires de découverte parce qu'ils leur paraissaient inapplicables sous la forme proposée mais aussi et surtout parce que ces itinéraires sont financés par la mise au plancher systématique des horaires disciplinaires... »

Menaces sur les enseignements scientifiques et technologiques

« Nous sommes totalement opposés à la semestrialisation des enseignements scientifiques et technologiques, ainsi qu'à la bivalence des enseignants, furent-ils volontaires. Nous n'avons pas demandé, et obtenu, au CSE du 20 décembre 2001, la définition d'un horaire spécifique pour chaque discipline pour voir réintroduit aujourd'hui un quelconque regroupement disciplinaire dont personne ne veut. »

Globalisation et contractualisation

« En ce qui concerne la globalisation, nous maintenons que les HSE n'ont rien à faire dans une DHG, composée uniquement d'heures postes et de HSA... »

Autant nous pouvons admettre le principe d'une dotation complémentaire pour élèves en difficulté sur la base des caractéristiques propres de l'établissement et de projets spécifiques (réponses individualisées aux élèves en grande difficulté scolaire, en rupture avec l'institution, mise en place d'une équipe de suivi...) autant nous récusons toute notion d'attribution contractualisée de moyens en fonction de l'ensemble des dispositifs inscrits dans le projet d'établissement car nous sommes attachés au maintien de règles claires et transparentes d'attribution des moyens. »

SÉRIES TECHNOLOGIQUES INDUSTRIELLES. Depuis plusieurs années, différentes sources évoquent « les prochaines modifications de structure des séries STI ». Rappelons qu'aujourd'hui aucune décision n'a été prise.

Le SNES lance le débat



© CLEMENT MARTIN

7 baccalauréats, correspondant à des champs technologiques pertinents, qui pourraient être déclinés sur des supports d'application différents pour ce qui concerne les enseignements de spécialité. Cette structure pourrait être mise en place d'une façon progressive. Il ne s'agit pas, bien au contraire, de s'opposer à une modernisation des enseignements, il s'agit de construire un outil performant capable de répondre aux besoins d'éducation et de formation des jeunes et de participer encore plus à la démo-

cratique du système éducatif. Le SNES met ces propositions en débat, il les a transmises aux différentes personnalités (inspecteurs généraux, recteurs, membres de cabinets ...) qui travaillent sur la structure STI. Une telle évolution devrait être validée par toutes les instances concernées, après définition complète des contenus et analyses des conséquences sur les possibilités de poursuite d'études des bacheliers technologiques et notamment sur les flux d'accès aux STS. ■

Thierry Reygades



© CLEMENT MARTIN

Dernièrement, seule la proposition de Bernard Decomps a été publiée. Cette proposition comporte, dans sa dernière version, trois Premières et six Terminales STI.

Le SNES, qui a contesté cette structure, s'oppose à toute tentation de réduction des séries, soit par regroupement des séries actuelles, soit par transfert de certains bacs technologiques vers des bacs professionnels. Le SNES propose une structure STI qui comporterait

Structure de la série technologique STI : proposition du SNES

Spécialité de base	Support différencié
Arts et techniques des constructions	Habitat, travaux publics et qualité environnementale des constructions Matériaux, matériels et équipements thermiques et énergétiques des constructions
Conception produits-mécanique	Biens industriels et commerciaux, dominante mécanique Structures métalliques
Matériaux	Matériaux métalliques Bois Verres et céramiques Plastiques et composites
Systèmes industriels (polytechnologiques)	Microtechniques Systèmes motorisés Conduite des installations et prévention des risques
Électronique et informatique	Micro-informatique et télécommunications Systèmes informatiques et réseaux
Electrotechnique et gestion de l'énergie électrique	
Mode et habillement	Textiles et cuirs

Dans ce schéma, le domaine de l'optique n'est pas évoqué. Comme pour les « faibles flux », le choix de l'intégrer au sein d'un lycée spécifique ou de le faire glisser vers une série technologique ou scientifique doit être arrêté après étude de la CPC correspondante, de même que les BT.

Il s'agit là uniquement de sept spécialités différentes de STI. Les supports différenciés sont des supports pédagogiques d'application et d'évaluation pour les enseignements de spécialité.

D'autre part, les cultures technologiques données dans chaque spécialité doivent être suffisamment fortes et structurées pour qu'elles soient transférables vers d'autres champs technologiques. Cela impose que les spécialités soient déclinées dès la classe de Première. Pour le SNES, c'est là l'unique moyen permettant aux titulaires de baccalauréats technologiques STI de conserver des choix élargis de spécialité de BTS.

31 JANVIER / 5 FÉVRIER - FORUM SOCIAL MONDIAL

Porto Alegre : l'éducation au cœur

Nous étions 50 000, foule bigarrée, de provenance très diverse, de tous âges (beaucoup de jeunes), réunie autour d'objectifs communs, convaincue qu'un autre monde est possible ; et l'Argentine à quelques encablures pour manifester l'échec criant de la politique néolibérale.

Ensemble avant tout pour construire des projets alternatifs à partir de la compréhension critique des mécanismes d'exploitation, de marchandisation et de privatisation actuels. Moment où nous avons pris conscience d'une dynamique nouvelle s'alimentant de toutes nos forces dans leur pluralité. Davos éclipsé ! Porto Alegre, acte de naissance, d'une force mondiale déterminée à contrer la mondialisation néolibérale et son cortège de privatisations, prête à se battre contre le désinvestissement des pouvoirs publics, contre la marchandisation de l'éducation, de la santé, de la culture et de tout ce qui devrait être reconnu comme bien public mondial. Kant disait déjà au XVIII^e siècle que la dignité de l'homme résidait dans sa valeur absolue, non marchande.

Dans le cadre du Forum social mondial, la FSU a été coorganisatrice du séminaire mondial sur l'éducation qui s'est déroulé le 1^{er} et le 2 février et qui a réuni quelque 500 participants. Gérard Aschieri y est intervenu sur le thème du droit à l'éducation comme droit fondamental (voir document sur le site), aux côtés d'autres intervenants syndicalistes, de responsables d'ONG et d'associations venant d'Europe, d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique. Était présente l'Internationale de l'Education. S'est tenu un séminaire inter-



national du mouvement syndical, grande première à Porto Alegre. Une déclaration a été publiée, approuvée par la CISL (1), la CMT (2) et la CES (3). Un appel des mouvements sociaux et une déclaration du séminaire mondial sur l'éducation ont également été adoptés (4).

A tous les délégués à présent d'amplifier cette dynamique par les forums sociaux continentaux de novembre 2002.

(1) CISL : Confédération internationale des syndicats libres.

(2) CMT : Confédération mondiale du travail.

(3) CES : Confédération européenne des syndicats.

(4) Ces textes sont sur le site du SNES, de la FSU. Ils sont également publiés dans *Nouveaux Regards*, numéro 16 (revue de l'Institut de la FSU).

LES SUITES DU FORUM SOCIAL MONDIAL

Un 3^e Forum social mondial à Porto Alegre début 2003. Il sera précédé par des « forums continentaux » : le forum social européen « espace ouvert pour tous ceux qui acceptent la charte des mouvements sociaux de Porto Alegre » se déroulera en Italie début novembre 2002 et en 2003 à Saint-Denis. D'ores et déjà, un groupe de préparation auquel la FSU participait a eu lieu le 9 mars à Bruxelles. Nous avons bien insisté sur l'exigence de mettre au cœur des préoccupations du Forum social européen les services publics et en particulier l'éducation et de solliciter la participation du plus grand nombre de syndicats, de la CES et du CSEE.

Le sommet de Barcelone stipule qu'au moins 60 % du marché de l'énergie doit être libéralisé d'ici à 2004, même si l'accord intervenu est présenté comme une victoire par les autorités françaises. Mais Barcelone, ce sont aussi 100 000 manifestants le 14 mars à l'appel de la CES et des syndicats espagnols et 300 000 le 15 derrière la banderole : « contre l'Europe du capital, un autre monde est possible ». Le Forum social européen doit être un moyen de renforcer l'action contre la déréglementation des services publics et pour la construction de nouvelles solidarités entre les citoyens européens.

Déclaration

Extraits de la Déclaration du séminaire mondial sur l'Education

4. Nous réaffirmons avec fermeté que l'éducation n'est pas une marchandise, que nous nous opposons énergiquement à la commercialisation en cours de l'éducation et à son inclusion, tout comme à celle de la culture, de la santé et des services publics en général, dans les accords sur la libéralisation du commerce des services.

5. Nous avons la conviction qu'une autre éducation est nécessaire. L'éducation est un droit social universel fondamental des personnes et des peuples qui doit être assuré par un service public sous responsabilité de l'État et financé par ce dernier. Ce droit comprend non seulement la formation générale, mais également la formation professionnelle ou technique.

6. Nous revendiquons une éducation publique gratuite et de qualité pour toutes et tous, qui soit accessible tout au long de la vie. Les gouvernements doivent, le plus rapidement possible, élargir l'accès à l'éducation préscolaire et aux services à la petite enfance (0 à 6 ans), offrir une éducation de base obligatoire d'au moins neuf ans et mettre en œuvre des politiques visant à réduire radicalement les inégalités face à l'éducation.

7. Nous affirmons également la nécessité d'un enseignement supérieur public doté d'un financement adéquat de la part de l'État, gratuit, de qualité et plus largement accessible. Il doit être respectueux de la liberté académique, de l'autonomie institutionnelle (sans concurrence entre établissements) et garantir que la recherche soit au service du développement de la société plutôt que soumise aux besoins et impératifs des entreprises privées.

8. Nous soutenons une vision de l'éducation des adultes garantissant le droit à l'éducation publique pour l'ensemble de la population adulte et favorisant la création de conditions égalitaires d'une culture d'éducation tout au long de la vie. Nous revendiquons une action concertée d'urgence pour éliminer l'analphabétisme. Nous reconnaissons l'importance des activités d'éducation populaire liées au secteur non marchand.

16. Afin d'assurer une éducation de qualité pour tous tout au long de la vie, nous revendiquons un financement de l'éducation publique de la part de l'État qui corresponde à 8% du produit intérieur brut. Pour dégager les sommes nécessaires, nous demandons :

- la fin des politiques d'ajustements structurels imposées par les organisations financières internationales ;
- une augmentation de l'aide internationale au développement, sans conditions ;
- l'adoption d'une taxe sur les transactions financières et l'affectation des ressources ainsi récupérées aux priorités sociales, notamment l'éducation et la santé ; que ces fonds soient investis, sous contrôle démocratique, en plans d'action concrets pour réaliser l'éducation pour toutes et tous ;
- l'annulation de la dette extérieure illégitime de nombreux pays ;
- une réduction des dépenses militaires.



INTERVIEW. Propos recueillis par Dominique Giannotti.

Regards croisés sur le Forum

MARTA MAFFEI

Secrétaire générale de la CTERA (syndicat enseignant le plus représentatif d'Argentine)

« Notre réalité est désespérante de misère, d'échec et d'exclusion. L'éducation publique est profondément frappée. Mais elle doit faire la différence pour nos sociétés abandonnées. La connaissance



Notre conception de la qualité, c'est une école publique qui assure à la fois la gratuité, l'égalité et la justice dans la distribution du savoir.

Nous avons des alliés, les autres syndicats, organisations non gouvernementales, mais fondamentalement des millions de personnes comprennent que l'éducation publique est peut-être l'unique opportunité qu'auront leurs enfants. Avec eux, il est possible d'exercer une pression conjointe afin de sauver l'éducation publique de la voracité des entreprises et de la domination reproductive. »

WILLIAM MADISHA

Président de la SADTU (syndicat enseignant le plus représentatif d'Afrique du Sud)

socialement utile ne doit pas être chassée par les riches laissant la simple alphabétisation aux pauvres. Il faut arriver à débattre dans nos classes de sujets plus élaborés que l'économisme à courte vue, que la connaissance appliquée à la production et au travail flexible. Favoriser le développement des potentialités, ouvrir l'espace à la créativité, à l'imagination, à l'art. Nous avons la possibilité de dépasser les arguments fallacieux invoqués, au nom de la connaissance, à l'appui du modèle du désastre : l'économisme et la fragmentation. L'économisme qui parcourt tous les domaines de la pensée biaisant par ses principes, ses méthodes et ses objectifs chacun de ces domaines. Et la fragmentation des champs du savoir, les compartiments terriblement étanches qui détériorent la capacité à mettre en relation, à comparer, à intégrer.

Nous, les enseignants, pouvons accéder à d'autres perspectives épistémologiques. Nous pouvons améliorer les méthodes, comprendre la complexité, nous aider du multidisciplinaire, de l'interdisciplinaire, favoriser le dialogue des savoirs, parce qu'il est nécessaire d'éviter que ceux qui échouent dans le processus éducatif soient toujours indéfectiblement les pauvres qui représentent 97 % de l'échec scolaire en Amérique latine.

PATRICK HULLEBROECK

Administrateur-délégué de la Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente (Belgique)

« J'ai trouvé à Porto Alegre un véritable consensus démocratique autour des valeurs fondatrices du droit à l'éducation pour tous. Des contacts sont noués. Une solidarité concrète émerge. Elle peut aboutir à des stratégies d'actions communes. Le Séminaire mondial a réaffirmé la complémentarité entre l'enseignement public et l'éducation populaire. Celle-ci permet de redonner son sens véritable à l'éducation tout au long de la vie. Le Livre blanc de la Commission européenne insiste seulement sur la dimension de l'employabilité dans sa vision de la société cognitive. C'est une conception d'inspiration économiste et peu humaniste. Elle revient à faire de l'éducation permanente un instrument d'exploitation croissante alors qu'elle a



Porto Alegre est une belle expérience, qui regroupe des gens ordinaires, des travailleurs venus de tous les pays dire leur accord pour faire changer le monde. En Afrique du Sud, le budget militaire pour acheter des armes est impressionnant alors que nos écoles manquent de tout. On est bien loin de l'e-education. Quand il pleut, on ne peut faire classe : soit les locaux sont défectueux, soit on fait classe sous les arbres : pas de tableau, pas de craie, pas d'électricité et de la paraffine pour les chandelles. 13 millions (sur 45) sont illettrés, 250 000 enfants ne vont pas à l'école. Il faudrait un budget élaboré par le peuple pour le peuple et l'imposer aux Nations unies. La Banque mondiale et le FMI n'imposent-ils pas leurs directives ? Ce forum a servi à la conscientisation. A présent, il faut mettre en place des structures de coordination pour forcer les gouvernements à mettre en œuvre les décisions. »



une vocation humaniste d'épanouissement individuel et collectif. Porto Alegre m'a également permis de toucher du doigt les immenses disparités entre les pays sur le plan de l'éducation. Une chose est un reportage télévisuel sur le sujet. Une autre, la rencontre réelle des acteurs du drame. Dans le souci de développer dans le domaine éducatif des projets mettant concrètement en présence des acteurs du Nord et du Sud, il serait bon de généraliser, dans tous les budgets des autorités publiques qui organisent l'enseignement, des financements dévolus à des projets inter-écoles de coopération internationale. On pourrait même imaginer un petit budget dans chaque école. Cela permettrait d'élargir la conscience citoyenne des jeunes et des enseignants. Le climat très convivial du FMS rappelle également un aspect trop négligé : la richesse humaine des relations interpersonnelles est à la base de tout apprentissage réussi. En ce sens, Porto Alegre est une belle réussite. »

ITALIE. Beaucoup de Français imaginent encore que le système scolaire italien ressemble au système français en ignorant l'évolution qui a conduit à l'autonomie des établissements, l'autonomie scolaire. L'US a interrogé Fabrizio Dacrema, secrétaire national de la CGIL-Scuola sur cette question.

Établissements autonomes

L'US : Comment est-on arrivé à cette autonomie ?

Fabrizio Dacrema : La revendication d'autonomie des écoles est née à la fin des années 80 d'un malaise dans la société par rapport au fonctionnement de l'école, qui n'avait pas changé depuis des années. L'éducation était obligatoire jusqu'à 14 ans. Tout était géré uniformément de façon autoritaire du ministère de l'Education, à Rome et c'était une gestion de type xix^e siècle, qui empêchait d'atteindre une instruction de bonne qualité pour tout le monde. Il n'y avait pas adéquation entre l'investissement et les résultats qu'on obtenait : en Italie, on avait un des niveaux les plus élevés d'abandon scolaire en Europe.

L'école ne se référait qu'à elle-même, elle était repliée sur elle-même ; tout était géré par le ministère. Les écoles s'attachaient à réaliser les programmes, à appliquer toutes les circulaires qui venaient de Rome : c'était la bureaucratie. Les proviseurs étaient préoccupés du fonctionnement des écoles et non des résultats qu'ils pouvaient obtenir. Il n'y avait pas de lien entre l'école et le monde extérieur, entre l'école et le monde du travail. De plus au début des années 90, il y a eu la « révolution » du passage de la 1^{re} à la 2^e république, l'Italie entrait en Europe ; nous avons eu une réforme de l'Etat. Tout le monde recherchait une plus grande efficacité des services publics. L'idée était de rapprocher celui qui délivre un service de celui à qui il est destiné.

L'US : Que signifie exactement le concept d'autonomie ?

F.D. : Il y a plusieurs idées de l'autonomie. Il y a celle de M. Berlusconi qui projette de privatiser l'école et d'instaurer la concurrence entre les écoles, soi-disant pour obtenir la qualité ; il ajoute à cela la dévolution de l'éducation aux régions, ce qui fait qu'on aurait vingt systèmes éducatifs différents.

Ce n'est pas la conception qui a été celle du ministère Berlinguer en 96, d'autonomie à l'intérieur d'un système scolaire public et national. Le Centre ne s'occupe pas de tout. Son rôle est de donner les lignes générales, et d'évaluer ce qui est mis en œuvre pour assurer la qualité dans chaque établissement. Chaque établissement décide ce qu'on appelle le POF (plan de l'offre de formation) après analyse de son territoire et des besoins de la population dans cette situation particulière ; cela concerne l'emploi du temps, la répartition des élèves dans les classes, la taille des groupes, etc. En ce qui concerne les programmes, 75 à 80 % de leur contenu est décidé par le ministère et 20 à 25 % par les établissements qui

peuvent proposer des approfondissements dans les matières existantes, ou ajouter d'autres matières si cela semble judicieux. Le cadre de l'autonomie comprend donc le centre (le ministère) et les écoles, les établissements, et non les régions comme Berlusconi et Bossi voudraient l'imposer maintenant.

L'US : Au niveau de chaque établissement, comment sont prises les décisions ?

F.D. : C'est un conseil collégial, le conseil d'institut, présidé par un parent d'élève, qui les prend. Aujourd'hui, le proviseur présente au conseil le plan de formation (POF) élaboré par l'assemblée générale des professeurs. Au



ponsables avec lui du travail de l'établissement. Cette fonction est également reconnue dans le contrat collectif, rétribuée sur un fonds dont dispose chaque établissement. La répartition de cet argent est contrôlée par les représentants syndicaux élus dans l'établissement (représentation syndicale unitaire, où les différents syndicats sont représentés proportionnellement aux résultats). Il n'y a pas d'autonomie financière, tous ces fonds sont donnés par l'Etat, notamment en fonction du nombre d'élèves, de la difficulté de certains quartiers, etc. Cependant, dans le cadre de l'autonomie, les établissements du second degré peuvent rechercher des financements supplémentaires sur projet, soit auprès de l'Union européenne, soit auprès d'entreprises privées.

L'US : Aujourd'hui quel est le statut des enseignants et comment est-il garanti ?

F.D. : On est passé de statuts d'Etat, gérés par l'Etat, à une situation de travail réglée par une convention collective, comme pour les autres travailleurs. Le contrat règle les conditions de salaires et de travail, les congés, etc. Il est signé au niveau national entre les organisations syndicales et une agence, l'ARA, qui représente le gouvernement.

Les enseignants sont recrutés par des concours dont une loi fixe le nombre de postes, les conditions de titres, les programmes, les modalités d'épreuve ; les grandes lignes de la formation, les objectifs à atteindre, la répartition des postes dans les établissements, sont également définis dans la loi. En ce qui concerne les pensions, elles font partie du cadre général que les syndicats négocient pour les employés publics comme pour les travailleurs des autres secteurs de l'économie.

L'US : Quels changements le gouvernement Berlusconi veut-il apporter à l'autonomie scolaire ?

F.D. : En plus de l'orientation dès l'âge de 14 ans vers la formation professionnelle gérée par les régions, le gouvernement veut recentraliser le système éducatif. Nous ne sommes pas d'accord. Il veut transformer le conseil d'institut en conseil d'administration, comme dans une entreprise, qui sera présidé par le proviseur avec des pouvoirs étendus et non plus par un parent d'élève. La façon dont les parents et les élèves seront représentés n'est pas encore claire. Avec la dévolution de l'éducation aux régions cela conduirait à une sorte de recentralisation au niveau de chaque région. ■

Propos recueillis par Jean-Marie Maillard

A LIRE

Revue des revues

REVUE FRANÇAISE
D'ÉTUDES AMÉRICAINES

Hors-série, décembre 2001, 124 p. et un CD, 15,24 €, Belin.



Un numéro spécial consacré à la mémoire de Sim Copans, créateur des émissions de jazz sur les antennes de la radio française. Un numéro essentiel à la fois pour connaître l'histoire du jazz et l'histoire de France. On trouvera en plus une étude de Denis-Constant Martin sur le blues californien des années 40 et une thèse à contre-courant de Ludovic Tournès sur le jazz en France comme phénomène de contre-américanisation.

FUTURIBLES

N° 273, mars 2002, 104 p., 12 €. Mis à part les 12 questions aux

candidats à l'élection présidentielle - exercice convenu - la description de Julien Damon sur *La dictature du partenariat* interroge à la fois les services publics et la protection sociale. Il conclut sur les risques de démantèlement de ces institutions.



NOTRE SÉLECTION

► PALESTINIENS ET ISRAELIENS RAPPROCHÉS PAR L'HISTOIRE

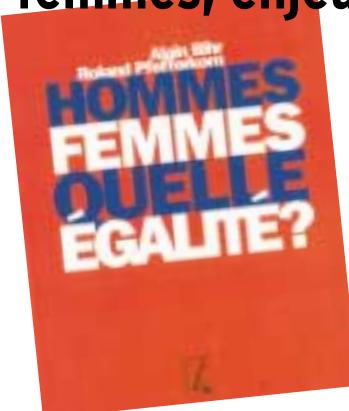
Les nouveaux historiens israéliens redécouvrent leur propre histoire cachée par l'idéologie sioniste. En lien avec les historiens palestiniens, ils réexaminent les expulsions de Palestiniens en 1948 pour installer les déportés des camps de concentration. Ces expulsions, Elias Sanbar les avait directement vécues. Dans *Le droit au retour*, en collaboration avec Farouk Mardam-Bey, il publie les textes permettant de justifier ce droit des Palestiniens sur leur terre. Deux livres qui permettent de croire à une possible solution du conflit.

- *Le péché original d'Israël*, Dominique Vidal avec Joseph Algazy. Editions de l'Atelier, 222 p.

- *Le droit au retour*, Sindbad/Actes Sud, 404 p.

LES INÉGALITÉS DES SEXES, EFFET DE SYSTÈME

Les droits des femmes, enjeux de société



The Boston Globe, un journal américain posait la question « Why is he worth more than her ? », faisant état des inégalités de salaire entre les hommes et les femmes. Alain Bihr et Roland Pferfferkorn, reprenant leur travail pionnier de 1996, *Hommes/Femmes, l'introuvable égalité* ont voulu comprendre ces différences – qui ne se réduisent pas au salaire –, analyser les évolutions et le chemin qui reste à parcourir pour arriver à une véritable égalité entre les hommes et les femmes. Leur travail a été totalement refondu, intégrant des nouvelles données statistiques et des théorisations récentes notamment celle portant sur la « féminisation » de la société. La place plus importante des femmes dans la vie économique détermine une nouvelle donne qui se traduit par des sujet-

tions différentes. Cette contradiction est au cœur de leur vision. Contradiction permettant d'appréhender à la fois la permanence des inégalités et leur manifestation, leur apparence.

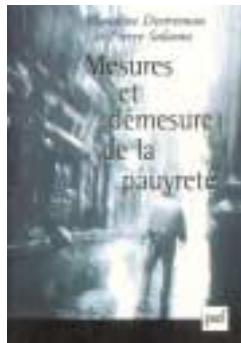
Le chemin vers l'égalité passe par des mutations dans les rapports domestiques, en premier lieu dans le couple. Pour ce faire – il s'agit de la sphère privée – ils proposent des moyens de contournement qui tous passent par la dé-

fense et l'élargissement des droits des femmes sur les terrains de l'emploi (la lutte contre la précarité, les licenciements...), de la formation (combattre les filières sexuées), de la vie publique, de l'espace public. Ces propositions proviennent directement de leur démonstration de l'existence des rapports sociaux de sexe – qu'ils préfèrent au terme anglo-saxon de « genre » –, existence très souvent niée par les femmes elles-mêmes intériorisant leur domination à l'intérieur même de la famille. Il est évident que, pour paraphraser le poète, les droits des femmes sont l'avenir des droits de tous les êtres humains ! ■

Nicolas Bénies

Hommes/Femmes, quelle égalité ?
Alain Bihr et Roland Pferfferkorn, Editions de l'Atelier, Paris, 2002, 352 pages.

Qu'est-ce qu'être "pauvre" ?



► LIBÉRALISME OR NOT ?

La Fondation Copernic, comme c'est son rôle, propose un regard critique à la fois sur la politique économique et sociale du gouvernement depuis 1997 et une analyse de la « refondation sociale » voulue par le MEDEF. Elle propose un certain nombre de pistes qui permettent la naissance d'une économie soutenable. Elle permet de s'inscrire dans les vrais débats qui ne seront pas à l'ordre du jour de ces présidentielles.

Un social-libéralisme à la française ?
La Découverte, 210 p.

► COMMENT EST-ON DEVENU CITOYEN ?

La crise politique actuelle qui se traduit par la montée des abstentions affecte la démocratie elle-même. Alain Garrigou propose de revenir à la perspective historique pour appréhender les gestes et objets du vote permettant de comprendre le rituel électoral. Il insiste sur la place inégale des femmes dans la vie politique.

Histoire sociale du suffrage universel en France 1848-2000, Collection points/Seuil, 368 p.

Les mesures de la pauvreté sont multiples et évolutives. Est-ce la moitié du salaire médian (soit en France 3 600 F), l'IPC (l'indicateur de pénurie de capacité), l'IPH (l'indicateur de la pauvreté humaine) ? Qu'est-ce qui se cache derrière ces indicateurs ? Sont-ils neutres ou liés directement à des propositions de politique économique ? Les auteurs dévoilent leurs hypothèses sous-jacentes. Un travail nécessaire pour savoir de quoi il est question derrière ce terme fourre-tout de « pauvreté » qui sert surtout à faire peur.

Chaque mesure dessine une définition de la pauvreté. Les indicateurs structurent le concept de pauvreté et non l'inverse. Il faut parler des pauvretés tant elles sont fonction du contexte économique, social, culturel, géographique. On n'est pas pauvre de la même façon au Nord et au Sud, on ne le vit pas de la même façon. Il faut en déduire que les politiques « ciblées » sur les plus pauvres ne peuvent réellement lutter contre la misère. Une des voies à suivre est celle des droits. Les mêmes pour toutes et tous. Les femmes sont celles qui subissent le plus durement la pauvreté et la misère. Comme le disait la grande écrivaine africaine-américaine Zora Neale Huston, la femme noire est la mule de l'homme noir, tout ce que le Blanc lui fait subir, il le fait subir à sa femme ! De cette réflexion sur les mesures de la pauvreté, il faut en déduire aussi la place fondamentale des droits des femmes pour construire une société plus juste et plus égalitaire. ■

N. B.

Mesures et démesure de la pauvreté, Blandine Destremau et Pierre Salama, PUF, 163 pages, 15 €.

NOTRE SÉLECTION

► BICENTENAIRE DE VICTOR HUGO (SUITE)



Les ouvrages sur et de Victor Hugo encombrent désormais les librairies. Distinguons un recueil d'écrits sur la peine de mort défendant son abolition et l'oraison funèbre de Paul Lafargue, chef-d'œuvre de démolition systématique du « grand homme ». Deux facettes du même personnage qui ne se perd pas dans cette confrontation.

Saviez-vous que c'est aussi le bicentenaire du métis Alexandre Dumas ? Il est aussi temps de le relire.

- *Écrits sur la peine de mort*, Victor Hugo, 299 p.

- *La légende de Victor Hugo*, Paul Lafargue, 73 p., Babel/Actes sud.



► FAIRE VIVRE LA MÉMOIRE

Hillel Seidman est l'un des seuls



survivants du ghetto de Varsovie. Il a consigné tous les témoignages dans un journal qu'il a tenu pendant toute cette période. Il l'a écrit en hébreu et yiddish, ce qui explique pourquoi ce document est resté longtemps inédit. Nathan Weinstock l'a traduit et annoté pour le rendre accessible à toutes les générations. Cette lecture reste pourtant difficile tant on ne peut croire que des êtres humains aient été conduits sur le chemin d'une telle barbarie.

Du fond de l'abîme, Hillel Seidman, 710 p., Pocket.

► VIVRE LES YEUX

GRAND FERMÉS ?



Stanley Kubrick en avait fait un film, Arthur Schnitzler avait écrit cette « Nouvelle rêvée ». Le film et l'écrit, démontrent les préfaciers, n'ont que peu de chose à voir. Raison de plus pour lire ou relire cette nouvelle librement inspirée de la psychanalyse freudienne montrant que les rêves dévoilent la réalité. Manière aussi de voir renaître la Vienne éternelle au moment où elle était capitale des Arts.

La Nouvelle rêvée, Arthur Schnitzler, 191 p., Livre de poche/biblio.

Polars

► LE PÈRE DU ROMAN POLICIER ETHNOLOGIQUE

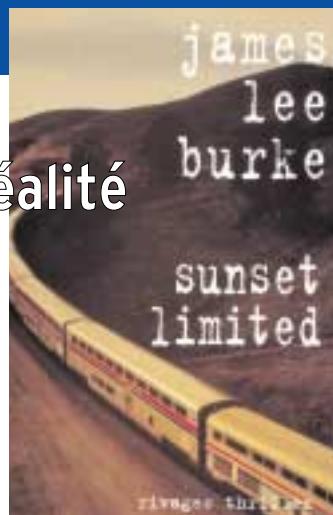
C'est un Écossais exilé en Australie qui a jeté les bases de ce qui deviendra le polar ethnologique.

VOIR LES ÉTATS-UNIS

Le rêve et la réalité

Entre les bayous de la Louisiane et l'usine à rêves d'Hollywood, il existe plusieurs liens. Physique par le train, le Sunset limited, moral par le partage d'une même utopie que certains ont appelé le « rêve américain ». La réalité reste noire. James Lee Burke sait la décrire et mettre l'accent sur la plaie ouverte du sud des Etats-Unis, le racisme. Pour cette dixième aventure – plongée dans les ténèbres de la mémoire – de Dave Robicheaux, il se rémembre les assassinats du Ku-Klux Klan dans les années 60 visant les militants des droits civiques. Cette histoire est actuelle. La vengeance aussi. Elle visera celles qui ne sont pas responsables. Un livre noir et dur qui traduit bien les Etats-Unis dessinés par G. W. Bush. ■

Sunset limited, James Lee Burke, Rivages/thriller, 319 pages.



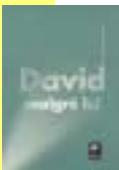
N.B.

NOS COLLÈGUES PUBLIENT

► COMMENT SURVIVRE ?

En 1944, David Schmidt ni juif ni résistant ni rien est arrêté par la Gestapo. Il reviendra des camps. Comment vivre avec cette barbarie qui continue ? Avec ces cauchemars qui le poursuivent ? Comment sa famille accepte cette situation ? Dans l'après-guerre, on ne veut plus savoir... La mémoire, sa nécessité, sa transmission sont les thèmes de ce roman. L'auteure réussit à nous communiquer l'indécible. Un tour de force.

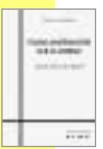
David malgré lui, Françoise Rachmuhl, Editions Bérénice, 196 pages.



► DÉFINITION DE LA MORALE

Yvon Quiniou, à travers Nietzsche, Darwin, Marx, Habermas, veut définir une morale qui se concilie avec le matérialisme. Il refuse la démarche de Foucault - dont les *Dits et écrits*, tomes 1 et 2, Gallimard - qui prétendait que la morale était impossible. Dans le même temps, il veut réhabiliter la notion de progrès. Peut-être faut-il s'interroger sur la différence entre éthique et morale, modernité et progrès ?

Etudes matérialistes sur la morale, Yvon Quiniou, Editions Kimé, 155 pages.



► GÉNÉRATIONS TOURNÉES

Comment raconter notre histoire récente ? Celle qui remonte à la guerre d'Algérie - on commence à la connaître et on commence seulement - et à Mai-68. Jean-François Morin a choisi deux personnages, un boucher et un instituteur pour chercher les fils conducteurs de toute une génération. *Une vieille histoire de France*, Jean-François Morin, L'Harmattan, 250 pages.



Une découverte

Les lecteurs français connaissent de Claude McKay, *Banjo*, à mi-chemin entre poésie et roman. L'auteur était demeuré un inconnu. Son autobiographie, *Un sacré bout de chemin*, vient combler ce vide. Né à la Jamaïque en 1891, gloire poétique locale, il a voulu se faire reconnaître comme un auteur à part entière par les Etats-Unis eux-mêmes. Grande ambition qu'il mettra quelques temps à réaliser, même s'il est publié dans les revues de la gauche américaine, dès 1918. Il rencontre les écrivains qui comptent, comme George-Bernard Shaw à l'occasion d'un voyage en Angleterre, H. G. Wells, Hemingway... mais aussi des artistes comme Chaplin qu'il aime, ou des penseurs politiques comme... Trotsky qu'il apprécie pour sa connaissance de la littérature. Chacun a droit à son portrait, au vitriol en général, sans parler de ce chapitre, « Des amis blancs », description sans concession de cette société américaine marquée à jamais par l'esclavage. Les villes ne sont pas oubliées. Il n'aime pas Londres ni les Anglais mais se retrouve presque chez lui à... Marseille. Ce vagabond passera fort logiquement dans la Russie de l'après révolution d'octobre 1917 où tout le monde croit à un monde nouveau, sans jamais adhérer à un parti. Révolution esthétique et révolution sociale ne se séparent pas, ni pour l'époque, ni pour l'auteur. Il mourra en 1945. En prime, Michel Fabre a eu la bonne idée de faire figurer les poèmes originaux pour que le lecteur puisse se pénétrer de leur musique. Ils en disent sans doute davantage sur ses émotions que cette autobiographie qui le place dans le champ de la littérature et de la « négritude » – ce courant artistique spécifique. ■

N.B.

Un sacré bout de chemin, Claude McKay, André Dimanche éd. (Marseille), 398 p.

Arthur Upfield - c'est son nom - nous fait visiter l'Australie en nous racontant les mythes et les modes de vie des Aborigènes. Son inspecteur, métis, Napoléon Bonaparte - Bony pour les intimes - s'appuie sur sa connaissance intime des populations australiennes pour mener ses enquêtes. Une façon de découvrir l'Australie. Dans ce nouvel opus, il résume les arrivées successives des colons, ignorant superbement les autochtones. *Les vieux garçons de Broken Hill*, Arthur Upfield, 282 p., 10/18.



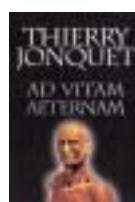
► DANS LE SECRET DE L'HISTOIRE

Thierry Jonquet continue de creuser notre présent par l'intermédiaire du passé. Pour lui, le passé n'est jamais dépassé mais fait partie intégrante de nos mystères, de notre

inconscient. Son monde - le nôtre - se dessine en noir. Le pire est toujours sûr et se réalise toujours. Nos cauchemars deviennent réalité.

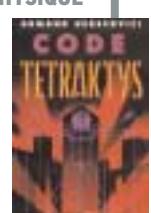
Et ce, pour l'éternité.

Ad vitam aeternam, Thierry Jonquet, Roman Noir, Seuil.



UN POLAR MÉTAPHYSIQUE

Pythagore croyait en la métémpsychose. Depuis 2 500 ans - nous sommes en 2008 - il se serait réincarné plusieurs fois. Dans quel corps ? C'est l'enquête de l'auteur. Il prétend que la femme serait l'avenir de Pythagore. Belle leçon de mathématiques. Il en profite pour mettre en scène la structure interne des grandes sociétés capables désormais de concurrencer les États. Un vrai et un faux polar tout à la fois. Une vraie leçon de Pythagore.



Regards sur la violence conjugale

Frederick Wiseman ne se veut qu'un chroniqueur de l'expérience ordinaire, mais regarde partout où la société américaine a mal. Ici à Tampa, Floride, où un tiers des appels à la police concernent les violences domestiques. Accompagnant la police dans ses interventions, l'équipe capte des images sanglantes mais aussi d'étranges comédies familiales : les bourreaux se prétendent pleins d'amour pour leurs victimes, la frontière entre les uns et les autres s'estompant parfois, et au milieu de couples déchirés des policiers parlementent inlassablement pour prévenir ou comprendre la violence.

Parfois les choses sont allées trop loin ; les femmes se réfugient alors à « La Source », un lieu où elles sont écoutées et aidées. Wiseman y a planté sa caméra pendant huit semaines, partout où elle pouvait enregistrer quelque chose de la vérité du lieu : pendant les entretiens d'accueil ou les pauses du personnel, dans les classes offertes aux enfants de tous âges, dans les thérapies où certaines femmes verbalisent frénétiquement



leur douleur, tandis que d'autres se taisent obstinément.

Comme toujours, Wiseman n'accuse pas, ne milite pas, n'engage que son regard ; il décrit, expert dans l'art de faire oublier sa présence. Ici cela va jusqu'aux moments privés, intimes, d'une souffrance exposée, qu'il enregistre selon des méthodes toujours identiques, laissant la caméra tourner jusqu'à

l'épuisement du plan, captant de l'essentiel, du secondaire, et surtout du sens qui circule entre les deux. Vocation du cinéma retrouvée : être là, donner le monde à voir, montrer surtout que cadrer, filmer, monter les images du réel, ne sont jamais des gestes insignifiants.

Ici un trouble naît sur la nature exacte du sens construit par l'enquête documentaire. Compassion pour les victimes arrachées à l'humiliation ? Admiratio pour le dévouement de tous ceux qui les aident ? Regard dubitatif, voire ironique, sur toutes les parties impliquées ? La démarche du film est sereine, les questions qu'il pose aussi violentes que ses images, et notre gêne même est ce qui lui donne sa force inquiétante.

Domestic Violence II portera sur le règlement des affaires de violences familiales devant les tribunaux. On n'est pas près de faire taire Fred Wiseman. ■

Jacqueline Nacache

De Frederick Wiseman. *Domestic Violence* a été présenté le 8 mars, journée de la femme, au festival Cinéma du Réel.

CINÉMA

Affaires de famille

Liens du sang, liens d'amitié : les films de Manuel Poirier (*Western, A la campagne*) sont toujours une affaire de famille. Famille d'acteurs complices ; familles de fiction, qui ici se recomposent, non sans peine, mais non sans joie, tandis que d'autres se délitent et se retrouvent, dans une Bretagne estivale, trompeusement idyllique.

On sera, au choix, séduit ou irrité par tant d'aimable sincérité ; Sergi Lopez, Maryline Canto, Sacha Bourdo, sont tous plus vrais que nature, jusque dans leurs bizarries, si vrais qu'on voudrait par moment pouvoir se reposer de tant de naturel. N'importe : loin des artifices frelatés d' Ozon et de son gynécée, le réalisme délicat de Manuel Poirier montre qu'avec un beau courage, le jeune cinéma français continue de chercher sa voie, ses voix.

• « *Les femmes ou les enfants d'abord* », de Manuel Poirier (sortie : 20 mars).

Conférence sur le cinéma français des années 90

Notre collaboratrice, Jacqueline Nacache, parlera des metteurs en scène français des années 90, le lundi 8 avril à 18 h 30 à la Cinémathèque française, salle Grands-Boulevards, 42, bd Bonne-Nouvelle, Paris 10^e (3 €). Sera projeté, comme illustration, *Le journal du séducteur* de D. Dubroux.

MUSIQUE

Un génie de notre temps

Alain Pailler, pour le centenaire de la naissance de Duke Ellington avait écrit ce *Plaisir d'Ellington*. Il poursuit son investigation de l'œuvre du compositeur et de ses interprètes dans ce nouvel essai. En particulier, il rend hommage à ce batteur merveilleux, Sam Woodyard. On attend la suite... • *Duke's place, Ellington et ses imaginaires*, Actes Sud.



EXPOSITIONS

« Viens chez moi y'a la télé »

Quelles sont les multiples façons dont la télévision s'inscrit dans le paysage physique et relationnel domestique ?

Quelles sont les motivations profondes à regarder tel ou tel programme ? De quelles façons l'usager se réapproprie-t-il la télé ? Quel type de sociabilité génère-t-elle ? Construit-elle une culture commune ? Ce sont quelques-unes des questions auxquelles cherche à répondre une grande exposition et diverses rencontres, à l'Ecomusée de Fresnes, jusqu'au 13 octobre.



Une occasion d'approfondir à la fois notre regard critique sur l'envahissement de ce média dans nos vies et celles de nos élèves, comme notre connaissance de la richesse de l'offre proposée aujourd'hui par la télévision, tout en questionnant la déontologie de l'émetteur et ses évolutions historiques. P.L.

• Ecomusée - Ferme de Cottinville, 41, rue Maurice-Téchine, 94260 Fresnes. Entrée gratuite. Tél : 01 49 84 57 37 pour horaires ou réservations groupes pour visites commentées (environ 1 heure).

Festival de l'imaginaire

Vingtième anniversaire de la création de la Maison des cultures du Monde pour un riche bilan d'initiatives. Elle fait connaître au public français la diversité, la richesse culturelle des peuples du monde. Cette sixième édition du Festival de l'imaginaire fait se succéder théâtres, danses, chants, musiques, rituels, expositions, films, rencontres, débats... sur quatre lieux (jusqu'au 7 avril). Sont particulièrement présents cette année des artistes représentant des cultures menacées, qui témoignent de leur volonté de créer, de vivre « dans un monde où la recherche de la connaissance primerait sur celle de l'intolérance et de la vengeance ». P.L.

• 101, boulevard Raspail. 75006 Paris (M^e Saint-Placide). Entrée libre pour les expositions et plusieurs manifestations notamment « Planète Papou » les 2-3 avril (projections-débat en hommage et avec l'anthropologue Maurice Godelier), Rédac'Snes pour les spectacles. Tél. : 01 45 44 72 30. www.mcm.asso.fr



JAZZ ET MUSIQUES IMPROVISÉES SE RENCONTRENT

Festivals de printemps

Depuis le 6 mars – le printemps commence de plus en plus tôt – le jazz s'est installé dans les banlieues de la région parisienne. Ce festival s'étend jusqu'au 11 avril. Le programme reste chargé. S'y produiront : Aldo Romano pour un hommage à Sydney Bechet, le trompettiste Hugh Ragin, Joachim Kühn (à écouter *Universal Time*, Emarcy/Universal), Ellery Eskelin, Alain Jean-Marie, la nouvelle chanteuse Susanne Abbuehl (cf. *April*, ECM/Universal) et le nouveau jazz norvégien électronique dit *nu-jazz*. A peine terminé, commencera l'*Europa jazz festival du Mans* qui rayonnera sur l'ensemble de la région, des spectacles ayant lieu dans seize villes et sur quatre départements. Il fête son vingt-troisième anniversaire avec deux cent soixante musiciens, soixante concerts, vingt-trois scènes et, vraisemblablement, plus de 15 000 spectateurs. Il accueillera, pour la première fois, les *Django d'Or* dont le clou sera un hommage à Babik Reinhardt, mort l'an dernier.



Pêle-mêle, il accueillera, dans un cadre convivial, Ahmad Jamal, le Mingus Big Band, Mal Waldron, Dave Holland... et, à son tour, le jazz scandinave décidément très à la mode. Les jazzmen français ne seront pas oubliés. Sylvain Beuf, Vincent

Dave Liebman, saxophoniste soprano et ténor, représente la quintessence du jazz. Il est capable de toutes les aventures, s'évertue à ne pas se répéter, à surprendre pour orienter l'auditeur vers d'autres mondes, d'autres sons, d'autres visions pour renouveler notre stock d'images. C'est l'une des grandes voix de ce début de millénaire. C'est rare aujourd'hui où triomphe la reproduction à l'identique. Avec Dave, il vous faut perdre vos repères, accepter d'entrer dans des mondes peu visités et de le faire avec une euphorie terrible qui déstabilise. Avec ses deux compères – Jean-Paul Celea et Wolfgang Reisinger, l'un à la basse, l'autre à la batterie – il dialogue sur des thèmes connus pour convoquer nos fantômes, les solliciter une fois encore pour une conversation passionnée et actuelle.

• *Celea/Liebman/Reisinger, Ghosts*, Night Bird Music distribué par Night & Day.
Nicolas Benies



Courtois, Renaud Garcia-Fons, Raymond Boni et, toute la journée du 5 mai, pour conclure le festival, la Compagnie Bernard Lubat.

Les festivals auront tendance à se chevaucher puisque Coutances (dans la Manche) commencera le 4 mai pour se terminer le 11. Au programme, notamment le 7 mai, le *Trio Céléa/Liebman/Reisinger, Banlieues bleues*, www.banlieues-bleues.org, tél. : 01 49 22 10 10. *Le Mans Jazz Festival*, www.sarthe.com/europajazz, tél. : 02 43 23 78 99. *Jazz sous les pommeiers*, www.jazz-souslespommiers.com, tél. : 02 33 76 78 50.

QUATRE PIANISTES

Eric Watson est seul, face au piano. Le jazz a le pouvoir de transformer des morceaux de solitude en création collective par la grâce de la rencontre d'Eric avec son public. Un de ces albums essentiels qui permettent de dessiner notre vie à l'aide de ces petits plaisirs trop souvent absents des musiques d'aujourd'hui.

• *Eric Watson, Sketches of Solitude*, Night Bird Music distribué par Night & Day.

Marc Copland s'est décidé, à 54 ans, à se lancer dans l'aventure du piano solo. Un être humain se livre sans tricherie pour avouer sa difficulté d'être tout simplement, pour exprimer ses angoisses, ses peurs devant les impasses du monde. Une musique de révolte contre l'imbécillité et l'absurdité. Le tout n'est pas entièrement réussi mais il vous laissera comme une épine à l'âme.

• *Marc Copland, Poetic Motion*, Sketch distribué par Harmonia Mundi.

Jean-Michel Pilc réussit un tour de force. Faire oublier ses abstractions pour faire semblant de se jouer des concepts. Entouré de François Moutin, bassiste à la carrière bien remplie et de Ari Hoenig, batteur dont tout le monde parle, il trace sa voie.

• *Jean-Michel Pilc trio, Welcome Home*, Dreyfus/Jazz.

Stephan Oliva est un de ces musiciens qui ne font pas de bruit et sortent peu d'albums. Ils ne sont guère sollicités. Stephan réunit plusieurs de ces qualités sans lesquelles le piano ne serait qu'un meuble, en particulier la complète sincérité. Il veut la musique la plus libre et la plus fluide possible pour exprimer notre commune humaine condition. Il nous sert de voix intérieure, réussissant à nous murmurer ces vérités éternelles que nous ne sommes pas capables de retenir. Pour cet « Intérieur » – une sorte de visite dans nos inconscients – il retrouve Bruno Chevillon à la basse et Paul Motian à la batterie.

• *Stephan Oliva, Intérieur*, Night Bird Music.

SORTEZ ! avec les réductions du



D'Avignon avec le Théâtre des Carmes ou celui du Chêne-Noir, à Villejuif avec le Théâtre Romain-Rolland, ou de l'Akteon au Vingtième Théâtre, selon qu'on interroge par ordre alphabétique de villes ou de noms de lieux, telles sont les réponses maintenant accessibles à tout moment sur le site Internet du SNES (www.snes.edu) qui accueille la base des théâtres et lieux culturels qui participent à REDUC'SNES. A la cinquantaine de lieux associés depuis plusieurs années à cette forme de partenariat en offrant un tarif préférentiel sur présentation de la carte SNES (après réservation) se sont ajoutés près d'une vingtaine de nouveaux ces derniers mois. Si vous connaissez un lieu ou une compagnie à faire connaître, qui ne serait pas répertorié dans les pages culture de notre site, indiquez-nous ses coordonnées et activités pour que nous les sollicitons... Nous continuons par ailleurs à proposer dans cette rubrique du magazine une petite sélection de nouveaux lieux ou de programmations intéressantes en diverses régions... Philippe.Laville@snes.edu

• À Chevilly-Larue, au Centre culturel-Maison du Conte (102, av. Gal De Gaulle, 01 41 80 69 69 ; www.lamaisonduconte.com ; réduc'Snes = 11 €) qui a acquis une grande renommée de promotion de l'**art du conte**, et accueille notamment des rencontres nationales en mai, Rufus le 5 avril...

• À Ivry-sur-Seine, à l'Espace Aleph, Oscar Castro vient de rentrer du Chili après un séjour de près d'un an (pour la première fois aussi long depuis la fin de la dictature qui l'avait contraint à l'exil). Il nous propose « **Comme si de rien n'était** », un nouveau spectacle créé et interprété avec Sylvie Miqueu, jusqu'au 28 avril, chaque samedi à 21 h, et le dimanche à 18 h avec à partir de 17 h un Once chileno (goûter chilien), toujours dans l'atmosphère conviviale de ce lieu magique animé par toute l'équipe du Théâtre Aleph, au 30, rue Christophe-Colomb (M° Pierre-Curie ; rés. : 06 08 58 80 29 ; <http://www.theatrealeph.fr.fm> ; réduc'Snes = 11 €).

- Au Mans, au Théâtre Paul-Scarron (8, pl. des Jacobins, 02 43 43 89 89, réduc'Snes = 10 €) où la Compagnie Théâtre de l'Ephémère présente *Donc/En-Quête*, deux « **Petites pièces à géométrie variable** » de Jean-Yves Picq.
- À Paris, à l'Etoile du Nord (M° Guy-Moquet, 01 42 26 47 47, réduc'Snes = 13 €), où un tarif préférentiel à 8 € est proposé aux syndiqués pour les 10 premières représentations (du 22/4 au 3/5) de la prochaine création de Christian Siméon, « **L'androcée** », évocation de l'holocauste et de destins d'artistes, mise en scène par Jean Macqueron ; au Théâtre du Lierre (22, rue Chevaleret, M° Bibliothèque Mitterrand ; 01 45 86 55 83, www.letheatredulierre.com ; réduc'Snes = 12,5 €), qui accueille notamment le Théâtre du Mouvement avec « **Le chant perdu des petits riens** » jusqu'au 7/4, et, chaque lundi à 19 h 30, des « **lectures gustatives** »... ; au Théâtre Paris-Villette (M° Pte de Pantin, 01 42 02 02 68, réduc'Snes = 10 €) où « **Igishanga** », tiré du livre de Jean Hatzfeld autour de témoignages de femmes rescapées du génocide rwandais, est un spectacle conçu et joué par Isabelle Lafon...
- À Rouen, Le Théâtre de la Pie Rouge (place de la Rougemare, 02 35 98 45 05) propose un tarif Reduc'Snes à 9 € pour tous ces spectacles (programmation détaillée et coordonnées sur www.theatredelapiererouge.asso.fr), et à 23 € pour un **dîner-spectacle**. Le Collège d'histoire de l'art cinématographique propose des conférences illustrées d'extraits et suivies d'une projection, tous les lundis à 18 h 30, à la Cinémathèque française, Salle Grands-Boulevards, 42, bd Bonne-Nouvelle, 75010 Paris (Entrée : 3 €). Le lundi 8 avril : « **France années quatre-vingt-dix : les héritiers** », Conférence de notre collègue Jacqueline Nacache, suivie de la projection du *Journal du Séducteur* (D. Dubroux, 1996). « **Le cinéma parmi les arts** » ; tel est cette année le thème du cycle de conférences du Collège. Mais la question a évolué avec le siècle. Lorsque tout est art, que reste-t-il du 7^e art ? Et les jeunes cinéastes français se soucient-ils encore d'être des artistes ?

Ont participé à la conception de ces pages : Nicolas Benies, Francis Dubois, Françoise Jeancolas, Philippe Laville, Jacqueline Nacache

VOUS UTILISEZ LE COURRIER ÉLECTRONIQUE ET CHERCHEZ DES INFORMATIONS SUR LE WEB, mais ne gérez pas le site de votre établissement et ne lisez pas de revue spécialisée, l'informatique ne vous intéresse que parce qu'elle rend service ; cet article est pour vous. Construire son propre site est simple comme utiliser les fonctions de base d'un traitement de texte, si on accepte la sobriété.

Faire son site Web quand on est peu motivé par l'outil informatique ?

Un site, pour flatter votre ego ?

Pas sûr que le monde entier s'intéresse à vos portraits de famille ou à vos billets d'humeur et... ce « créneau » est encombré ! Mais vous avez peut-être envie de publier le produit d'une passion ou de mettre à la disposition de collègues vos travaux et documents d'enseignant. Ils pourraient se servir sur votre site comme sur un

disque dur et peut-être auriez vous des retours intéressants, documents améliorés, idées nouvelles !

Qu'est-ce qui caractérise un site Web ?

Un site c'est d'abord des pages reliées entre elles. On navigue de page en page en cliquant sur un mot « *surligné* », un symbole, etc. Certains *liens* peuvent conduire à un autre site. Le *navigateur* est le

logiciel de base pour lire ces pages et surfer de lien en lien. Tout est écrit avec un *codage* simple mais qu'il n'est pas nécessaire de maîtriser, le « *html* ». Un lien peut aussi pointer vers un fichier non affichable (un logiciel, un tableau Excel...). Cliquer conduit alors à *télécharger* ce fichier. Le site alors devient un magasin où l'on puise dans des ressources qui ne sont nullement en *html*. ■

LE DROIT

Citez vos sources, prenez contact avec les auteurs dont vous voudriez utiliser le travail, et éventuellement protégez vos œuvres contre une récupération abusive (voir licence GPL dans notre dernier magazine), etc.

Comment faire ?

Il y a peu à avoir et à savoir pour réaliser un site efficace. Le *navigateur* est nécessaire pour vérifier le travail mais... si vous êtes connecté vous l'avez !

1. Se faire héberger

Votre *fournisseur d'accès* offre un espace dans ses forfaits. Vous seul pourrez « écrire » des fichiers sur cet espace, accessible à tous en lecture. On peut aussi s'inscrire gratuitement chez un *hébergeur* qui fournit des outils de création : www.multimania.fr ou www.respublica.fr ou www.voila.fr ou www.tripod.fr, etc. Les modèles de pages sont alors plus ou moins limités et contraints.

2. Pour créer ses pages, utiliser un logiciel spécifique

On peut se passer d'*éditeur de pages Web* soit en connaissant l'écriture *html* soit en utilisant les convertisseurs associés à certains traitements de texte au risque de perdre beaucoup de temps pour un résultat aléatoire (parfois même le résultat dépendra... de la machine du visiteur !).

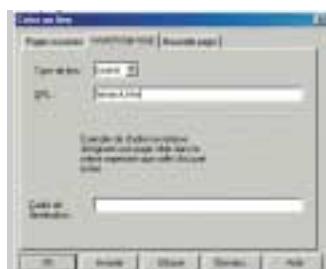
Demandez plutôt à vos logiciels habituels de convertir en fichiers *html* vos documents déjà saisis ; puis à un éditeur de pages Web d'ouvrir et adapter ces fichiers, de construire vos nouvelles pages.

Texte. Soyez sobre, polices courantes, présentation structurée, haut de page indiquant d'emblée le contenu. On va vous lire sur écran : repérez sur les sites des autres ce qui vous séduit, ce qui vous agace.

Images. Enregistrez les sous *.jpg* (photos) ou *.gif* (graphismes). Ne dépassez pas quelques dizaines de kilo-octets, vous agaceriez des visiteurs en ralentissant l'affichage. Pour des images de grande qualité, faites un lien derrière une copie compressée, précisez le volume en *ko*, ainsi l'utilisateur a le choix.

Liens et signets. Un *signet* est un repère pour la navigation (une cible pour des liens), invisible pour le visiteur. Un *lien*, placé sur tout objet (mot, symbole, image), désigne un endroit à rejoindre : signet dans la page, page du site, page d'un autre site. Tout éditeur vous guidera pour placer balises et liens mais il

faut savoir faire quelques choix : 1. Demandez au logiciel d'écrire en *adresse relative* tout *lien interne* à votre site. C'est simple



si 1° : page de départ et cible sont toutes deux ouvertes dans votre logiciel ; 2° : votre ordinateur a un double exact du site (mêmes répertoires, mêmes noms de fichiers) ; 3° : vous enregistrez avec nom et titre toute nouvelle page dès que vous la commencez.

2. Affectez une *adresse absolue* pour tout *lien externe* : ce qu'il faudrait taper dans le bandeau d'un navigateur pour rejoindre le site. Ajoutez *_blank* comme

DES CÉDÉROMS POUR NOS ENFANTS

- ***Le pique-nique de Loulou le pou***, Gallimard, 38 €. Les enfants de 2 à 4 ans sont conviés à des promenades dans un jardin peuplé d'insectes issus de l'univers d'Antoon Krings (*Drôles de petites bêtes*). Ils se familiarisent avec la manipulation de la souris en rassemblant les ingrédients du pique-nique. Chaque parcours est précédé d'un temps d'exploration où on découvre des surprises cachées. Objectifs pédagogiques variés. Qualité de la musique, couleurs vives, simplicité des personnages, calme de l'ambiance en font un produit apprécié des petits.

- ***Justine et l'île aux fruits rouges***, Emme, 40 €. Prolongement du livre homonyme de Marcus Pfister (édition nord-sud), ludique, pour enfants de 4 à 8 ans, parle de la différence. L'enfant peut revenir sur ses pas, recommencer ou reprendre le jeu où il l'avait laissé à chaque nouvelle mise en route. Particulièrement intéressant pour l'écoute, le langage et la logique. Très grande qualité graphique.

- ***Plus sur ces cédéroms et 400 autres tests*** effectués par des collègues sur <http://www.adapt.snes.edu>

Cet article a été rédigé par Claude Micouin. Il peut être reproduit librement par n'importe quel moyen que ce soit, pourvu qu'aucune modification ne soit effectuée et que cette notice soit préservée.

NOTRE NOUVELLE RUBRIQUE

DES NOUVELLES DES LOGICIELS « ALTERNATIFS »

Declic est un programme de tracé de figures géométriques. Très léger (tient sur une disquette et peut-être utilisé sur un 486, voire un 386, avec Windows 3.1 ou supérieur), il n'en a pas moins de nombreuses fonctions : tracé d'un triangle à partir de trois points définis par l'utilisateur, d'un cercle défini par le centre et un point, de bissectrices, médiatrices, de cercles inscrits, circonscrits, de polygones réguliers... de fonctions géométriques (sin, cos, x²...). Jusque-là, rien de bien extraordinaire. Mais ce qui est encore plus intéressant, c'est la possibilité de modifier le dessin déjà tracé en conservant les relations géométriques. Par exemple, vous avez défini un triangle par ses sommets A, B et C. Vous faites tracer les 3 bissectrices en les définissant à partir des sommets (pour montrer par exemple le point d'intersection). Si vous déplacez le point A, toutes les bissectrices qui en dépendent vont être modifiées automatiquement, ainsi que le point d'intersection, en temps réel, comme une animation.

Cette possibilité de modifier une figure en conservant les relations est intéressante :

1. Pour l'enseignant qui peut préparer un tracé et ensuite le modifier facilement.

2. Pour l'élève ensuite qui peut facilement utiliser ce programme chez lui (sans même l'installer car il fonctionne très bien depuis une disquette) et voir la conservation des propriétés géométriques (par exemple, quelles que soient les positions des points A, B et C du triangle, les 3 bissectrices sont concourantes).

Enfin, on exporte aisément les tracés vers un autre logiciel (*Gimp*, *Paint*, *StarOffice*, *Word*...) ou l'imprimante. Nous ne pouvons lister toutes les fonctions mais le menu est très clair.

Ce logiciel gratuit, signé **Keops**, est téléchargeable sur <http://home.nordnet.fr/~eostenne/declic.htm>.

pas décourager vos visiteurs
Préférez des pages ni longues ni chargées en images, animations, etc. pour rendre la navigation plus fluide.

Quelques icônes constantes en entrée et fin de page faciliteront l'identification de votre site (en surfant on se perd vite) et la navigation (retour en haut de page, retour à l'accueil sur un logo personnel, etc.)

Accueil et organisation

Votre page d'accueil indiquera clairement à qui s'adresse le site, qui le produit, ce qu'il contient. On y revient pour se réorienter. Classez vos pages dans un répertoire principal et des sous-répertoires : faites simple avec des noms courts sans accent, ni espace, ni signe de ponctuation. Tout fichier aura un nom bref et la page d'accueil un nom réservé comme *index.htm*.

Pour plus tard

Sachez que, sur Internet, vous pouvez presque tout copier, que certains sites offrent icônes ou applications libres de droit. Vous trouverez pour quelques euros des guides accessibles comme *Internet facile*, publié par Cyber Press Publishing.

3. Transférer les pages sur le Web avec un logiciel ftp

Un logiciel client ftp se configure avec les indications de connexion du fournisseur d'accès (adresse et mot de passe/code personnel notamment) et fonctionne comme un gestionnaire de fichiers (facile !).

Précautions : gardez une copie

.rtf s'ils ne sont pas trop volumineux (sécurité antivirus).

4. Pour inviter à vous écrire d'un clic, tapez votre adresse e-mail suivie d'une espace ou faites un lien avec [mail to:] puis votre adresse en vous laissant guider par la commande d'édition de liens.

Quelques précautions pour ne

COMMENT ATTEINDRE LE PUBLIC VISÉ ?

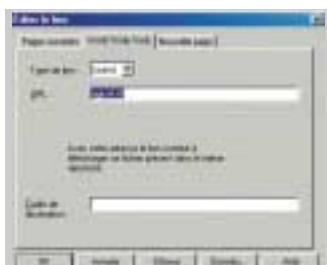
Affectez aux propriétés de votre page un titre clair, des mots clés, si possible un résumé, un nom d'auteur. N'oubliez pas qu'un site figé risque d'être vite « oublié » et signalez vous par courrier électronique sur les sites offrant des liens dans le domaine concerné, sur voila.fr, etc.

Exemple d'en-tête en affichage « html »

```
<html>
<head> <meta http-equiv="Content-Type" content="text/html;
    charset=iso-8859-1">
<meta name="description" content="ici résumé de votre page">
<meta name="keywords" content="ici une liste de mots clés séparés par
    des virgules">
<meta name="author" content="ici nom de l'auteur">
<title> ici titre de page choisi par l'auteur, n'apparaissant pas à l'écran
    </title>
</head>
```

cadre de destination : le site visé ne paraîtra pas partie du vôtre.

3. Pour offrir de télécharger un fichier quelconque faites simplement un lien vers celui-ci. Nul besoin de convertir en html mais beaucoup de documents élaborés devraient être enregistrés sous



copie intégrale de votre site sur votre ordinateur et mettez à jour votre antivirus surtout si vous mettez en ligne logiciels et documents non html ou donnez votre adresse électronique (ce qui paraît nécessaire). Testez votre site une fois mis en ligne car c'est un moyen simple de repérer les malades comme par exemple

SITE DU MOIS

PROF2000 propose en quatre langues un site d'échanges pour enseignants (voyage, logements, correspondance, traduction, etc.) : <http://www.prof2000.org>

l'image en adresse absolue sur votre disque dur : C:\mesdocuments\xxx !

Se procurer les logiciels nécessaires

Téléchargeables pour essai et peu onéreux voire gratuits sur des sites de téléchargement que vous rejoindrez soit en passant par l'écran d'accueil de votre fournisseur d'accès soit à www.telecharger.com ou www.download.net.com, etc. Microsoft offre un éditeur gratuit, *Frontpage express*, fourni avec le navigateur *Internet Explorer*, présent sur les CD d'installation de Windows ou sur <http://www.microsoft.fr>. Pour la mise en ligne vous cherchez un logiciel client ftp (tapez ftp dans un moteur de recherche) comme *FlashFXP* sur www.tucows.com, *ftp expert* sur <http://www.yellow-cable.com> ou *Cuteftp*, très diffusé. ■

URGENT

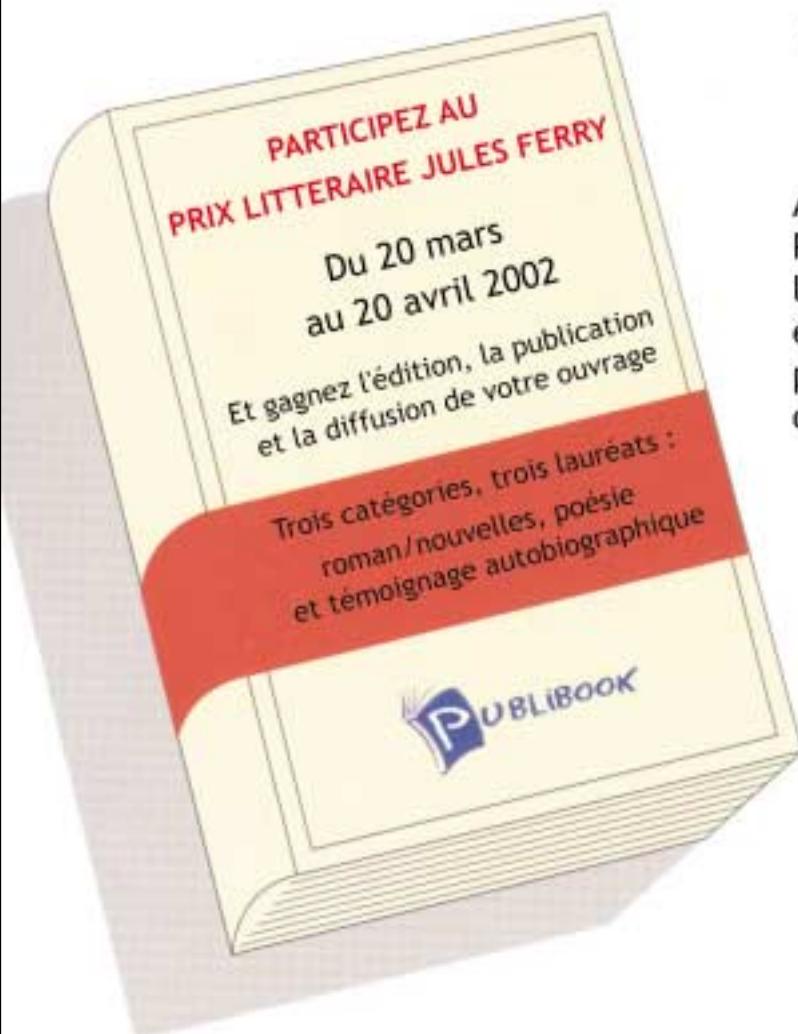


RECHERCHE
des collègues de toutes disciplines et du premier

degré, pour tester bénévolement des cédéroms éducatifs. Des collègues expérimentés en français langue étrangère sont attendus d'urgence pour plusieurs tests en cours.

Ecrire à Adapt-SNES, 237, bd St-Germain, 75007 Paris. Tél. : 01 40 63 27 70 - Fax : 01 40 63 27 76. Site Internet : adapt@snes.edu

Vous écrivez ?



Célébrons ensemble l'écriture !

A l'occasion du Salon du livre de Paris 2002, grande fête de tous les genres littéraires, l'US et les éditions Publibook s'associent pour un concours qui vous concerne tous et toutes :

vos romans ou nouvelles, vos poésies, vos témoignages autobiographiques peuvent nous être envoyés.

Les lauréats du concours seront désignés par un comité de lecture indépendant. La liste en sera publiée dans l'US magazine du mois de mai.



 Pour participer, envoyez nous le bon de participation ci-dessous accompagné de votre manuscrit avant le 20 avril 2002 sous forme de disquette à : Editions Publibook - Prix littéraire Jules Ferry - 18 rue du Faubourg du Temple 75011 Paris.

Titre : Monsieur / Madame / Mademoiselle Nom _____ Prénom _____ Pseudonyme _____

Adresse _____ Code postal _____ Ville _____

Téléphone _____ E-mail _____

Je déclare sur l'honneur être l'auteur unique du manuscrit ci-joint, dont le titre est : -

Je déclare sur l'honneur n'avoir jamais publié ou fait éditer le manuscrit ci-joint.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du présent concours et l'accepter de façon pleine et entière. Le règlement du concours est disponible sur le site : <http://www.publibook.com>

Les Editions Publibook partenaires du concours, pourront utiliser les informations inscrites sur cette fiche dans le cadre de son activité d'éditeur, sauf si vous cochez la case suivante

Les Editions Publibook s'engagent à ne pas communiquer ni céder ces informations à des tiers. Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour les informations vous concernant. L'envoi des manuscrits se fera du 20 mars au 20 avril 2002.

Jean-Christophe Pellat, doyen de l'UFR de lettres de l'université Marc-Bloch de Strasbourg répond aux questions d'Elodie Walck

Maîtrise de la langue : un enjeu social

L'U.S. : *La recherche sur la langue et, par conséquent, son enseignement ont beaucoup évolué ces dernières années. Quelles sont les grandes étapes de cette évolution ?*

J.-C. P. : Dans les années 1960-1970, la linguistique structurale et la grammaire générative et transformationnelle issue des travaux de l'Américain Noam Chomsky prévalaient. L'étude de la langue était très formelle, centrée sur la syntaxe. Elle était coupée du sens pour ne s'intéresser

phrases, a permis d'envisager la langue dans sa dimension sociale et psychologique.

Dans les années 1980, la linguistique a subi l'influence des sciences cognitives, très à la mode à cette époque. On a voulu développer une nouvelle sémantique, qui prenait pour point de départ logique les mécanismes psychologiques de l'interaction et de la compréhension. Cette approche, qui rencontrait des travaux réalisés en psychologie et en

orale. Par ailleurs, comme Georges Kleiber à Strasbourg, on approfondit la sémantique cognitive (référence lexicale, sens des énoncés), tandis qu'un certain nombre de chercheurs, tels que Catherine Kerbrat-Orecchioni, mènent des travaux parfois divergents sur l'énonciation et l'interaction dans le cadre de la conversation. De même, la dimension historique de l'étude de la langue est très vivante et se renouvelle. En revanche, la sociolinguistique, qui s'était imposée dans les années soixante-dix, est nettement en retrait, sauf en ce qui concerne le « langage des jeunes ». Enfin, ce sont surtout des recherches à finalité didactique qui se sont développées ces dernières années, stimulées à la fois par l'instauration des IUFM et les nouveaux programmes d'enseignement des années 1990.

L'U.S. : *Cette diversification des approches linguistiques a-t-elle eu des répercussions sur l'enseignement de la langue dans le secondaire ?*

J.-C. P. : La recherche linguistique et la grammaire scolaire ont des finalités différentes. La première s'attache à la description scientifique de phénomènes langagiers, la seconde à l'enseignement de la langue. Le passage du savoir savant

qu'aux opérations linguistiques, qu'à la construction de phrases par combinaison de groupes (groupe nominal, groupe verbal, groupe adjectival).

Dans l'enseignement de la grammaire des années 1970 ont été importés des concepts et des méthodes de ces deux théories linguistiques, qui ont renouvelé et remis en cause en partie la grammaire traditionnelle : nouvelle analyse de la phrase en groupes, opérations linguistiques de base (substitution, déplacement, addition et effacement), etc.

Puis est intervenue une rupture dans les recherches linguistiques, la fin de la « clôture saussurienne », c'est-à-dire de l'étude de la langue en elle-même et pour elle-même, sans prise en compte de sa dimension sociale, ni des conditions de communication. Ce cadre de départ a éclaté à partir de 1975. On a poursuivi l'analyse de la phrase, mais on s'est aussi penché sur la pragmatique, sur les conditions d'utilisation de la langue. Les grammaires de texte et l'analyse de discours se sont alors développées. La notion de discours, qui ne peut se réduire à un ensemble plus ou moins vaste de

neuropsychologie, est devenue interdisciplinaire.

L'U.S. : *Où en est la recherche sur la langue aujourd'hui ?*

J.-C. P. : De nos jours, les recherches linguistiques sont d'une extrême diversité. Elles se poursuivent dans le domaine formel, tout d'abord, puisqu'on constate un regain d'intérêt pour la morphologie (la formation des mots, la conjugaison, entre autres). D'autres recherches portent sur l'oral : le modèle de la phrase écrite (sujet-verbecompléments) étant très différent de celui de la phrase orale, on essaie de mieux comprendre les mécanismes de celui-ci. À Aix et à Paris III sont ainsi réalisées des études sur la syntaxe, sur l'énonciation et l'intonation de la phrase

Jean-Christophe PELLAT est professeur de linguistique française, ancien formateur IUFM et membre de l'AEF (Association française des enseignants de français). Collaborateur d'une série de manuels scolaires parus chez Nathan, il sera présent au colloque maîtrise de langue, organisé par le SNES le 15 mai prochain. Il a accepté de répondre à nos questions.



au savoir enseigné ne se fait pas sans difficultés, il pose le problème de la transposition didactique, lequel existe dans toutes les disciplines et fut soulevé en premier lieu par Yves Chevallard, professeur de mathématiques, dans son ouvrage *La transposition didactique. Du savoir savant au savoir enseigné*, paru en 1985.

Lorsque l'on a appliqué la linguistique à l'enseignement du français, dans les années soixante-dix, on a cru qu'elle serait la discipline magique, qu'elle permettrait de rénover cet enseignement. Malheureusement, on a introduit dans les grammaires scolaires des méthodes et des concepts scientifiques sans réelle prise en compte des capacités des élèves, sans se soucier d'adapter ces notions au public du secondaire. Il aurait fallu faire un tri, un filtrage, et essayer de les rendre accessibles aux élèves, au lieu de limiter l'étude de la langue à une série d'opérations formelles. Au bout du compte sont apparus des déçus de la linguistique. Puis, après 1981, l'enseignement du français a connu une nouvelle période de rénovation, marquée par un changement d'orientation, reléguant à l'arrière-plan les préoccupations grammaticales : l'apprentissage de la lecture et la lutte contre l'échec scolaire sont devenus des enjeux prioritaires.

L'U.S. : Pourtant les derniers programmes de français témoignent d'un retour en force de la linguistique. Est-ce à dire que les problèmes de transposition didactique ont été résolus ?

J.-C. P. : Effectivement, la linguistique est réapparue, sous d'autres formes, dans les programmes du primaire, en 1992, et dans ceux du collège, de 1996 à 1999. La terminologie de 1997 fait la part belle à la grammaire de texte et à l'analyse du discours. Ce retour présente des avantages. *A priori* les modèles linguistiques choisis le sont en fonction des finalités de l'enseignement de la langue. Celle-ci n'est plus étudiée pour elle-même, mais dans le but de favoriser la production d'écrits et l'étude d'ensemble des textes. L'enseignement de la langue se veut donc ouvert, il ne se borne plus à l'analyse morphosyntaxique de la phrase, c'est-à-dire à l'analyse des catégories, des fonctions, et à l'apprentissage de l'orthographe ... Cependant, il faut bien reconnaître que, dans la pratique, le problème de la transposition didactique est toujours

aussi vivace. On retombe actuellement dans les mêmes travers que ceux de la linguistique appliquée des années 1970. L'approche du discours, en particulier, est beaucoup trop abstraite, certains éléments théoriques ayant été injectés tels quels dans les programmes, sans que se soit posée la question de leur efficacité opératoire. On peut, par exemple, se demander s'il est vraiment indispensable de traiter la notion de « progression thématique » avec des élèves de collège, alors qu'il est déjà difficile de l'aborder avec des étudiants en première année de faculté.

L'U.S. : Qu'en est-il de la langue à l'université ? Sa maîtrise pose-t-elle problème aux étudiants ?

J.-C. P. : La question de la maîtrise de la



René RIOUL, Martin RIEGEL et Jean-Christophe PELLAT, coauteurs de la *Grammaire méthodique du français* (PUF).

langue à l'université est relativement nouvelle. Elle est apparue avec la démocratisation de l'enseignement supérieur, la création de nouvelles filières et l'arrivée de « nouveaux publics ». Indépendamment des problèmes linguistiques proprement dits (absence de maîtrise de l'orthographe, de la grammaire de texte, de phrase, de discours), les étudiants peuvent se heurter à deux types d'obstacles, en entrant à la faculté : le manque de maîtrise du langage de l'université et de la méthodologie du travail universitaire. Ces problèmes se rencontrent essentiellement au niveau du DEUG, en raison de l'hétérogénéité des étudiants, qui est plus ou moins sensible suivant les filières. La prépondérance d'un modèle académique et la faible importance accordée à la dimension pédagogique à l'université ne permettent guère de

remédier aux difficultés linguistiques et méthodologiques des étudiants, bien que des expériences originales se réalisent ça et là avec succès.

L'U.S. : Qu'est-ce qui explique, selon vous, que l'enseignement de la langue dans le secondaire soit devenu si complexe ?

J.-C. P. : Dans les nouvelles instructions officielles, on a voulu associer les trois grammaires : la grammaire de phrase traditionnelle (la morphosyntaxe), la grammaire de texte, qui examine la cohérence thématique et sémantique des énoncés, et l'analyse du discours, qui s'intéresse à la situation d'énonciation, aux conditions de production langagière. C'est ce que j'appelle la « technique de l'empilement » : les contenus ont été accumulés sans avoir été hiérarchisés, et sans que ces trois grammaires aient été clairement articulées. Deux problèmes se posent de façon très sensible. D'une part, le lien entre la grammaire de texte et l'analyse du discours, qui recouvre des notions très abstraites, n'est pas établi pour les élèves. D'autre part, la grammaire de phrase est officiellement suspecte, alors qu'elle est nécessaire pour l'apprentissage de la langue (au départ, on doit apprendre à faire des phrases), en particulier écrite.

Aujourd'hui, il faudrait reconSIDérer cette approche

de l'analyse phrasique, en ayant le souci de redéfinir les finalités. Certaines questions doivent être posées : à quoi sert la grammaire ? Quelle grammaire enseigner ? Comment ?

L'U.S. : L'introduction du travail en séquence et du décloisonnement n'aurait-elle pas dû rendre ces finalités plus tangibles ?

J.-C. P. : Le décloisonnement remet en cause l'enseignement cloisonné traditionnel, qui fonctionnait comme une juxtaposition de savoirs non finalisés, dont on ne cherchait pas à déterminer l'utilité. On lui a donné un cadre, le travail en séquences d'environ douze heures, associant différentes activités : lecture, écriture, grammaire, vocabulaire, orthographe, etc.

Les outils linguistiques ont ainsi été mis au service de « la lecture, l'écriture et l'expression orale », pour reprendre l'expression des programmes de Sixième de 1996. On a voulu créer un lien entre les différentes activités de compréhension et de production des

textes, la lecture et l'écriture, et l'apprentissage de la langue. Cependant, le décloisonnement implique l'abandon du travail systématique sur la langue et l'absence de progression, principalement en grammaire et en orthographe. Les problèmes abordés dans ces domaines sont rencontrés de



La plupart des chercheurs s'accordent pour reconnaître la grande créativité lexicale et la mobilité de ce « langage jeune », du moins à l'oral. Reste que cette langue est à la fois imitée, récupérée et stigmatisée. Elle entretient une certaine forme de conflit social et sa pratique exclusive peut freiner l'intégration des jeunes des quartiers dans la société.

façon aléatoire, au hasard des textes, alors que certains points peuvent ne jamais être étudiés en séquence. Sans sombrer dans le passéisme, il faudrait trouver une solution autre, évitant de multiplier les activités décrochées de remédiation, puisque tout ne peut pas partir du travail en séquences. On pourrait, par exemple, envisager d'associer activités de structuration, en grammaire et en orthographe, avec une progression déterminée, d'une part, et activités d'expression, d'autre part. Une question reste néanmoins en suspens, celle de l'articulation des niveaux du texte et de la phrase, qui n'est pas systématiquement possible.

L'U.S. : L'évolution de la langue française a-t-elle modifié l'enseignement du français ?

J.-C. P. : On a beau dire que le français n'est pas une langue compacte, dans la mesure où il subit des variations sociales, géographiques, historiques et stylistiques, il n'en demeure pas moins qu'il existait, dans les années 1960-1970, un modèle standard répandu (à l'école, dans les médias), une sorte de français moyen plus ou moins homogène. Aujourd'hui, la situation a changé. Nous vivons une époque de fragmentation linguistique, marquée par la diversification de la société, des médias audiovisuels. Ces derniers ne jouent plus un rôle d'unification, ils encouragent au contraire la diversification. Il suffit pour s'en convaincre d'écouter et de comparer des radios aussi variées que France Inter, Fun radio ou Skyrock : le langage utilisé n'est pas le même.

Cette nouvelle donne a eu une incidence sur la recherche linguistique, qui s'est tournée vers l'étude du « langage des jeunes », du « langage des quartiers ». De nombreux travaux sont actuellement menés sur ce sujet : une équipe de chercheurs de Paris V, s'intéresse ainsi

aux nouvelles formes d'argot ; Jean-Pierre Goudailler, auteur entre autres de *Comment tu t'chatches ?* (1997), s'intéresse à cette « langue des quartiers » comme marqueur identitaire. Henri Boyer, quant à lui, voit dans la « langue des cités » un phénomène plus complexe que l'argot traditionnel, révélateur d'antagonismes sociaux. La plupart des chercheurs s'accordent pour reconnaître la grande créativité lexicale et la mobilité de ce « langage jeune », du moins à l'oral. Reste que cette langue est à la fois imitée, récupérée et stigmatisée. Elle entretient une certaine forme de conflit social et sa pratique exclusive peut freiner l'intégration des jeunes des quartiers dans la société.

**L'U.S. : Le « langage jeune » n'a-t-il pas tendance, pourtant, à se répandre ?
Notre société ne tolère-t-elle pas de mieux en mieux les « écarts langagiers » ?**

J.-C. P. : On assiste au contraire, en réponse à la fragmentation linguistique, à une sorte de crispation normative.

C'est l'effet « touche pas à ma langue ». Face aux libertés prises vis-à-vis des règles de grammaire, certains puristes refusent catégoriquement d'admettre la moindre transformation du français, alors que l'usage évolue inévitablement. Les « rectifications de l'orthographe », proposées en 1990 pour assouplir la norme, ont été l'occasion d'une vive polémique, qui a cristallisé toutes ces tensions. Cette année-là, en effet, on a tenté d'introduire de prudentes modifications orthographiques. Il s'agissait, par exemple, de supprimer l'accent circonflexe sur i et u (maître, voute, sauf dans les conjugaisons verbales), d'admettre l'orthographe « évènement » pour « événement », d'écrire « nénuphar » avec un « f », de supprimer le « i » de « oignon », etc. Ces modifications, qui n'étaient pourtant que des régularisations en majeure partie dictées par l'usage, visant à mettre fin à des hésitations, notamment sur le pluriel des mots composés ou sur la graphie des mots étrangers, ont provoqué une violente levée de boucliers, au nom de la défense de la « qualité de la langue » ; on a parlé de véritable « crise du langage ». Notre société est donc plus normative qu'il y paraît, et la maîtrise ou non de la langue y est un facteur de différenciation.

L'U.S. : Le rôle de l'école ne devrait-il pas être de lutter contre cette fragmentation, en permettant aux jeunes de maîtriser la langue ?

J.-C. P. : Aujourd'hui, la ségrégation sociale reste bien réelle (les jeunes sélectionnés à *Loft story* étaient « socialement convenables »), même si, en apparence, la société est tolérante et permissive. On peut continuer d'affirmer, avec le regretté Pierre Bourdieu, qu'il existe des productions langagières valorisées ou dévaluées sur le marché linguistique et que l'insécurité linguistique perdure.

La maîtrise de la langue demeure donc un enjeu social majeur. L'école a un rôle clé à jouer, elle doit répondre à une forte demande sociale. Que faire ? On évitera la censure abstraite normative, qui se contente de stigmatiser les « fautes » (« c'est incorrect, ce n'est pas français »). Il convient de mettre en rapport les usages linguistiques et les situations sociales, d'ouvrir à la diversité des discours sociaux en montrant leur hiérarchisation. Deux écueils sont à éviter : imposer un modèle linguistique suranné et accepter sans discernement tous les usages linguistiques. Le rôle de l'école est de dire les normes sociales, en les relativisant, et de donner accès à la diversité des niveaux de langue à tous les élèves. ■



Tarifs

- 1 ligne = 9 € pour les adhérents ou abonnés au SNES.
- 1 ligne = 14 € pour les autres annonceurs.
- 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère.
- Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

LOCATIONS

Alpe-d'Huez à partir d'avril, 82 m², 3 ch, 7/9 pl., balcon sud 40 m², 1 ch. + s.-m., 4/6 pl., balcon. Tél. 04 66 27 12 82.

(17) Mais. caract. bd mer, except. jardin cl. arb. tt conf., 7/8 pers., juil.-août. Tél. : 05 56 97 90 84. Alpe-d'Huez, 2 p. 5 pers., sud, près pistes. Tél. 04 76 25 47 37.

(17) Prox. Royan, villa 6 p., 10 mn mer, tt conf., calme, jard., s./qz., 490 €. Tél. 05 58 06 09 65.

Loue fermette avec étang, 35 km de Rodez, 5 pers. max., juin, juil., août, qz./mois. Tél. 04 95 36 40 14 - 06 13 61 88 33.

(22) Quintin, loue, juin à sept., mais. ind. F5, jardin, 20 km mer. 310 €/s. Tél. 02 96 28 82 46 (matin/soir).

Andalousie (Espagne). Appart 4/6 pers., tt équip., dans petit village bord de mer, pisc. privée, clim. indiv., loc. mars à octobre. Prix selon période. Tél. 01 30 82 24 19.

Cannes-Mandelieu du 6/4 au 27/4, st. 4 p., v. mer, terr., pisc., park. 320 €/s., 600 €/2 s. Tél. 01 43 24 53 79.

(34) Eté, villa 8 p., pisc., mer 30 mn. 1 050 €/s. Tél. 04 67 84 81 42. Corse sud, studio 4 p., 5 mn mer. 800 €/qz. Tél. 04 91 43 02 46.

Prague, coll. loue apparts centre. Tél. 01 60 72 62 48.

Portugal bord mer, golf, loue maison son parc. ds village de pêcheurs typique. Tél. 05 53 40 92 00. abc-portugal.com

(66) Banyuls, 50 m plage, F3, conf., b. sit., ttes périodes. Tél. 06 86 97 77 73.

(47) Vallée du Lot. Loue chalet dans base de loisirs. Tél. 05 53 40 28 97. Piscine. www.lotvacances.com

Loue Corse Saint-Florent, 100 m plage, ttes périodes, T3, vue mer, tt confort. Tél. 04 95 34 49 86.

Hendaye, 1^{er} ét. villa, 200 m plage, calme, conf., apprt 3/4 pers., juin à sept., 305/405 € sem. Tél. 05 53 96 87 29.

Nice, port. 3 pièces, standing, garage, 1 000 €. Pâques, soir. Tél. 04 97 08 11 86.

J.f. recherche studio ou F1 à Paris, 460 € (env. 3 000 F) c.c., caution garantie. Tél. : 01 45 87 01 51.

Coll. loue sud Drôme, mais. très sympa, qz./s., 2 500 F/s., maxi degr. Tél. 04 75 55 34 88.

Paris, vces scol., calme, conf., gd F2, 20^{me} Ménil. Tél. 01 43 15 08 13. Studio 1^{er} Botzaris. Tél. 06 81 27 91 92.

Chamonix, studio F1, 4 pers., vac. Pâques. Tél. 03 29 37 15 08.

Nice centre, coll. loue en août, bel appart, 4 couch., 2 ch., gd balcon sud, gd séjour, TV, téléphone, parking s.-s., mer 25 mn à pied. 765 € la quinzaine. (location minimum). Tél. : 03 85 31 52 75.

(33) Maubuissoun, loue villa 6 p., séj., cuis. équip., s. d'eau, 3 ch., jard. cl. calme, forêt, lac, océan, juil.-août, s./qz. Tél. 05 56 71 48 19.

(83) Loue appt meublé, 2 p., toute saison, St-Mandrier. Tél. 04 92 50 60 96.

Ardèche, St-Agrève, village tourist., b. studio duplex 3/4 pers., nature, rando, nombreuses excursions, juil., août, sept/sem. Tél. 04 75 30 10 63 h.r.

Loue r.d.c. villa, début Cap Corse, mer à 300 m, de juin à sept, pour 5 pers., 380 € à 460 €/sem. Tél. 06 20 90 92 53.

(29) Monts d'Arrée, vac. ttes saisons, très calme, 15 mn mer, site superbe. Tél. 02 98 21 95 57.

(66) Port-Vendres, T2, 4 pers., tt conf., gde terrasse, prox. plage, commerc., 412 €/sem., 763 €/qz, été 2002. Rens. et doc. Tél. 04 90 09 62 45.

Coll. loue F2, 6 pers. Courchevel, hameau calme, chem., lave-v., ski, jardin, libre ttes pér., près Brides, Vanoise. Tél. : 01 34 90 90 41.

30 km nord Toulouse, gîte 2 pers., ds espace arboré ind. Net, calme, 200 €/sem. Tél. 05 61 82 47 98.

Bretagne sud, loue mais., 6 p., conf., 400 m plage. Tél. 02 97 60 82 90.

Loue Finistère, Douarnenez, 500 m plages, port, commerces, maison tt conf., 5 ch., 9 pers., du 13/7 au 3/8. 750 €/sem. Tél. 02 98 74 28 35.

(22) Bretagne, C. de Granit rose, prox. P.-Guirec, Paimpol, île de Bréhat, loue gîte rural tt conf., 4-5 pers., 3 km mer, vac. Pâques : 265 €, mai, juin, sept : 205 €, été : 405 €. Tél. 06 08 33 56 31 ou soir 02 96 20 18 54.

(66) Canet plage, F2, ttes périodes, 229-382 €/sem. Tél. 04 68 61 05 59.

Propriano, Corse, loue gd F1 neuf, 100 m mer. Tél. 04 42 23 58 60.

Alpes, échange maison vac. scol., 56, 29, 44, 85, 17, 64. Tél. 04 42 27 05 80.

Sète, loue appt 90 m² + balcon. Vac. Pâques, 330 €/s. + été 430 €/s. Tél. 04 67 51 40 62 ou 06 07 38 19 90.

Guadeloupe, studio, 151 €/s., 2 pers., tt conf., clim., TV, Cuis., jard., plage, draps, serviettes. Tél. 06 90 36 08 57.

Coll. ch. F2 Paris proche banl., p. fille qui se marie. Tél. 01 43 31 32 98, soir.

(29) Roscoff, loue 2 studios contigus, vue port, mer 50 m, ens. ou sép. Tél./fax : 00 32 23 45 92 58.

Fils de collègue cherche Paris studio ou chambre c/habitant. Tél. 06 62 28 05 82.

Ht-Jura, gîte tt conf., 5/6 pers., pêche, VTT, chevaux, escalade, forêt, calme. Tél. 03 81 55 88 42.

Coll. loue 2 F4 Espagne, Sitges (Barcelone), Torrevieja (Alicante). Tél. 01 41 13 72 60 - 01 58 37 33 42.

(83) Loue Six-Fours, duplex 5 pers., gde terras., 304-487 €/s. selon saison, nbre pers. Tél. 04 94 20 43 90.

Sud Manche, échange pavillon bd de mer, tt conf., véranda, jard., avec mais. bien située, collègue corse, vac. été. Tél. : 02 33 51 10 36.

Coll. loue bassin d'Arcachon, villa avec jard., 6 pers., ttes vac. scol. Tél. 05 56 89 05 10 h.r. ou 06 87 36 19 57.

(84) Coll. loue mais., 4 ch., jard., ds village prox. Avignon, juil.-août, 450 €/s. ou 760 €/qz. Tél. 04 90 65 58 04.

Coll. nommés dans le Var, ch. maison ou appt à louer (3 ch. min.), région Toulon est. Tél. 01 47 89 20 41.

Loue maison Fréjus, plage, tt conf., cour, park., 2 à 6 pers. Tél. 04 94 51 18 32.

L'AMITIÉ FRANCO-IRLANDAISE

Notre Association, FRANCO-IRISH EXCHANGE PROGRAMME, œuvre pour l'amitié franco-irlandaise. Dans cet esprit, nous avons mis en place un programme d'échanges One-to-One entre jeunes Français et jeunes Irlandais (13/18 ans). Pourquoi des échanges ? Parce que nous pensons que c'est tout simplement la meilleure formule linguistique (à un prix abordable).

Notre programme d'échanges connaît un réel succès en France, mais malheureusement pas assez dans les collèges et lycées publics. Nous, Irlandais, aimerions que chaque jeune Français ait l'opportunité de participer à un échange.

Si vous êtes professeur d'anglais, de surcroît, "irlandophile", et que vous souhaitez que vos élèves puissent profiter de ce programme, n'hésitez pas à contacter Michael MAC BRIDE, fondateur de l'Association.

FRANCO-IRISH EXCHANGE PROGRAMME
18, rue Milton - 75009 PARIS
Tél : 01 49 95 93 00
e-mail : mike.mac.bride@wanadoo.fr



Nous sommes présents à EXPOLANGUES (stand I 40 - Office du Tourisme de l'Île d'Irlande)



SEJOUR SOLEIL
Grèce
à partir de 469 €
par personne 3 077 F

1 semaine en pension au départ de Paris, Lyon ou Nantes d'avril à octobre. Aux portes de l'Argolide, Tolo est une agréable station située à une dizaine de kilomètres de Nauplie, dominée par une citadelle vénitienne. Vous avez le choix entre 3 hôtels très conviviaux à l'ambiance familiale.

SEJOUR SOLEIL
Italie
220 €
à partir de
par personne 1 443 F

1 semaine en pension du dimanche de mal à septembre (transport non compris). Dans la lagune de l'arrière-pays vénitien, Caoïre port de pêche connu depuis l'Antiquité a développé une activité touristique le long de son immense plage de sable fin tout en conservant son caractère authentique.

CROISIERE
Turquie
589 €
à partir de 3 864 F

1 semaine en pension complète au départ de Paris Lyon, Nantes et Strasbourg d'avril à septembre. Une croisière d'une semaine en mer Egée à bord d'une goélette en bois verni selon la tradition des pêcheurs d'épône. Vous pourrez poursuivre par un séjour dans la péninsule de Bodrum.

Tous ces prix s'entendent pour certaines périodes sous réserve de disponibilité à la réservation

Pour recevoir gratuitement les brochures d'Arvel, retournez le coupon à : Arvel Voyages BP 2080 - 69616 Villeurbanne Cedex ou télécopiez-le au 04 78 89 58 66 - Réf. : ILS.

Nom/Prénom
Adresse
Ville Code Postal

Informations et réservations : Minitel 3615 ARVEL
Internet : www.arvel-voyages.com
Tél. : 04 72 44 95 50

St-Malo, 50 m mer, ds villa caract., appr tt conf., 2 ch. à part., 61 €/j., 400 €/s. Tél. 06 12 52 56 06.

Prof. offre villa super cadre, pisc. près Toulouse à coll. retraités sans enfants, Pâques, juillet, août. Tél. 05 61 35 10 89.

Briançon, joli F3, ttes saisons. Tél. 04 42 21 67 88, réponseur.

Sud Landes, mais. tt conf. jard., terr., 350 €/s., avril, juil., août, 45 km Biarritz. Tél. : 05 58 98 14 09.

Vercors, printemps, été, 4/6 pers., pied pistes. Tél. 04 75 45 13 51.

Gîtes sympas en Cévennes chez Agri. bio., 4/5 pers. Tél. 04 66 85 40 15.

Près Brest, loue meublés tt conf., bd de mer, 2-4 pers., avr. à nov. Tél. 02 98 20 62 27, après 20 h.

Noirmoutier, loue maison tt conf., terrain 1 000 m², dune, plage calme, 4 pers. de juin à sept. Tél. 02 51 39 61 25.

Prox. La Rochelle, coll. loue T2, 2-3 pers., indpt sur jard., avril-août. Tél. 01 42 51 67 11.

Vac. Pâques/été, Côte d'Azur, Hyères, les Palmiers, presqu'île Giens face Porquerolles, loc. appr studios 2-6 pers. direct s. plage sable fin sans route à traverser. Prix modéré, doc. photo. Tél. 04 94 58 01 09 - Fax 04 94 58 09 37.

(66) St-Cyprien plage, coll. loue gd studio, 4 pers., 50 m plage, avant 16 juillet ou après 1^{er} août. Tél. 04 93 07 31 33.

Venise, dans palais XVII^e, 10 mn Rialto, appr 90 m², jardin privé 5/6 pers. 1 000 €/sem. Tél. 0039 329 2271 238.

(06) Villa F3 prox. Nice, 5 mn mer, calme, jardin, piscine, garage, ds résidence. Vacances zone B. Tél. 04 92 02 87 95.

Travail du bois

Stages de menuiserie

Apprenez en réalisant un meuble personnel

« DANS LA VALLÉE DE LA DRÔME »



26400 Suze-sur-Crest
Tél. : 04.75.40.02.41

Prague, appt 200 €/sem. Tél. 01 43 05 50 11.

Proche La Clusaz, loc. chalet tt conf. 120 m², zones A et C, juil.-août. Tél. 03 88 61 18 37.

(74) 6 km Annecy, calme, loue appt, 4 pers., ds villa tt conf., pel. Tél. 04 50 46 13 08 - 06 09 17 14 36.

Prox. Annecy, calme, loue, été, belle villa, 6 p. Tél. 04 50 46 24 68, ap. 18 h.

Alpe-d'Huez loue vac. Pâques, studio 4 pers. Tél. 04 76 52 29 28.

Nice, coll. loue 3 p., park., calme, Pâques, zone B, juil.-août. Tél. 04 93 89 94 08 - 06 84 21 14 95.

Toscane, maison. Tél. 02 48 77 01 71.

Rome, appt. Tél. 02 48 77 01 71.

Vence, F2, quinz. Tél. 03 29 50 51 37.

Aude, village de montagne, 30 km Carcassonne, 80 km mer, appt 1^{er} ét., belle vue, 2/3 pers., 500 €/qz., 800 €/mois. Tél. 04 68 78 08 70.

(05) Névache, superbe vallée classée, duplex, 5 pers., Pâques, été, 305 €. Tél. 03 23 67 52 84.

(34) 5 km Béziers, mais. village, 5 pièces, pisc. couv., juillet. 330 €/s. Tél. 04 67 90 32 01.

(44) Camp, guérandaise, 10 km La Baule, maison 7 pers., tt conf. avec jard. Tél. 02 40 61 99 57.

(83) St-Aygulf, 2 F3 ds villa, 4/5 p., jard., vue mer, calme, plage 600 m. Tél. 04 92 21 04 08.

(48) Cévennes, loue été, 2 gîtes, 4 pers., ds pré. 305 €/s. Tél. 04 68 96 00 64 ou 04 66 44 72 14.

Loue La Rochelle sud, appt 2 pers., gde terrasse, 300 m mer, 180 €/s. Tél. : 05 46 56 77 88.

Normandie, mer, loue belle chau-mière, gd jard., 3 ch., 6/8 pers., 530 €/s. Tél. 06 70 57 69 28.

Bassin d'Arcachon, 5 km plage, coll. loue 3 p., jardin, garage, pisc. priv., 13 juil. au 17 août, 4 pers., 412 €/s., 6 pers. 442 €. Du 1^{er} juin au 13 juil. et du 17 août au 30 sept. 381 €-421 €. D'oct. à mai 245 €-275 €. Tél. 05 56 66 17 86 ou 06 83 30 04 35.

Provence, éch., gde maison + jard. contre maison côté Atlantique, juil.-août. Tél. 04 92 78 56 43.

Loue maison Hte-Savoie, 6-7 pers., Pâques-été. Tél. 04 50 36 22 20.

Coll. loue Lubéron, avr.-mai, appt caractère ds mas rénové, 5 p. conf., terrain, vue. Tél. 04 78 72 82 65.

Pâques, Drôme prov. ds village de Mirabel entre Nyons et Vaison-la-Romaine, ttes saisons, pts mas 2 à 6 pers., tt conf., calme, beau jard., tennis, pisc., rando, prox ts comm. Doc. dem. tél. 04 75 27 13 26,
domaine-les-mirabelles.com

Villa T2, jardin clos, 2 terr., 2 ch., front de mer, Port-Leucate, 29 juin au 3 août, 388,75 €/s. Tél. 01 42 28 96 58, le soir.

Biarritz, coll. loue été, studio acc. dir. plages, pisc., park. Tél. 05 59 59 25 47.

(24) Mussidan, belle maison 1900, ds jardin arboré, 8 pièces, b. état, 95 000 €. Tél. 04 76 35 60 78.

(27) Beau terrain viabilisé arboré 1 403 m². P.. 2 lots, certif. urban. entre Breteuil/Avre et Verneuil/Iton. 19 056 €. Tél. 06 23 04 28 76.

(94) Le Perreux centre, duplex 5 pièces, 4^e sur jardin, 118 m² ut., 83 m² loi Carrez, 10 mn RER A et Eole, 3 lignes de bus, 7 mn bd de Marne, imm. 1930 hab. par le peintre Magritte, cuis. US équip., 2 sdb, nbx placards, charpente app., poss. park., cave + cabane vélos, faibles charges, 210 000 €, partic. Tél. 01 43 24 39 94, sand@univ-paris12.fr

(40) Hossegor, vend maison, T4, lac/mer, jardin. Tél. 04 42 92 65 02, soir.

(83) Pignans, coll. vd mais. 73 m² + garage, cave, s.-sol, 75 U. Tél. 04 94 33 69 77.

Voilier 12 m, emb. éq.; vac. scol., île Porq. Corse, Sardaigne, Tunisie, 300 €/sem. Tél. 04 42 08 36 08 ap. 20 h.

Couple retr. souhaite équipiers camp., car, destination rép. Baltes, St-Petersb, mais - mi-juil. 2002. Tél. : 02 43 53 26 94. Coll. f. ch. partenaire F (cinquantaine) voyage, Portugal, début juil. Tél. 02 33 38 21 46.

Stages d'été dessin peinture, avec artistes confirmés, tous niveaux. En Gascogne. Rens. et dossier sur demande au : 05 58 71 50 89.

DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en exposition, neufs, px importateur. Ex. : 1^{er} prix 1 070 €. livr. et SAV, ds tte la France, Bechstein, Baldwin, Feurich. Ets Bion, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. : 03 44 07 70 12, ouv.7/7.

LOISIRS

Vélo aux Pays-Bas, 25-55 km/j. av. péniche conf. comme hôtel. 501-561 €/sem., pens. comp. Indiv. ou cab. dbl. Tél. 05 59 68 93 43.

SNES-Echanges vous propose

Échanges de logements

Australie

Journaliste au journal du syndicat des professeurs du Queensland, désire trouver un logement à Paris début juillet pour 15 jours, pour sa famille (2 enfants) avec une participation financière.

Etats-Unis

Ayant déjà apprécié un échange du SNES, notre collègue de Los Angeles aimera échanger sa maison de 4 chambres avec piscine contre l'équivalent dans toute la France pendant 2 ou 3 semaines en août 2002 pour lui et sa famille. La Bretagne ou le sud de la France seraient très appréciés.

Maroc

Notre collègue du lycée de Marrakech échangerait sa maison en juillet-août 2002 contre une maison sur le littoral atlantique.

Québec

• Couple d'enseignants désire échanger leur maison de 8 pièces à Sainte-Thérèse, à 30 km de Montréal et près des Laurentides, aux paysages de bois et de lacs merveilleux. Ils ont déjà fait deux échanges fantastiques grâce à SNES Echanges et voudraient en faire un de quatre semaines pendant la saison estivale avec des collègues de toute région.

• Située au centre-ville de Montréal, la maison de nos collègues est restaurée, très confortable malgré son âge (4 chambres, lessiveuse, sécheuse...), avec son jardin pri-

vatif. L'échange pourrait se faire aussi avec celle de grand-maman, située à une heure de Montréal dans un charmant village au bord du Saint-Laurent. Nos amis aimeraient faire l'échange avec des non-fumeurs du sud de la France pendant 3 ou 4 semaines cet été.

Correspondance

Espagne

• Professeur de français à Séville aimera une correspondance ordinaire ou électronique avec des collègues de français ou d'espagnol (élèves de 12 à 18 ans), éventuellement dans la perspective d'un échange de maisons. Les amis de la région de Lyon sont particulièrement bienvenus.

• Professeur de mathématiques près de Madrid, son mari étant professeur au lycée d'Alcalá de Henares, 40, 45, 2 filles de 4 et 6 ans, parlant anglais et français, aimant le sport, les voyages, la lecture et les amis, aimera correspondre par mél, éventuellement dans la perspective d'un échange de séjour.

Si vous êtes intéressé(e), demandez les coordonnées de nos correspondants en joignant une enveloppe timbrée à votre adresse pour la réponse à : SNES-Echanges, 1, rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07. Vous pouvez aussi consulter les annonces de SNES Echanges sur notre site : www.snes.edu

Roger-Charles Le Breton

ADEO

les confins du monde...

... vous propose des voyages
« découverte et aventure »
en petits groupes (7 à 15 personnes).

Partez à la rencontre des peuples du monde.
Découvrez les beautés de notre planète.

Traversez ses déserts, forêts, steppes et océans.

Egypte* : 16 jours à partir de 850 €.

Jordanie/Syrie* : 22 jours à partir de 1 020 €.

Iran* : 22 jours à partir de 1 740 €.

Inde Rajasthan* : 19 jours à partir de 1 260 €.

Guatemala* : 20 jours à partir de 1 390 €.

Pérou* : 23 jours à partir de 1 690 €.

*Vol + hébergement + certains repas + transports intérieurs + accompagnateur

ADEO - Les confins du monde - 11, rue Pache, 75011 Paris.

Tél. : 01 43 72 80 20 - Fax : 01 43 72 79 09

Email : infos@adeo-voyages.com - Web : www.adeo-voyages.com

Licence PL n°075 000000